

Rencontres

16-17.09.14

Politiques linguistiques

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

et défis du XXI^e siècle

À l'occasion du séminaire des 16 et 17 septembre 2014
Musée des Arts décoratifs, Paris

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

Politiques linguistiques
et défis du XXI^e siècle

À l'occasion du séminaire des 16 et 17 septembre 2014
Musée des Arts décoratifs, Paris

Sommaire

Journée du 16 septembre 2014

Ouverture

- 13 Objectifs et enjeux d'une politique des langues**
Xavier NORTH, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication (France)
- 18 La protection des ressources linguistiques chinoises**
ZHANG Haoming, directeur général du département de la gestion de l'information des langues du ministère de l'Éducation (Chine)

Une politique des langues au service des citoyens

- 23 Maintenir le français en état d'exercice**
Gabriel de BROGLIE, de l'Académie française, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, historien et essayiste. Chancelier de l'Institut de France
- 28 Vie de la langue et planification linguistique**
LI Yuming, président du Conseil d'administration de l'université des Langues et cultures de Pékin
- 32 Transmettre la langue française par l'école**
Fabrice POLI, inspecteur général de l'éducation nationale (Groupe Lettres) au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- 38 Les nouveaux enjeux pour la planification de l'enseignement de la langue chinoise**
ZHAO Shiju, directeur du Centre d'observation et de recherche de la situation des langues en Chine de l'université de Wuhan
- 44 Débat**
- 49 Les langues régionales dans le système éducatif**
Jean SALLES-LOUSTAU, inspecteur général Langues et cultures régionales, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 55 Langue et culture : renforcer la construction de la langue, promouvoir le développement culturel**
LU Xinhua, directeur adjoint de la Commission des langues des minorités ethniques de la région autonome ouïgoure du Xinjiang, directeur général adjoint du Bureau de la Traduction des langues des minorités ethniques de la région autonome ouïgoure du Xinjiang

Norme et évolution des langues

- 61 Recherches sur l'observation des langues en Chine**
HOU Min, directrice du Centre national d'observation et de recherche de la radiodiffusion des ressources linguistiques
- 65 Le français, une langue qui évolue en permanence**
Jean PRUVOST, professeur des universités, directeur éditorial des éditions Honoré Champion
- 72 Le dictionnaire, outil le plus important de la standardisation**
ZHOU Hongbo, rédacteur en chef de la maison d'édition Commercial Press

- 75 **L'action publique d'enrichissement de la langue française**
Bénédicte MADINIER, chef de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication
- 82 **Évolution et prescription au prisme des médias**
Patrice GELINET, membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, président de la mission Langue française et francophonie

Faire circuler les œuvres et les savoirs

- 87 **Le rôle de l'Institut français dans les échanges culturels et linguistiques entre la France et la Chine**
Christophe MUSITELLI, directeur du département Langue française, livre et savoirs à l'Institut français
- 92 **Les coopérations sino-françaises dans le domaine linguistique**
FAN Ding, directeur du service des recherches sur les politiques du siège de l'Institut Confucius

Journée du 17 septembre 2014

La diffusion internationale des langues

- 95 **Introduction : la promotion du français à l'international et de la diplomatie culturelle française**
Anne GRILLO, directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- 99 **La valeur des langues : l'enseignement des langues étrangères en Chine dans le contexte de la mondialisation**
CAO Deming, président de l'université des Langues étrangères de Shanghai
- 103 **La rénovation de l'enseignement des langues en France : le cas du chinois**
Joël BELLASSEN, inspecteur général de chinois, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- 108 **Construire une base de ressources humaines dans le domaine des langues pour améliorer la capacité nationale en langue étrangère**
WEN Quifang, professeure de l'université des Langues étrangères de Pékin
- 111 **Le français, une langue en partage**
Imma TOR FAUS, directrice de la langue française et de la diversité linguistique, Organisation internationale de la Francophonie
- 116 **Recherches sur une norme pour l'enseignement du chinois et normalisation**
XING Hongbing, professeur de l'université des Langues et cultures de Pékin
- 119 **Les variétés du français dans le monde**
André THIBAUT, professeur, titulaire de la chaire « Francophonie et variétés des français », université de Paris-Sorbonne, Paris IV
- 122 **Résoudre la contradiction entre la demande pour une diversité des langues nationales et la demande pour une économie des coûts de transaction**
HUANG Shao'an, professeur de l'université de Shandong

Conclusion

- 124** Anne-Marie DESCÔTES, secrétaire générale du « dialogue de haut niveau sur les échanges humaines » entre la France et la Chine, Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères et du Développement international
- 128** HAO Ping, secrétaire général du « dialogue de haut niveau » entre la France et la Chine, Vice-ministre de l'Éducation

Préface

Cet ouvrage présente les actes du séminaire franco-chinois organisé à Paris en 2014. Ce séminaire a été l'heureux prélude de la session de dialogue de haut niveau sur les échanges humains entre la France et la Chine et l'un des événements majeurs des célébrations du cinquantenaire des relations diplomatiques franco-chinoises.

C'est là une étape importante. Elle s'inscrit en effet dans la continuité des relations nouées depuis plusieurs années entre la France et la Chine en matière de politique linguistique.

La première rencontre d'envergure sur ce sujet, qui s'est déroulée à Pékin en 2012, a marqué le départ de relations constructives entre les deux pays. Elle posait les fondations des rencontres suivantes.

Les politiques linguistiques dont il est ici question se veulent ambitieuses. Elles ne se limitent pas à une politique de l'enseignement des langues, même si celle-ci en constitue un maillon important. Elles répondent à une visée plus vaste, à savoir une réflexion d'ensemble sur l'aménagement des langues. Cela, que ce soit en France, en Chine, mais aussi sur un plan international. Sur ces sujets, les échanges d'expériences et d'expertises entre les deux pays peuvent être très féconds. Il s'agit de mettre en place un concert des langues dans un monde devenu mondialisé et multipolaire. Le chinois et le français ont dans ce cadre un rôle à jouer, rôle d'autant plus important que les deux pays ont un horizon commun : la mise en place d'un aménagement linguistique harmonieux, qui permette l'épanouissement des langues et des cultures.

11

La Chine et la France ont en commun d'avoir sur leur sol plusieurs langues régionales, attachées à une région ou à un territoire. Près de 80 langues actuellement pour la France, langues qu'il convient de protéger et de développer, pour répondre aux demandes des populations et pour satisfaire aux recommandations de l'Unesco. Il en est de même pour la Chine, qui compte sur son territoire plusieurs dizaines de langues régionales.

Les deux pays s'emploient à préserver ces langues et à les développer, en les dotant notamment d'instituts des langues, de façon à sauvegarder les cultures qu'elles représentent et à veiller à leur adaptation au monde moderne. La France et la Chine ont pour cela mis en œuvre des politiques linguistiques soutenues par l'observation des langues et par des programmes de recherche qui permettent d'éclairer la décision politique. On ne peut en effet décider des langues, c'est-à-dire de leur destin et du destin des populations qui les parlent, sans avoir l'avis éclairé des scientifiques et des chercheurs de toutes disciplines. Cela a par exemple été le cas pour l'adaptation des caractères chinois aux nécessités du monde moderne ; ou en France pour les rectifications orthographiques.

Pour permettre aux langues d'évoluer, l'un des maîtres mots est celui de leur modernisation. Cette modernisation doit porter sur plusieurs points : l'écriture des langues, la création de vocabulaires scientifiques et techniques, le développement de la rédaction technique et scientifique, l'inscription des langues dans les applications numériques, la création de droits linguistiques solides, etc. Ce sont là de grands chantiers.

12

D'autant qu'il faut moderniser nos langues, tout en préservant leurs liens avec le passé, la tradition, l'héritage des générations qui nous ont précédés. La Chine et la France sont des pays de grande civilisation, qui doivent veiller à transmettre des langues et des cultures intactes.

Ce sont là des défis que les savoir-faire de la France et de la Chine peuvent relever, d'autant plus si nos deux pays unissent leurs efforts.

La clé de la réussite est certainement de travailler à des buts définis ensemble dans un esprit commun. C'est cet esprit commun qui nous permettra, à nous, Français et Chinois, de rendre cette coopération linguistique fructueuse.

Loïc Depecker

Délégué général à la langue française et aux langues de France

28 septembre 2016

Ouverture

Xavier NORTH

Délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication

ZHANG Haoming

Directeur général du département de la gestion de l'information des langues du ministère de l'Éducation

Objectifs et enjeux d'une politique des langues

13

Xavier NORTH

Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de mes collègues, la plus chaleureuse des bienvenues à Paris. Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui et de rencontrer l'importante délégation qui vous accompagne. Nous nous trouvons dans le salon des Boiseries du musée des Arts décoratifs, une aile du musée du Louvre. Nous sommes à proximité du palais des Tuileries, détruit sous la Commune. C'est donc un lieu de mémoire et d'histoire, histoire à laquelle nous pouvons nous adosser pour aborder les défis du XXI^e siècle.

Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de dialoguer avec vous. Ceux d'entre nous qui ont eu la chance de se rendre à Pékin à l'occasion du premier séminaire consacré aux politiques linguistiques entre la France et la Chine en 2012 en conservent un souvenir très heureux. Ils gardent notamment le souvenir de l'accueil des plus chaleureux que leur avaient réservé les autorités chinoises, particulièrement les équipes de l'université

des Langues et cultures de Pékin. Celles-ci se trouvaient placées sous la conduite de Monsieur LI Yuming, président du conseil d'administration de l'université, que j'ai un plaisir particulier à accueillir aujourd'hui.

Bilan de la première édition et programme de la seconde édition

Ainsi, le succès de ce premier séminaire nous a incités à en organiser un second, dans un cadre plus institutionnel, afin d'approfondir quelques-uns des thèmes que nous n'avions pu, faute de temps, qu'effleurer à Pékin. Les échanges que nous avons eus alors avaient révélé combien nous avions à apprendre les uns des autres et de nos différences d'approches en raison des univers culturels distincts auxquels nous appartenons. Ces échanges avaient également montré que nous pouvions apprendre beaucoup des similitudes que nous découvriions en portant notre regard sur la situation linguistique de nos pays respectifs. Nous découvriions ainsi que cette amicale confrontation avec l'autre nous permettrait de mieux nous connaître et de mieux nous comprendre nous-mêmes.

14

Notre dialogue avait aussi fait apparaître des préoccupations communes. Nous partagions en effet le souci de promouvoir nos langues nationales respectives, d'en préserver l'usage, d'en favoriser la maîtrise et d'en garantir la transmission. Pour autant, nous n'avions pas éludé la délicate question de leur articulation avec les langues régionales ou minoritaires. Avaient enfin surgi deux séries d'interrogations. Les unes portaient sur la notion de norme, ou plus exactement sur les rapports qu'entretiennent nos langues respectives avec les normes. Les autres concernaient les relations – et parfois les rapports de force – que peuvent nouer nos langues (le français et le chinois) avec les langues étrangères sur leurs territoires respectifs.

Faut-il harmoniser l'utilisation d'une même langue dans le monde ? Quelle place faut-il réserver à l'apprentissage et à l'utilisation des langues étrangères dans le système éducatif ? Comment soutenir l'enseignement du chinois en France et celui du français en Chine ?

Telles sont que lques-unes des questions que nous avons soulevées.

Pour ce second séminaire, la première matinée sera centrée sur la maîtrise et la transmission de la langue. Nous consacrerons ensuite une après-midi aux évolutions du français et du chinois et au rôle que jouent nos langues dans la circulation de l'information, des savoirs ou des œuvres. Nous consacrerons en outre la matinée de demain à la diffusion internationale des langues. Pour ce faire, nous aborderons d'une part la diffusion du français en Chine et du chinois en France. D'autre part, et plus généralement, nous évoquerons la promotion de nos langues respectives à l'étranger, étant entendu que les autorités françaises et chinoises ne sont pas seules responsables de cette promotion.

Pourquoi mener une politique des langues ?

Ce rapide survol de notre séminaire m'incite à soulever une question fondamentale : pourquoi mener une politique des langues ? Je souhaiterais tenter d'y répondre du point de vue français à partir de l'expérience historique qui est la nôtre. Une politique des langues ne saurait se justifier uniquement par la fidélité à une tradition ou à un modèle culturel qui confère à notre langue un rôle central dans la construction politique de la nation. En France en effet, la langue a toujours été l'affaire de l'État.

15

« Aucune langue n'est sans le concert des autres », affirmait l'écrivain martiniquais Édouard Glissant. La plupart des langues se trouvent être plus que jamais en rapport avec d'autres langues. Toutes sont prises dans des rapports de force. Par conséquent, nous n'avons d'autre choix que d'organiser leur coexistence, sauf à admettre que les plus fortes écrasent les plus faibles... C'est pourquoi, aujourd'hui, une politique linguistique ne peut être qu'une politique des relations entre les langues. Le rôle des pouvoirs publics n'est pas simplement de garantir leur transmission ou de favoriser leur diffusion. Leur rôle est de veiller, s'il y a lieu, sur leur statut. Cela implique de définir leurs conditions d'emploi et de contribuer à leur enrichissement pour qu'elles continuent à exprimer le monde contemporain. Il y va à la fois de la cohésion sociale et de la maîtrise des échanges, maîtrise rendue indispensable par leur mondialisation.

La longue histoire du français est marquée par le culte d'une langue unique. La France s'est en effet pensée et posée dès l'origine comme monolingue, contre l'évidence d'un plurilinguisme de fait. Depuis une cinquantaine d'années, ce modèle s'est trouvé ébranlé par le profond changement de statut qu'a connu la langue française. Après avoir été une langue à prétention universelle, celle-ci n'est plus qu'une langue d'influence mondiale. Face à cette nouvelle donne, la politique en faveur de la langue française a dû évoluer afin de répondre à de nouveaux défis.

Elle s'est d'abord proposé de garantir un droit au français à l'ensemble de ses concitoyens à travers la loi du 4 août 1994. Celle-ci garantit à tous les citoyens la possibilité de s'exprimer et de recevoir une information en français. Le second objectif de cette politique consiste à veiller à ce que notre langue reste en phase avec les évolutions des réalités contemporaines, notamment dans les domaines sociaux, économiques, technologiques et scientifiques. Il s'agit également de veiller à ce que notre langue réponde à des besoins d'expression que ne satisfait pas toujours son état actuel : tel est le rôle dévolu à des commissions de terminologies. Plus généralement, il s'agit de veiller à la bonne marche du dispositif d'enrichissement de la langue française et d'œuvrer à la diffusion de ressources terminologiques.

16

Cette politique n'est pas toujours bien comprise. L'action des pouvoirs publics en matière de politique linguistique, parce qu'elle est encadrée par le droit, heurte parfois la sensibilité de l'opinion publique. Toutefois, il ne s'agit pas d'un combat d'arrière-garde. Face aux enjeux identitaires que comporte toute intervention étatique dans ce domaine, il est considéré en France que la charge de favoriser la vitalité du patrimoine constitué par la langue française revient à l'État.

Les enjeux d'une politique des langues sont donc multiples. Ceux-ci sont certes politiques et culturels. Il y va en effet du développement d'identités qui peuvent se trouver menacées par l'uniformisation des manières d'être ou de s'exprimer, conséquence de la mondialisation des échanges. Or les langues ne sont pas interchangeables. Chacune d'elles construit le sens à sa manière et nous offre une façon différente de nous orienter dans l'opacité du réel. En 2012 à Pékin, nous avons partagé le même

constat qu'une politique linguistique ne pouvait, en dernière instance, avoir d'autre objectif que de préserver la diversité des regards sur le monde.

Les enjeux d'une politique linguistique sont également la cohésion sociale mais aussi le développement économique. En effet, une langue constitue le premier des liens sociaux et la maîtrise d'une langue partagée détermine l'accès à la culture, au savoir, et *in fine* à l'exercice de la citoyenneté et à la vie professionnelle. Enfin, une telle politique comporte des enjeux géopolitiques. La pratique des langues étrangères constitue en effet un outil indispensable d'ouverture au monde dans nos sociétés, étant entendu que le monde ne s'ouvre pas de la même manière dans une langue et dans une autre.

Nous sommes impatients, Monsieur le Directeur général, de découvrir les objectifs de politique linguistique que les autorités chinoises s'assignent aujourd'hui. Nous vous remercions infiniment d'avoir fait ce long déplacement pour venir nous rejoindre à Paris. Nous nous réjouissons de passer en votre compagnie ces deux journées qui s'inscrivent dans le cadre du « Dialogue de haut niveau sur les échanges humains ». Celui-ci commencera à proprement parler jeudi 18 septembre au ministère des Affaires étrangères. C'est un moment marquant dans les célébrations du cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine.

17

Nous étions très heureux en 2012 d'amorcer ce dialogue, sans avoir prévu qu'il se développerait dans de telles proportions. Il est inutile de vous dire combien nous nous réjouissons de ce prolongement et combien, encore une fois, nous sommes heureux de vous accueillir à Paris.

La protection des ressources linguistiques chinoises

ZHANG Haoming

Je suis très heureux de me retrouver aujourd’hui avec vous dans cette ville ô combien romantique. Je tiens à remercier nos amis français pour l’organisation de cet événement dans cette pièce éminemment emprunte d’histoire et de culture. Je souhaite également remercier toutes les personnes organisatrices de ce colloque international, qui constitue en outre l’un des événements majeurs du cinquantenaire de l’établissement des relations entre nos deux pays. J’aimerais enfin, en tant que représentant des instances linguistiques chinoises, adresser mes remerciements à toutes les personnes ici présentes.

18

Au mois de mars de cette année, le Président Monsieur XI Jinping s’est rendu en France. C’est à cette occasion qu’a été décidée la tenue du « Dialogue de haut niveau sur les échanges humains entre la France et la Chine ». Celui-ci doit non seulement permettre de disposer de plateformes dédiées à des échanges nettement plus riches dans ce domaine, mais également d’approfondir les différentes discussions qui ont déjà pu être entamées. Ceci permettra de développer encore plus avant les relations entre les deux pays. La coopération entre la France et la Chine en matière de politique linguistique s’en trouvera ainsi approfondie.

La langue est un outil d’échange et d’expression de la pensée qui constitue l’une des pierres angulaires de la culture d’un pays. La langue est ce qui permet de quitter l’ignorance pour rejoindre la civilisation. C’est également un vecteur de transmission et de développement. Le gouvernement chinois attache une grande importance au travail de la langue et de l’écriture. Depuis les années 1950, il a initié un certain nombre de politiques au service de la société et de l’économie chinoises. Parmi celles-ci figurent notamment une entreprise de simplification de l’écriture et de diffusion du chinois standard, ainsi qu’un plan d’action en faveur du Pinyin.

La langue doit évidemment s'adapter aux nouvelles réalités de la société et continuer à se développer. Notre politique est aujourd'hui couronnée de succès. Elle se veut de plus en plus précise, centrée sur l'homme, et vise à préserver cette ressource linguistique au service du développement économique et social de la Chine.

La langue constitue également un marchepied vers la tolérance et l'harmonie entre les différents pays et civilisations. Comme chacun sait, la Chine est un pays qui regroupe de nombreuses ethnies, langues et cultures, rendant ce travail d'autant plus important.

La Chine est un pays extrêmement vaste et peuplé. Plus de cent langues sont parlées dans le pays, qui compte en outre trente systèmes d'écriture différents ainsi que de nombreux dialectes. Une politique de généralisation de la langue d'usage sert d'abord toutes ces ethnies et minorités en permettant un développement plus harmonieux et une généralisation de la pratique de la langue à travers la Chine. C'est un aspect majeur du travail du gouvernement.

Concernant l'environnement linguistique, les différentes langues du monde chinois sont à la fois très variées et très riches. Elles constituent une ressource non renouvelable, une richesse qu'il nous faut protéger comme un bien très précieux.

La langue est également un vecteur de tolérance et de diversité. Le philosophe chinois Sun Tzu soulignait en son temps que « la différence dans l'harmonie est la ligne médiane qui ne se sépare jamais de ses deux extrémités ». Pour cette raison, il importe de préserver à la fois subjectivité et diversité de la langue. Il convient de résoudre la question de la diffusion de la langue standard par la voie législative tout en préservant la pratique des dialectes et en simplifiant l'écriture chinoise au travers de caractères simplifiés.

Il convient en outre d'accroître les échanges linguistiques. Cet accroissement constitue l'un des principaux objectifs de la politique de la Chine dans ce domaine. Il faut continuer à favoriser les échanges culturels car la langue est avant tout un pont entre les différentes cultures. Au mois de juin de cette

année, la Chine et l'UNESCO ont organisé un colloque international sur la langue, la civilisation et les sociétés en développement. Cet événement réunissait plus de cent pays et 400 participants. À l'occasion de ce colloque a été signé un consensus invitant les pays du monde à renforcer leur politique linguistique ainsi que leur enseignement des langues et de la culture.

Grâce à une politique linguistique forte, 300 millions de personnes étudient actuellement les 65 langues étrangères enseignées en Chine. L'offre linguistique est donc en nette progression et le gouvernement a prouvé sa capacité d'action à cet égard. Ces différentes langues étrangères nous sont évidemment très utiles. J'encourage par ailleurs tous les Français à étudier le chinois.

Lors de sa visite en Europe, le Président Xi Jinping a affirmé que la beauté de la culture et la cohésion d'une ethnie relevaient d'abord de la langue en tant que vecteur d'expression et de transmission. Il faut comprendre les différentes cultures et les différentes langues afin de pouvoir appréhender le monde de façon objective et assurer la coexistence pacifique de ces différences. La culture et la civilisation humaines ont plusieurs visages. Le monde actuel en est l'illustration puisqu'il est peuplé de 2 500 ethnies parlant plus de 6 000 langues différentes. Par conséquent, il faut créer des ponts linguistiques entre les différents pays et renforcer les échanges linguistiques pour accroître la compréhension mutuelle entre les peuples.

20

Ces dernières années, la Chine et la France ont renforcé leur coopération dans le domaine linguistique à travers l'organisation de « l'année linguistique croisée sino-française ». Cette initiative a été couronnée de succès. Les civilisations française et chinoise sont des civilisations singulières qui se sont distinguées dans l'histoire de l'humanité. Le français et le chinois sont des langues parmi les plus riches, les plus belles et les plus vivantes au monde. Aussi, nos deux peuples sont très attachés à leurs langues nationales respectives. Cet attachement au pays et à sa culture a d'ailleurs souvent été loué dans les poèmes antiques chinois ; « Jeune, j'ai quitté la maison et suis revenu à un âge avancé ; mon accent n'avait pas changé, mais mes tempes grisonnaient. » (*Retour au pays*, He Zhizhang, poète de la dynastie Tang). En outre, la nouvelle d'Alphonse Daudet *La dernière classe* demeure très présente dans l'esprit des Français.

Les échanges linguistiques entre les deux pays ne cessent de s'intensifier. Les différentes institutions linguistiques et le monde scientifique constituent un pilier de cette coopération. Un certain nombre d'entre vous étaient présents en 2012 à l'occasion de la première édition de ce colloque. Vous aviez alors pu prendre connaissance de notre planification, de notre politique, de la protection, de la diffusion et de l'éducation linguistiques. Des échanges ont été engagés, permettant à la fois de sceller notre amitié et de mettre au jour des points communs dans nos conceptions respectives. Ce fut enfin l'occasion de définir de solides bases pour notre coopération à venir.

Cette deuxième session s'ouvre ici solennellement. Je suis pour ma part persuadé que nos échanges nous permettront d'approfondir notre connaissance mutuelle et de parvenir à un certain nombre de constats communs. Dans le domaine linguistique, ces échanges permettront à nos deux pays de bénéficier de nos expériences mutuelles. La tenue d'un tel séminaire offre aux experts de chaque pays l'occasion d'exposer leurs problèmes, d'échanger sur les politiques linguistiques et de créer entre les deux pays un pont de communication sur ces problématiques linguistiques. Cela constitue également une excellente contribution aux échanges culturels entre la France et la Chine. Je souhaite à ce colloque un grand succès.

Une politique des langues au service des citoyens

Gabriel de BROGLIE

De l'Académie française, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, historien et essayiste. Chancelier de l'Institut de France

LI Yuming

Président du Conseil d'administration de l'université des Langues et cultures de Pékin

Fabrice POLI

Inspecteur général de l'éducation nationale (Groupe Lettres) au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

22

ZHAO Shiju

Directeur du Centre d'observation et de recherche de la situation des langues en Chine de l'université de Wuhan

Jean SALLES-LOUSTAU

Inspecteur général Langues et cultures régionales, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

LU Xinghua

Directeur adjoint de la Commission des langues des minorités ethniques de la région autonome ouïgoure du Xinjiang, directeur général adjoint du Bureau de la Traduction des langues des minorités ethniques de la région autonome ouïgoure du Xinjiang

Maintenir le français en état d'exercice

Gabriel de BROGLIE

Ma communication a pour titre « Maintenir le français en état d'exercice ». Il s'agit d'un enjeu considérable reconnu en France par la constitution, de même que le reconnaissent de nombreux pays dans le monde.

Dans le domaine de la langue, la France et la Chine partagent un certain nombre de caractères communs dont une reconnaissance officielle, sous l'autorité de l'État, de la situation de la langue. Elles ont également en commun un enseignement généralisé et de qualité permettant non seulement l'accès à l'activité professionnelle, mais également à la culture, ce qui implique une exigence de qualité.

La nécessité d'un statut officiel

La première action pour maintenir une langue en état d'exercice est évidemment l'enseignement. Une communication spécifique étant programmée sur ce sujet, je ne m'y attarderai pas. La deuxième condition pour mener à bien un tel projet réside en ce que la langue jouisse d'un statut officiel. De ce point de vue, la France a la chance de vivre dans un état d'unité linguistique à peu près complète. Les langues régionales apportent leur richesse culturelle complémentaire sans entrer en compétition avec l'enjeu mondial représenté par l'exercice et la qualité de la langue française. La France a ainsi une langue officielle à laquelle est attaché un statut, c'est-à-dire un cadre constitutionnel, législatif et réglementaire s'imposant aux autorités publiques, aux administrations, aux entreprises et aux citoyens.

Par ailleurs, la loi de 1994 relative à l'emploi de la langue française définit des objectifs relativement ambitieux. Elle affirme, de façon symbolique, que le français est la langue de la République, tout en précisant qu'il s'agit d'un « élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ». En outre, la loi fixe également des objectifs en précisant que le français est la langue du travail, des échanges, des services commerciaux (notamment

de la publicité), de la justice et des services publics. Certes cette loi ne bénéficie pas d'une application générale et complète, notamment dans les domaines commerciaux et publicitaires, mais elle a le mérite d'exister. Une administration de l'État est chargée de veiller à son application et des sanctions sont prévues en cas de non application. L'appui de l'opinion publique est également un élément précieux et indispensable. Celle-ci émet de fréquentes désapprobations publiques face à l'abus d'emplois de termes étrangers, en particulier dans le monde des médias et de la communication.

Depuis le XVII^e siècle, l'Académie française a reçu la mission d'établir le dictionnaire de la langue française, mais aussi et peut-être surtout de veiller au bon usage du français. Elle s'y emploie en matière de vocabulaire, d'orthographe et de construction syntaxique. Elle publie des avis et des mises en garde ainsi qu'un ensemble de conseils – disponible sur internet – que nous appelons « Dire, ne pas dire ».

24

D'autre part, le statut officiel de la langue a prévu de constituer sous forme de base de données un « trésor de la langue française ». Il s'agit d'un dictionnaire historique complet des usages de la langue française depuis des siècles. C'est une entreprise considérable qui a d'abord pris la forme de seize volumes papier. L'ouvrage est désormais entièrement numérisé et accessible à tous. Il constitue une base de données très importante dans laquelle se trouvent 430 000 exemples d'emplois de mots dans la littérature française. Celle-ci peut être révisée en permanence.

Terminologie, sécurité langagière et traduction

La terminologie constitue un autre volet de notre mission. Pour maintenir la langue en état d'exercice, il faut définir le sens des mots et surtout offrir à la langue française les mots nouveaux qui lui font défaut dans les formulations classiques. Ceux-ci doivent lui permettre de demeurer une langue universelle capable d'exprimer toutes les notions au fur et à mesure qu'elles apparaissent. De nouvelles notions apparaissent en effet continuellement, souvent dans des langues étrangères, notamment en américain. Il existe par conséquent un dispositif que nous appelons « dispositif d'enrichissement de la langue française », relativement

développé. Le Québec a lui aussi créé un tel dispositif, dont l'objectif est de conserver le caractère d'universalité de la langue française et de pouvoir ainsi désigner toutes les notions.

Par ailleurs, l'un des critères du bon exercice de la langue française est constitué par la sécurité langagière. La langue française est une langue précise qui rend un immense service à ses locuteurs en leur assurant une grande sécurité langagière. Dans le domaine de la codification des textes des administrations publiques par exemple, la France est particulièrement bien outillée. Elle donne une définition précise et sûre de tous les termes employés dans tous les textes réglementaires. La situation n'est pas la même partout. L'Europe par exemple, qui produit pourtant des réglementations considérables et très nombreuses, ne dispose pas de système de codification systématique. Or la codification est une condition de la sécurité juridique et langagière, que le français assure en France de manière satisfaisante.

La sécurité langagière suppose une certitude quant aux significations dans les différents champs sémantiques de la langue. Chaque terme peut en effet recouvrir un sens différent selon les domaines de vocabulaire. Les expressions précises sont également essentielles pour la sécurité juridique des textes, des contrats et des instruments diplomatiques. Les administrations, les tribunaux et l'effort considérable de normalisation assurent la sécurité langagière du français.

25

Un système développé de traduction est également essentiel pour le bon exercice de la langue. Dans ce domaine, le français constitue une langue précieuse en raison de sa précision et de sa richesse. Il n'est pas rare que dans les traductions internationales, le passage entre deux langues relativement éloignées l'une de l'autre s'opère par la langue française.

La nécessité d'un investissement intellectuel et industriel permanent

Un investissement intellectuel et industriel permanent est nécessaire au maintien du bon exercice de la langue dans le domaine des industries

du langage. Il s'agit d'adapter la langue française à tous les moyens de communication, de numérisation et de traitement. Les moyens de reproduction et de diffusion de la langue française ne posent pas de problème. L'internet a été un relais universel et extrêmement commode qui préserve les différentes utilisations de toutes les langues. La langue française jouit d'une place considérable sur l'internet, comme il se doit.

Les industries du langage désignent tous les dispositifs de traitement automatique de la parole et de la langue écrite, ainsi que leurs applications. Concrètement, il s'agit des correcteurs automatiques d'orthographe et de syntaxe, des dictionnaires et des traductions automatiques, des logiciels d'aide à la rédaction automatique de documents et des logiciels, plus perfectionnés encore, de résumé de documents ou encore, on a peine à l'imaginer, de développement de certains documents à partir de résumés donnés. Tous ces outils font partie de ce qui se nomme l'industrie de la langue.

26

Ces industries ont vocation à prendre de plus en plus de place. Le préalable indispensable à ces développements est d'introduire régulièrement dans les logiciels de traitement de la langue des corpus suffisamment importants afin que l'ordinateur dispose des données de base suffisantes pour exécuter ces tâches. Ces corpus sont : tous les dictionnaires de la langue, le trésor de la langue française évoqué tout à l'heure, l'usage courant de la langue, l'usage historique de la langue, et l'ensemble des grands quotidiens de la langue française depuis 1945. La logique est comparable à celle qui s'applique aux logiciels de jeux d'échecs, d'autant plus performants qu'ils ont conservé en mémoire toutes les parties d'échecs qui ont été jouées.

La nécessité d'une coopération internationale

Maintenir le français en état d'exercice passe ensuite par une coopération internationale. La francophonie désigne la communauté des locuteurs du français dans le monde ou, selon une expression que nous apprécions, « des personnes qui ont le français en partage ». La majorité des francophones se trouve encore en Europe aujourd'hui. Cependant, cet

équilibre est amené à s'inverser prochainement au bénéfice du reste du monde, notamment de l'Afrique. Le français est aujourd'hui la 4^e langue la plus parlée dans le monde avec environ 230 millions de francophones, soit 4 % de la population mondiale. Le nombre de ces locuteurs est appelé à s'accroître dans le futur, le rapport Attali prévoyant 770 millions de personnes parlant le français en 2050.

Cette communauté francophone a donné naissance à l'Organisation internationale de la Francophonie, ainsi qu'à une charte de la Francophonie, à un sommet des chefs d'État, et l'exécutif permanent est le secrétaire général de la Francophonie, clé de voûte du dispositif. Il s'agit de Monsieur Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal. La coopération multilatérale francophone a donné naissance à quatre opérateurs qui concourent à maintenir le français en état d'exercice. Il s'agit de l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5 monde, l'Association internationale des maires francophones et l'université Senghor d'Alexandrie.

En conclusion, le français se maintient en bon état d'exercice s'il est bien enseigné, bien conservé, non dégradé, s'il conserve son vocabulaire étendu (60 000 termes) et est garanti par les autorités publiques. Cela suppose un effort, une volonté collective. Une telle volonté existe dans l'opinion française, qui ne s'applique pas seulement à la langue mais aussi à la culture en général et à une certaine vision du monde. Les échanges entre nations qui partagent la même volonté, comme entre la Chine et la France, constituent donc un encouragement extrêmement précieux pour le maintien en état des langues, en particulier des langues française et chinoise.

Vie de la langue et planification linguistique

LI Yuming

Je suis très heureux d'être à Paris par ce temps très agréable. J'ai constaté que les titres en français et en chinois de notre présente rencontre ne se correspondaient pas. En chinois, le titre signifie « deuxième séminaire franco-chinois sur la politique et la planification des langues » tandis qu'en français, il signifie « deuxième séminaire franco-chinois sur la politique et l'aménagement linguistique ». Pour ma part, j'ai intitulé mon intervention « vie de la langue et aménagement linguistique », celui-ci pouvant prendre la forme d'une « planification linguistique ».

28

Je souhaite évoquer ici la notion de « vie de la langue ». Pour ce faire, je soulèverai les trois questions suivantes : Comment l'utiliser ? Comment l'enseigner ? Comment mener des recherches sur la vie de la langue ? J'ai distingué ces trois questions car l'apprentissage de la langue est devenu une activité majeure de la vie quotidienne. Par le passé, nous avons appris à utiliser les mots de la langue. Or aujourd'hui, nous nous apercevons que, sous l'effet de l'informatisation, nous apprenons la langue non pas seulement pour en utiliser les mots mais également la technique.

La « vie de la langue » constitue l'un des aspects majeurs de la vie sociale. Il est possible de recenser les différents domaines dans lesquels nous l'utilisons. La vie de la langue est constituée de l'apprentissage de ses mots ainsi que de sa technique. Elle concerne tous les aspects et toutes les activités qui constituent la vie sociale. Tout à l'heure, Monsieur North a affirmé que la langue était toujours une affaire d'État. Ce me semble être une très bonne définition étant donné la place prépondérante qu'occupe la langue dans tous les aspects de la vie.

Aussi, la politique linguistique est primordiale, parce que la langue doit à la fois refléter et mener la vie. La politique de la langue et sa planification doivent non seulement suivre le rythme du développement de notre vie

contemporaine, mais également nous permettre de nous exprimer. Nous ne voulons pas retenir seulement un aspect de la langue mais également suivre et conduire son développement.

Nous ne désirons pas seulement la pureté linguistique mais également l'harmonie, l'unité de la langue. En effet, la langue ne peut pas être absolument pure. Plus une langue est parlée par un grand nombre de personnes, plus cette langue recouvre d'aspects qui viennent l'enrichir. La langue est autorégulatrice car elle est capable de retenir ce qui est bon et de rejeter ce qui est mauvais pour s'enrichir. En Ukraine par exemple, nous avons pu constater qu'existaient des divisions internes au pays et à la langue, signe que la planification linguistique n'est pas menée correctement.

Pour mener une bonne politique de la langue, il faut d'abord comprendre la vie de la langue en effectuant des recherches. Celles-ci impliquent d'abord de recenser le nombre de citoyens parlant cette langue, et leur niveau de maîtrise de la langue. L'enquête sur la langue est menée dans de nombreux pays, mais de façon relativement limitée. Nous tentons actuellement de mener une enquête approfondie sur la vie de la langue.

29

Pour comprendre la vie de la langue, le gouvernement chinois a édité, sur une période de près de dix ans, entre 2005 et 2014, des publications sur l'observation de la vie de la langue. Celles-ci doivent permettre la compréhension de l'utilisation de la langue en Chine et l'observation de nouveaux phénomènes linguistiques. La maison d'édition est sino-américaine et nous souhaitons que la version chinoise puisse désormais être éditée en même temps que la version anglaise.

Pour bien observer la langue, nous devons connaître les grands changements qui s'opèrent dans la vie de cette langue. La vie de la langue contemporaine recouvre trois aspects fondamentaux. Le premier d'entre eux est l'intégration internationale. Nous ne pouvons pas agir isolément mais devons regarder ce qui se passe ailleurs. Il faut que les différentes cultures puissent se confronter et s'harmoniser. Le monde n'est pas monotone et uniforme mais varié et divers. Le second aspect est l'informatisation. Par le passé, nous communiquions face à face. Désormais,

nous nous rencontrons le plus souvent par l'intermédiaire d'une machine : ordinateur, internet, etc. En outre, le dialogue ne s'effectue pas seulement entre les personnes mais aussi entre les machines. L'informatisation est donc très importante pour le développement de la langue.

La diversité culturelle constitue le troisième aspect de la vie de la langue contemporaine. Nous constatons qu'il existe des cultures fortes et des cultures faibles. Or les premières sont en train de mettre les secondes de plus en plus à l'écart. Sans un effort de résistance contre cette tendance, la disparition d'une partie de notre culture et d'une partie de notre langue est inéluctable. Ces trois aspects constituent les piliers de la politique linguistique de la Chine.

Nous souhaitons aussi être attentifs à l'opinion publique. L'opinion publique pense souvent différemment des chercheurs et pourrait inspirer et aider les décideurs à formuler des politiques. Elle joue par conséquent un rôle très important de ce point de vue.

30

La vie de la langue est déjà entrée dans une ère de diversité culturelle. L'avion nous permet de relier très rapidement Pékin à Paris. Nous avons quitté Pékin et sommes arrivés à Paris le même jour ! En outre, les télécommunications permettent désormais de communiquer avec le monde tout en restant chez soi. Le réseau mobile revêt aussi une importance considérable. En Chine, le téléphone portable est devenu le 5^e grand média. Tous ces éléments constituent un réseau qui relie les gens entre eux et noue les relations sociales.

Une personne parlant plusieurs langues est chose rare en Asie mais commune en Europe. Comment organiser la planification de notre langue de façon à favoriser le bilinguisme ? Très souvent, nous ne favorisons qu'une seule langue car nous voulons maintenir la tradition et transmettre une langue nationale. En Asie on constate des difficultés de transmission de cet héritage entre des générations qui, bien qu'elles utilisent la même langue, sont en décalage les unes par rapport aux autres.

De manière générale, les Chinois apprécient la culture française et aimeraient la connaître mieux. Certains Chinois abandonnent leurs

croyances d'origine pour adopter une religion occidentale. C'est pourquoi il existe un clivage grandissant entre les différentes générations de Chine. Le gouvernement chinois et les familles sont très inquiets de ce décalage générationnel. Comment inculquer les valeurs chinoises aux jeunes générations ? C'est une question tout à fait complexe. Pour cette raison, nous estimons qu'il est essentiel de maintenir une seule langue nationale. Aux États-Unis, plusieurs langues sont parlées mais la langue anglaise reste prépondérante. En Belgique, bien qu'il existe trois langues distinctes, Bruxelles est la seule ville dans laquelle celles-ci sont toutes parlées. Dans le reste du pays, une langue unique est attachée à chaque région. En Occident, il est nettement plus facile et plus fréquent de parler plusieurs langues. En Chine, nous devons nous acheminer vers le bilinguisme ou le multilinguisme.

La langue est souvent associée à une communauté majoritaire. Aussi, il est nécessaire de mettre l'accent sur le développement de différentes langues de façon à éviter les conflits. Il me semble que beaucoup reste à faire en termes de planification linguistique au niveau international. Quel traitement faut-il réserver aux langues étrangères, aux langues des immigrés, aux langues minoritaires, à la langue des handicapés, à la langue des signes, etc. ? Par le passé, la planification des langues se situait dans l'espace réel. Aujourd'hui, il est rare que nous pensions à la planification linguistique dans l'espace virtuel.

31

À l'occasion de la première session de notre séminaire en 2012, nous avons déjà abordé quelques préoccupations communes à nos deux pays au niveau linguistique. À l'issue de cette deuxième rencontre, nous aboutirons peut-être à des idées plus développées concernant la politique linguistique à mener à l'avenir.

Transmettre la langue française par l'école

Fabrice POLI

Je suis très heureux de me trouver ici parmi vous. L'année 2014 est une année fort riche en contacts avec nos partenaires et amis chinois. Après la mission que j'ai remplie à Pékin en mai dernier à l'occasion de la signature de l'Arrangement administratif actant la création des sections pilotes de langue française, et après la rencontre en juillet dernier à Paris avec Madame XU Lin, directrice générale du *Hanban*, je me félicite de cette présente manifestation qui précède aussi le séminaire du mois de décembre prochain à Montpellier. Toutes ces dates attestent non seulement de l'assiduité mais également de la confiance réciproque qui préside à nos contacts, au service desquels je me place.

32

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture a été introduit par la loi en 2005. Une nouvelle version est en préparation dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. La compétence première visée est la maîtrise de la langue française. Ce socle a constitué un jalon déterminant dans le cadre des efforts constants qui sont engagés pour favoriser la maîtrise du français. Mon intervention se propose de faire un état des lieux de cette question. Dans cette perspective, il importe de considérer non seulement le territoire métropolitain mais également les Départements et Territoires d'Outre-mer. En effet, les spécificités de ces derniers doivent également être prises en compte dans le cadre d'une réflexion globale.

Une partie des conclusions qui vous sont ici livrées sont le prolongement de la communication que j'ai prononcée en mars 2014 lors des journées de formation des inspecteurs territoriaux de Lettres. Cette communication se proposait de faire le point sur l'état de l'étude de la langue française dans les classes de collège et de lycée.

Définition de la discipline « lettres »

L'identité de la discipline « lettres » est complexe et en pleine évolution. L'enseignement des lettres se trouve être diversement intitulé selon les niveaux et les filières : français, lettres, littérature, culture générale, etc. Il recouvre une très grande variété d'objets et d'approches que les programmes déclinent sans toujours éviter l'impression d'une multitude de sous-disciplines. La lecture, la maîtrise de la langue écrite, la maîtrise de la langue orale, l'étude de la langue, l'analyse de texte, la connaissance et l'appropriation des grands repères de l'histoire littéraire et de la culture humaniste sont autant d'exemples de ces apparentes sous-disciplines.

Toutefois, cette multiplicité interne de la discipline est essentiellement polarisée entre l'enseignement linguistique d'une part et l'enseignement littéraire d'autre part. Depuis la réforme du collège en 2008 et celle des programmes de lycée en 2001, l'accent est mis sur une double nécessité : d'une part, la nécessité d'une prise en compte mieux systématisée de l'étude de la langue, d'autre part, la nécessité du développement d'une complémentarité entre l'analyse du texte en soi et la compréhension des interactions multiples qu'il entretient avec l'histoire et la société.

33

Ces évolutions récentes consacrent les lettres comme une discipline en pleine rénovation qui assume sa position cruciale et cultive une pratique vivante de l'interdisciplinarité. À l'image de l'enseignement d'exploration « Littérature et société », destiné à la classe de Seconde, un objet littéraire est envisagé « sous l'angle des relations entre l'œuvre et la société afin d'en situer et d'en analyser la portée ». Ainsi, dans le cadre de cet enseignement, un professeur de français et un professeur d'histoire peuvent s'emparer d'un même domaine pour en proposer des lectures croisées. Celles-ci mobilisent des questions de réception, comme celles liées aux stratégies de positionnement d'un écrivain dans la sphère sociale. Or, il est paradoxal d'observer que cette démarche, adoptée à une époque qui ne cesse d'enregistrer le recul du littéraire, est loin d'être le remède espéré. Elle se traduit à l'inverse, chez bon nombre de professeurs, par un surcroît de désarroi. La diversité des approches nouvelles conduit parfois à leur mauvaise interprétation voire à leur refus. Par ailleurs, elle entraîne trop souvent une perte de repères et un sentiment de perplexité chez

les enseignants. Le travail de rénovation des lettres ne parvient toujours pas, pour l'heure, à enrayer une crise de la discipline amorcée depuis deux décennies. Cette crise progresse sur fond d'une marginalisation croissante des études littéraires, qui ne sont plus le cœur de la formation supérieure, ni le critère majeur de l'orientation.

Le cas de l'étude de la langue

L'étude de la langue demeure un point sensible et délicat de l'enseignement des lettres. De nombreuses difficultés pédagogiques s'y concentrent, avec d'autant plus de résonances que la maîtrise de la langue est cruciale pour la réussite de tous. Ainsi, le déficit d'articulation entre langue et littérature reste flagrant et prend même des proportions préoccupantes au collège et en lycée professionnel. Or, c'est précisément dans ces classes que les élèves auraient le plus besoin d'une telle articulation pour éviter de sombrer dans la traditionnelle et ennuyeuse « leçon de grammaire ». Par ces termes j'entends un cours qui ne présente pas de mise en activité des élèves et dans lequel l'enseignement de la langue se trouve réduit à la seule grammaire de phrase. Le cours comporte alors des exercices mécaniques d'application. Cette « leçon de grammaire » fait parfois un retour inquiétant chez de jeunes professeurs tandis que leurs aînés des générations précédentes avaient appris à en rompre l'isolement. Dans ce contexte, langue et littérature demeurent cloisonnées et le professeur cède très volontiers au par cœur, ce que j'appelle le « *parcœurisme* ».

34

Par ailleurs, la langue ne fait jamais l'objet d'une étude systématique en lycée général. Elle est rarement abordée de manière planifiée et explicite dans les progressions annuelles. Enfin, c'est souvent à l'occasion de l'enseignement de la langue que resurgit la facilité du cours magistral. Le cours sert alors à administrer des grilles et des classifications « clé en main » à mémoriser par cœur. Or, l'observation des faits de langue en contexte serait mieux à même de former les compétences d'analyse et de problématisation linguistique des élèves. Au collège comme au lycée, l'on gagnerait beaucoup à coupler étude de la langue et écriture. Pour ce faire, il conviendrait de mettre l'accent sur la production des élèves pour envisager autrement un effort de systématisation linguistique dégagé d'approches qui se veulent trop analytiques.

D'autre part, la recherche au fil de la scolarité de continuité simple, de cohérence notionnelle et de progression lisible s'impose aux lettres avec d'autant plus d'acuité que la discipline est foisonnante. Aussi, il est essentiel que les professeurs se concertent pour construire une progression réelle. Dans ce cadre, il importe qu'ils établissent une nomenclature commune entre eux et les professeurs de l'école primaire, et ce tout particulièrement s'agissant de l'enseignement de la langue. Les programmes entrent très tôt dans le détail en proposant des listes (listes des déterminants, des pronoms, des types de compléments, etc.).

Cette multiplication de notions au programme se traduit dans les pratiques par l'omniprésence du modèle leçon/application et par la multiplication du nombre des règles. Cela donne l'impression que la langue est une collection de règles jamais vues qui sont mal commodes pour l'usage courant dans la vie quotidienne. Il est clair qu'un dialogue interdisciplinaire fécond ne pourra s'engager qu'à partir de définitions et de cursus stabilisés. On ne peut en effet bien comparer que ce qui est bien défini.

Les inspecteurs – que je suis amené à rencontrer régulièrement – sont nombreux à dire que les enseignants manquent d'une formation linguistique solide et initiale adaptée à leur futur métier. De ce fait, on constate parfois des erreurs, des approximations et des insuffisances. Dans ces conditions, les programmes et la formation continue ne peuvent pas à eux seuls pallier les carences didactiques et pédagogiques constatées à de nombreuses reprises.

Par ailleurs, il faut déplorer une certaine absence de continuité au sein du cursus. Il est patent que les professeurs du collège ne connaissent pas les programmes de grammaire du primaire. Ils ont encore moins connaissance de la démarche pédagogique qui y préside. De la même façon, les enseignants du lycée connaissent mal les programmes de grammaire du collège. De ce point de vue, il importe de rétablir une continuité.

Lorsque nous observons, dans le cadre d'un cours, une séance consacrée à l'étude de la langue qui nous paraît satisfaisante, nous sommes amenés à valoriser à la fois la maîtrise des contenus, l'approche didactique et

la bonne prise en compte des acquis des élèves. En revanche, nous soulignons un déficit de dialogue entre élèves au seul profit de la relation professeur/élève.

Défis et perspectives

Les lettres et le français doivent prendre toute leur place au sein du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Celui-ci est caractérisé par le refus de juxtaposer « trois références placées sur le même plan » ainsi que par la volonté de susciter une culture commune.

Par leur tradition humaniste, les lettres sont cruciales dans cette circulation des savoir-faire et des savoirs. Aussi ne doivent-elles pas manquer de s'inscrire au cœur des cinq domaines de formation qui définissent les composantes de la culture commune, tout en assumant un maillage méthodologique avec les autres disciplines. De ce point de vue, il convient d'insister sur la place motrice du professeur de lettres au sein des équipes d'enseignants. L'idée selon laquelle le cours de français ne saurait être le seul acteur dans le travail de maîtrise de la langue progresse. Il faut veiller cependant à traduire cette idée sur le terrain.

36

Il ne s'agit cependant pas de déléguer l'enseignement de la langue à tous, car seul le professeur de français est apte à faire de la langue un objet de réflexion et d'étude. Il s'agit de mettre en œuvre une véritable collaboration entre des enseignants de disciplines différentes. Le professeur de français a vocation à coordonner cette collaboration en animant un pôle pédagogique sur cette question cardinale.

Enfin, la discipline des lettres doit assumer une nécessaire diversification de la formation des enseignants. La formation linguistique initiale des enseignants doit être renforcée pour leur permettre d'affronter la complexité des défis actuels en termes de maîtrise de la langue. Il serait souhaitable qu'elle intègre les possibilités d'une pédagogie davantage centrée sur l'écriture et la production des élèves, y compris sous la forme d'ateliers d'écriture. La poursuite de l'ouverture sur d'autres

disciplines apparaît essentielle pour créer les conditions d'une culture pédagogique commune, encourager les passerelles interdisciplinaires et leur mise en réseau.

Pour conclure, je souhaite rappeler que la diversité géographique, linguistique, culturelle et historique qui caractérise les Territoires français d'Outre-mer ne peut être passée sous silence. Dans un certain nombre de ces territoires, le français ne doit pas seulement être envisagé comme la langue de l'école mais également être appréhendé comme une langue seconde ou une langue étrangère. Tel est le cas par exemple en Guyane, où seuls 20 % de nos élèves sont socialisés en français. Ce cas de figure doit nous rappeler combien il est dangereux et vain d'édicter des cadres stricts et dogmatiques que l'on voudrait ensuite généraliser de manière uniforme. Il faut toujours garder à l'esprit qu'en pédagogie, comme en toute chose, « le mieux est l'ennemi du bien » selon la formule de Voltaire.

Les nouveaux enjeux pour la planification de l'enseignement de la langue chinoise

ZHAO Shiju

Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'échanger mes idées avec vous aujourd'hui. Tout à l'heure, Monsieur le Chancelier et Monsieur l'inspecteur général ont parlé de la situation en France. Ces propos sont très instructifs pour moi sur un plan théorique. Le problème que je m'appête à traiter est un problème relativement abstrait. En effet, nous avons pris conscience du fait que, dans les domaines de l'enseignement de la langue et de la planification linguistique, des problèmes théoriques se posaient. La planification de l'enseignement des langues constitue un aspect très important de la question. La planification des langues doit en effet se matérialiser par la planification de l'enseignement de langues. L'État, les communautés et les ethnies, mais aussi l'ensemble de tous les individus sont concernés par cette question. Par ailleurs, ce sujet ne saurait être pensé en dehors du contexte mondial actuel, qui complexifie grandement notre mission.

38

Comment faire face à ces défis ? Cette question s'impose à de nombreux pays. Mon propos se divisera en trois parties. Je traiterai d'abord du dilemme auquel nous sommes confrontés, puis de la raison de ce dilemme, et enfin, des solutions possibles.

Le dilemme

Du fait de nombreux facteurs très complexes, l'enseignement des langues fait face à des problèmes anciens, mais également à de nouveaux problèmes. Cela représente un défi considérable pour le pouvoir politique. Par ailleurs, cette situation est commune à tous les pays du monde. En France et en Chine, nous sommes confrontés à des problèmes similaires. Après l'indépendance de l'Ukraine, la question de la langue a généré des conflits, bien que d'autres éléments soient bien sûr également en jeu. En Russie en 2012, une nouvelle loi a été publiée concernant

l'enseignement rendant obligatoire l'usage du russe. Cette loi ne tenait pas compte de l'existence de langues minoritaires dans certaines régions. Ceci a provoqué deux réactions. Certaines régions souhaitent préserver leur langue régionale et l'utiliser dans l'enseignement. Dans d'autres régions, l'enseignement de langues minoritaires dans des écoles russes suscite l'opposition. Des voix discordantes se font donc entendre. Si le gouvernement entend imposer une seule langue, des voix d'opposition s'élèvent contre cette volonté gouvernementale. Il existe même des fonctionnaires prônant la suppression du russe dans l'enseignement.

La situation est similaire en Espagne où le gouvernement entend imposer une seule langue dans l'enseignement. Or cette décision politique a suscité une opposition forte, y compris de la part du syndicat des enseignants. En Inde, le problème se pose au sujet des rapports entre l'anglais et la langue nationale. Au Royaume-Uni en 2002, pour promouvoir les langues étrangères, sept langues ont été proposées pour faire leur entrée dans les établissements scolaires. Mais certaines communautés présentes dans le pays dont la langue ne faisait pas partie des sept langues proposées se sont opposées à la sélection telle qu'elle était proposée. La communauté indienne par exemple n'était pas d'accord pour que le chinois figure parmi ces langues et non l'indien.

39

En Californie, les établissements scolaires souhaiteraient relever le niveau d'anglais de certaines communautés étrangères. Cependant, une partie d'entre elles considèrent qu'un tel effort est une pure perte de temps. Tous ces exemples révèlent que, quelle que soit la politique adoptée, elle suscite toujours des oppositions.

Un certain nombre de questions se posent aujourd'hui. Quelle langue doit servir à l'enseignement ? Faut-il utiliser la langue maternelle, la langue officielle, ou une langue étrangère ? S'il faut utiliser la langue maternelle, s'agit-il d'une langue standardisée ? L'enseignement doit-il se faire en une seule langue ? Combien de langues doit-on enseigner et quelles sont les langues à enseigner ? Selon les origines et les appartenances communautaires, les individus répondent différemment à cette question, comme c'est le cas au Royaume-Uni. Quel doit être le contenu de cet enseignement linguistique ? Faut-il mettre l'accent sur la langue en soi

ou sur la culture ? Quel mode d'enseignement faut-il mettre en place ? Comment répartir le temps d'enseignement des différentes langues ? Dans chaque pays, des problèmes différents se posent selon les situations.

La question du statut de l'enseignement des langues se pose également. Quelle place faut-il accorder à cet enseignement ? Combien d'heures faut-il lui consacrer ? Chaque question soulève des problèmes et sous-tend des conflits. Il existe notamment des conflits entre la langue maternelle et les langues étrangères, entre la langue maternelle et la langue nationale ou encore entre les dialectes et la langue standardisée.

Ces questions suscitent d'autres conflits encore. Il existe par exemple un conflit entre les besoins réels et l'attachement sentimental ou affectif à la langue maternelle. Nous sommes attachés à notre langue maternelle mais nous avons besoin d'autres langues. Il existe en outre un conflit entre les différentes fonctions de la langue. Au-delà de ses fonctions linguistiques, la langue remplit également des fonctions économiques, culturelles, scientifiques, etc. Comment équilibrer les différentes fonctions linguistiques, entre lesquelles des conflits peuvent apparaître ? Enfin, le cours de langue lui-même se trouve potentiellement en situation de conflit avec les autres cours. Étant entendu que les étudiants doivent apprendre de nombreuses disciplines, quelle doit être la place des langues dans l'enseignement général ?

40

Tous ces conflits font que l'enseignement des langues se trouve dans une situation de dilemme. Le développement de la Chine exige une résolution adéquate de ces problèmes. L'environnement linguistique et l'environnement de l'enseignement des langues doivent être revus et améliorés à partir d'une réflexion approfondie. Il y va de l'harmonie sociale de notre pays.

Les causes d'un tel dilemme

Les causes et les raisons de ces conflits sont liées au développement et à l'émergence de nouveaux courants de pensée. L'importance de la langue s'est renforcée, de même que l'impact de la langue dans les différents domaines de la vie sociale. La mondialisation a des conséquences importantes non

seulement sur l'enseignement des langues, mais également sur l'écosystème des langues. Le contexte de la mondialisation a en effet renforcé l'importance des compétences linguistiques en tant que compétences humaines. La mondialisation a également pour conséquence la prépondérance de certaines langues sur d'autres. Ce phénomène entraîne une conscience accrue des enjeux en matière de survie des différentes langues.

L'informatisation constitue le second élément d'explication des conflits. L'informatisation a en effet transformé notre rapport au monde, notre univers et notre vie linguistiques. L'informatisation et internet ont ouvert un nouveau secteur d'activités humaines et ont transformé la façon dont une langue vit. L'informatisation a également bouleversé le mode d'échange entre les hommes, ainsi que l'apprentissage des langues. Les anciennes méthodes d'enseignement sont parfois caduques. L'informatisation a enfin élargi les fonctions linguistiques des langues, tout en générant de nouveaux problèmes.

Un troisième facteur d'explication est constitué par la nouvelle conception de la langue qui s'est imposée. Désormais, nous attachons davantage d'importance aux langues et nous savons que la langue est étroitement liée à la politique, à l'économie, à la culture, aux sciences et même à l'art militaire.

41

Le quatrième facteur est l'émergence de nouveaux courants de pensée, qui constituent un défi pour les langues. Certains de ces nouveaux courants, notamment le post-modernisme, portent en effet un regard critique et sceptique sur l'intervention de l'État en matière de planification linguistique. Le post-nationalisme considère quant à lui que la langue ne doit pas constituer l'élément autour duquel est construite la nation. Tous ces éléments produisent un impact sur l'enseignement des langues.

Par ailleurs, les mouvements migratoires ont entraîné des besoins linguistiques particulièrement complexes. Aujourd'hui, rares sont les régions dans lesquelles n'est parlée qu'une seule langue. Les besoins linguistiques se sont donc multipliés. Enfin, un dernier élément est constitué par la réforme du système éducatif, qui entraîne nécessairement des conséquences pour l'enseignement des langues.

Ces différents éléments ont généré une transformation de notre conception des langues. Nous évoluons aujourd'hui dans un contexte multilingue complexe dans lequel se multiplient les conflits linguistiques.

Les solutions possibles

Comment résoudre ces problèmes ? Je suis incapable d'apporter une réponse simple à une telle question. Toutefois, je suis certain que répondre à ce défi implique avant tout de changer nos conceptions. Le monde ayant évolué, nous ne pouvons opérer une bonne planification linguistique sans revoir préalablement notre façon de concevoir la langue.

Quelles seront ces nouvelles conceptions ? J'apporterai simplement quelques pistes de réflexion. C'est d'abord une conception holistique des langues qui doit prédominer. La langue est une entité complète. En second lieu, nous devons construire un écosystème qui articule la langue nationale et la diversité linguistique. Cet écosystème doit favoriser le développement des langues et de la culture ainsi que la coexistence harmonieuse de plusieurs langues. Troisièmement, nous devons adopter une conception du droit linguistique basée sur l'existence réelle de l'homme et sur ses besoins. Je considère que les différents besoins des hommes ne sont pas nécessairement harmonieux. Le droit à pratiquer une langue ne doit pas se faire en excluant la pratique d'autres langues. Nous ne devons pas porter un regard trop étroit sur la question.

42

Quatrièmement, nous devons élargir la compétence des individus en matière de langues. Nous n'avons pas pris la mesure de l'importance de la compétence linguistique. Nous prêtons attention à la capacité des individus à s'exprimer correctement dans leur langue maternelle, sans se soucier de leur capacité à s'exprimer dans d'autres langues. Je considère que cette conception doit être revue et élargie vers davantage de plurilinguisme. Nous devons maîtriser non seulement la langue maternelle, mais également la langue courante, ainsi qu'une langue étrangère. Les deux premières sont tout à fait basiques et indispensables. La dernière est souhaitable mais demeure facultative. Les compétences linguistiques d'un individu sont pour moi constituées de ces trois éléments.

Sans ces compétences, l'individu se trouve privé d'une source importante de développement.

En outre, nous devons adopter une conception dynamique de la planification linguistique. Celle-ci doit en effet s'ajuster à l'évolution dans le temps et tenir compte des différents changements dans le contexte mondial.

Débat

Joël BELLASSEN

Ma question s'adresse aux deux spécialistes Messieurs LI Yuming et ZHAO Shiju. Un grand débat a eu lieu en Chine cette année sur l'introduction, notamment dans les dictionnaires, de sigles et de mots alphabétiques. S'agit-il pour vous d'un problème comparable à l'introduction de mots anglais dans la langue française ? Ou bien s'agit-il d'un phénomène de nature différente dans la mesure où il s'agit de systèmes graphiques différents et où ces sigles alphabétiques proviennent de l'anglais ? Je précise à titre anecdotique que je lis la presse chinoise et comprends le chinois. Pourtant, il m'arrive de ne pas comprendre un sigle alphabétique parce qu'il s'agit d'un sigle venant de l'anglais.

LI Yuming

44

En Chine, dans notre pratique de la langue, nous ne pouvons pas traduire certains mots. Les mots « particules de pollution » et « SOS », par exemple, sont proprement intraduisibles. Dans le monde entier, chacun sait que « SOS » signifie « au secours ». On ne peut donc pas le traduire en chinois. Dans le contexte de la mondialisation, certains termes sont universels donc intraduisibles. Il est à la mode chez certains Chinois d'introduire des termes anglais dans leur conversation courante. Par ailleurs, le dictionnaire doit refléter la vie, y compris la vie contemporaine. Il devrait réunir tous les termes qui se rencontrent dans la pratique. Dans le monde entier, de nombreux peuples sont confrontés au même dilemme. Cette question n'est pas encore résolue en Chine car de nombreux avis divergent. Toutefois, Monsieur Bellassen, si vous ne comprenez pas certains mots dans la presse chinoise, je vous rassure, de nombreux Chinois ne les comprennent pas non plus !

CAO Deming

Ma question s'adresse à Monsieur Poli qui a parlé tout à l'heure de l'école et du rôle qu'elle doit assumer dans la transmission de la langue. Actuellement en Chine, de nombreux jeunes ne lisent pas et ne s'intéressent pas aux cours de langue, ni à leur langue nationale ni aux langues étrangères.

Comment procédez-vous en France ? Quelles sont les mesures adoptées pour susciter l'intérêt des jeunes pour la langue ? Vous avez également abordé l'enseignement de la langue et des lettres. De quelle manière pensez-vous pouvoir articuler ces deux aspects ?

Fabrice POLI

Le problème auquel nous sommes confrontés actuellement est celui que vous venez de décrire, à savoir celui d'une fracture entre l'enseignement de la langue et celui de la littérature. L'objectif est de réconcilier ces deux volets, d'éviter le cloisonnement, et de faire en sorte que l'apprentissage de la langue ne devienne le parent pauvre de l'école. Dans l'état actuel des pratiques, la langue est encore enseignée au collège mais l'est nettement moins au lycée. Cela pose des problèmes de poursuite d'études à l'entrée à l'université. Toute notre réflexion actuelle est fondée sur la tentative de défaire cette bipolarité entre le littéraire et le linguistique. Le fait de séparer ces deux aspects empêche en effet de parvenir au but initialement fixé, à savoir celui d'enseigner la langue à nos élèves.

Vous avez également soulevé la question du déficit de lecture. Ce point retient également toute notre attention. Ici encore, nous essayons de varier les supports de façon à ne pas enfermer les élèves dans la seule lecture du livre. La lecture de l'image et la lecture des médias peuvent également constituer un biais pour ramener les élèves à la lecture livresque. C'est une question sur laquelle je serais très heureux d'échanger de plus amples propos avec vous tant le travail à réaliser est considérable.

45

Pour ma part, je souhaiterais savoir quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontés les professeurs de chinois dans l'enseignement de leur langue face à leurs élèves. Je vous ai rapidement exposé les nôtres. Compte tenu de la différence entre nos systèmes linguistiques, j'aimerais connaître le ou les problèmes sur lesquels achoppent les enseignants.

ZHAO Shiju

Je suis moi-même professeur de chinois. Je me rends compte, à l'écoute de vos propos, que nos deux pays sont confrontés à des problèmes tout à fait similaires. Généralement, l'enseignement de la langue nationale n'intéresse pas les élèves. Comment faire face à l'ennui des élèves ?

Comment susciter leur intérêt ? Il est essentiel de réfléchir au contenu de l'enseignement et à l'aspect culturel qu'il est nécessaire d'y inclure. La transformation très rapide de notre société génère un grand nombre de nouveaux besoins. Comment intégrer ces nouveaux besoins dans le modèle traditionnel de l'enseignement du chinois ? Notre époque subit également un grand bouleversement sous l'effet de l'informatisation. Nous disposons de nouveaux supports et de nouvelles méthodes d'enseignement. Or les enseignants chinois ont conservé des méthodes traditionnelles. Comment intégrer les potentialités offertes par ces nouveaux supports dans l'enseignement des langues ?

CAO Deming

La question posée par Monsieur l'Inspecteur général est d'une importance cruciale. Je n'enseigne pas le chinois, mais le français. Il me semble essentiel de mener une réflexion sur la méthode d'enseignement à adopter. Il est demandé aux enfants de mémoriser chaque caractère, ce qui est une conception très rigide. L'ordinateur permet de retrouver le caractère très facilement. Je pense qu'une réforme de l'enseignement du chinois est nécessaire, toute la question étant de savoir de quelle façon elle doit être menée.

46

LI Yuming

Il s'agit d'une question essentielle, à laquelle mes deux collègues ont tenté de répondre. Il convient de réfléchir au préalable à l'objectif visé par l'enseignement de la langue. Pourquoi apprend-on une langue ? Nos anciens ont appris le chinois à partir d'une méthode elle aussi ancienne, incluant l'étude de la grammaire, du lexique, de l'esthétique de l'écriture chinoise, etc. Je suggère de changer de point de vue. Qu'est ce qui est important pour le développement d'un enfant apprenant le chinois ? Je considère que la capacité à parler une langue est très importante.

En effet, nous passons notre vie à apprendre une langue. D'abord, il s'agit d'apprendre sa langue maternelle. Ensuite, il s'agit de découvrir la langue de sa société, puis la langue spécifique à son métier. Après l'université, l'individu diplômé se trouve dans la situation de fonder une famille et doit continuer à enrichir sa langue et la transmettre à ses enfants, ce qui ne s'enseigne pas à l'école. Au moment de la retraite, la personne

de soixante ans doit continuer à apprendre la langue de la société dans laquelle elle vit. Elle doit notamment apprendre les nouveaux termes liés aux nouvelles technologies, de façon à ne pas être coupée du monde. Il lui faut désormais apprendre pour combler ses lacunes. Tout ceci est lié à la capacité d'apprendre une langue. Il est essentiel de pouvoir apprendre continuellement et à tout âge. J'approuve entièrement les propos de mes collègues, mais j'ajoute qu'il serait nécessaire d'instaurer un enseignement tout au long de la vie.

Xavier NORTH

Je souhaite poser une dernière question. En France, nous sommes très préoccupés par les situations d'illettrisme. Il ne s'agit pas d'analphabètes mais de personnes qui ont appris à lire et écrire et qui en ont ensuite perdu la compétence. On estime à 7 % ou 8 % le pourcentage de la population active en France en situation d'illettrisme. Ce chiffre est à rapprocher du nombre d'enfants qui sortent du système scolaire sans avoir acquis les connaissances de base. On estime leur nombre à quelque 140 000 enfants par an en France.

Les politiciens français s'efforcent de mettre en place des politiques pour lutter contre le décrochage scolaire mais aussi contre l'illettrisme. Or l'illettrisme touche souvent des personnes en situation d'emploi. Ce phénomène soulève toute une série de questions qui touchent non seulement à l'acquisition mais aussi à l'oubli de compétences linguistiques. Existe-t-il en Chine des politiques de prévention ou de remédiation concernant d'éventuelles situations d'illettrisme ?

LI Yuming

Je suis très étonné par le chiffre qui a été avancé de 7 % ou 8 % de la population active en situation d'illettrisme. Depuis un siècle, les Chinois tentent de réformer les caractères et idéogrammes traditionnels et mettent tout en œuvre pour que la population soit capable de lire et d'écrire.

Notre illettrisme provient de la méconnaissance des idéogrammes chinois traditionnels qui sont compliqués et comportent beaucoup de traits. En 1949, le pourcentage d'illettrés en Chine s'élevait à 50 % de la population. Après les campagnes d'alphabétisation, la situation a profondément

changé. On ne rencontre plus d'illettrés parmi les adolescents de Chine. Le gouvernement n'autorise pas les jeunes à mettre un terme à leur scolarité. À l'ouest de la Chine, on trouve malgré tout des jeunes filles qui ne sont pas scolarisées.

D'une façon générale, l'illettrisme n'est plus le problème de la Chine. Les Chinois savent lire. En revanche, ils ne disposent pas de certaines connaissances telles que les connaissances mathématiques, juridiques, financières, etc. Nous déployons tous les moyens pour renforcer les connaissances des individus. Ainsi, des formations complémentaires sont dispensées sur les lieux de travail.

Les langues régionales dans le système éducatif

Jean SALLES-LOUSTAU

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui et me réjouis de constater que les langues dites régionales ont trouvé leur place dans ce séminaire, du côté français comme du côté chinois. Cela signifie probablement que nous ne percevons plus l'existence de ces langues régionales comme une menace ou une rivalité potentielle mais comme la base d'un travail commun pour l'acquisition des compétences linguistiques.

Les langues régionales en France

Je souhaite en premier lieu aborder quelques points d'histoire et de géographie à partir de la carte que vous voyez à l'écran. Celle-ci représente les langues régionales en France. La plupart des domaines linguistiques qui y figurent sont partagés avec d'autres pays européens, à l'exception de la Bretagne, à l'Ouest de la carte. Le flamand est partagé avec la Belgique et la Hollande. À l'Est, où figurent « francique » et « alsacien », il s'agit en réalité d'une variété de la langue allemande. Au Sud, l'occitan – aussi connu sous le nom de « langue des troubadours » – est également parlé en Italie et en Espagne, dans de très faibles proportions. Au Sud-Ouest, le basque est partagé avec l'Espagne, de même que le catalan, tout à fait au Sud. Enfin, la langue corse était considérée jusqu'à il y a quelques décennies comme un dialecte italien et a finalement pris son autonomie en tant que langue.

49

En France se trouvent donc actuellement un certain nombre d'ensembles linguistiques ayant leur référent à l'extérieur du territoire français. Le basque, le catalan, l'alsacien et le flamand connaissent ainsi une normalisation s'opérant à l'extérieur de notre territoire. Tous les locuteurs de ces langues parlent le français. La majorité de ces langues sont d'ailleurs en perte de vitesse et très largement remplacées par le français dans la pratique des locuteurs.

En Outre-Mer, la situation est différente. Les langues autres que le français qui y sont parlées le sont dans des proportions beaucoup plus importantes. Le créole est parlé dans la zone Caraïbe, les langues amérindiennes sont parlées en Guyane. Certains locuteurs de ces langues ne connaissent pas encore le français, situation particulièrement intéressante et tout à fait méconnue des métropolitains. Les langues mélanésiennes sont gérées par un gouvernement local. Pour autant ces langues posent un problème considérable par leur nombre et par la difficulté qu'il y a à les normaliser ainsi qu'à les faire entrer dans la vie publique.

Les langues polynésiennes sont regroupées sous le terme de tahitien, Tahiti étant le territoire central et le plus peuplé. Dans cette région également, la langue est prise en charge par le territoire. On observe une sorte de normalisation de la langue et de l'enseignement qui s'opère autour du tahitien. À Mayotte, la langue principale est le maori. Des difficultés très spécifiques de normalisation et d'intégration des élèves s'y rencontrent.

50

La situation est donc très diverse et particulièrement contrastée. S'il existe 75 langues et dialectes, seuls 10 à 15 d'entre eux sont régulièrement enseignés en France. Le nombre de locuteurs varie de quelques centaines pour l'amérindien en Guyane à quelques millions s'agissant de l'occitan ou de l'alsacien allemand.

Traitement réservé aux langues régionales dans l'histoire moderne

Il faut mettre en regard cette réalité avec le sort qui a été réservé à ces langues en France. Ce n'est pas seulement la Révolution Française de 1789 qui a imposé le français. En 1539, le roi de France François I^{er} reconnaît comme seule langue officielle le français, par opposition au latin mais également à l'occitan. Il s'agissait de réaliser l'unification linguistique du pays. Celle-ci n'a été effective qu'à la fin du XIX^e siècle. Toutefois, le germe de la mise à l'écart des langues se trouvait déjà dans ces dispositions législatives.

La Révolution Française a hésité quant au traitement à réserver aux langues. Lors des premières années de l'Assemblée constituante, les décrets de l'Assemblée étaient traduits. Par la suite, les Jacobins (en faveur de la centralisation et de l'unification du pays) ont déclaré la guerre aux « patois ». En d'autres termes, ce que nous appelons aujourd'hui des langues n'étaient pas même reconnues en tant que langues. Il s'agissait d'usages linguistiques réservés aux gens des campagnes et des régions éloignées, porteurs des signes de l'ancienne civilisation à détruire. Le mot de « patois », désignant tout ce qui n'est pas le français, résume à lui seul cette idée.

Un laps de temps considérable a été nécessaire pour que le français s'impose finalement à tous les Français. L'acte décisif est constitué par l'introduction de l'instruction obligatoire en français au cours du XIX^e siècle. Cette décision représentait aussi une manière de souder la nation autour de la langue et de préparer la revanche contre la Prusse et l'Allemagne. Cette mesure était donc sous-tendue par des enjeux idéologiques, linguistiques et politiques.

51

Sous l'effet du sentiment de honte attaché à l'usage de langues régionales et de la dévalorisation acharnée de ces langues, l'inévitable s'est produit au cours du XX^e siècle. En effet, la plupart des parents ont finalement renoncé à parler leur langue maternelle aux enfants. L'éradication était donc programmée et quasiment réalisée.

Comment expliquer le changement de regard sur ces langues qui s'est opéré par la suite ? Que s'est-il passé pour que soit envisagée la possibilité de les enseigner ? La France est un pays très étonnant de ce point de vue. À la suite de cette éradication programmée, une réflexion a été conduite. Des militants, des acteurs culturels, des écrivains ont été des défenseurs de la langue pendant cette période difficile.

À la Libération, il s'agissait pour les Français de dresser le bilan de ce qui leur restait. Or les langues ont trouvé toute leur place dans cet état des lieux. La prise de conscience s'est donc opérée par le biais des acteurs de la Libération. Cela s'est ensuite traduit par des premiers gestes législatifs. En 1961, la loi d'Exon instaure la possibilité d'enseigner en France certaines

langues. La place de toutes les langues sera plus tard reconnue dans l'enseignement. En 1970, les langues sont non seulement reconnues mais offrent également des points pour l'examen du baccalauréat. Ce simple fait change le regard porté sur les langues régionales, qui deviennent ainsi « utiles ».

Naissance de l'enseignement bilingue

L'année 1982 constitue une date extrêmement importante. En France, les acteurs chargés de l'enseignement des langues régionales voyaient malgré tout leur enseignement disparaître progressivement. Ils ont alors décidé, dans la sphère privée d'abord puis dans la sphère publique, d'envisager leur enseignement d'une façon différente. Il s'agissait de mettre en place, sur le modèle de la situation canadienne au Québec, un enseignement bilingue dans lequel la langue régionale serait enseignée à parité avec le français. Ce geste fondateur a annoncé la création d'écoles tout à fait originales et d'un enseignement bilingue qui a perduré jusqu'à nos jours.

52

Cet enseignement est codifié et reconnu. Il concerne principalement les élèves du primaire. L'enseignement se fait en français la moitié du temps et dans la langue régionale l'autre moitié du temps. Les mathématiques, les sciences, la musique, etc., sont enseignées dans les langues régionales. Dans un pays marqué par une opposition virulente aux langues régionales, ce geste apparaît comme particulièrement fort et fondateur.

Ces classes bilingues constituent le ferment de la récupération linguistique. S'agissant de la langue basque, près de 50 % des élèves du territoire concerné suivent des enseignements bilingues basque/français. Une langue est considérée comme étant « récupérée » à partir du moment où 30 % des élèves apprennent cette langue. Il est donc clair que l'école permet d'opérer un véritable bouleversement dans la situation de certaines langues en France.

Les langues régionales ont aujourd'hui un programme pour tous les niveaux de la scolarité. Ces programmes sont inspirés des programmes d'enseignement des langues étrangères. En d'autres termes, il ne s'agit

pas de programmes spécifiquement adaptés aux langues « ethniques » mais bien de programmes de langue à part entière, incluant un volet culturel et civilisationnel.

Bilan d'étape

Je souhaite dresser ici un bilan d'étape, étant entendu que l'ensemble est en constante mutation. L'enseignement dit extensif est en progression ininterrompue et concerne un nombre croissant d'élèves. Par ailleurs, le modèle de l'enseignement bilingue connaît une remarquable réussite. Il s'agit d'une formule très originale qui, en France, est étonnamment réservée uniquement aux langues régionales. Le modèle n'est pas appliqué à l'enseignement de l'anglais ou du chinois par exemple. Il est à noter que les élèves inscrits dans ces filières sont généralement meilleurs en français et en mathématiques que les autres. C'est donc une pédagogie originale qui se trouve introduite à la faveur des langues.

53

Troisièmement, en une cinquantaine d'années s'est produit le passage d'une vision « localiste », enfermée sur un territoire et un dialecte, à un enseignement des langues et cultures sur le modèle des langues étrangères. Une évolution supplémentaire est constituée par la professionnalisation du corps enseignant, sur le modèle de l'enseignement des langues étrangères. 5 000 enseignants et 200 000 élèves sont aujourd'hui concernés par l'enseignement bilingue.

Enfin, la contribution des langues régionales à une éducation plurilingue est désormais admise et reconnue dans la société française. Il est clair que tous les acteurs du système mais aussi toutes les collectivités territoriales impliquées à divers titres ont aujourd'hui conscience de cette réalité.

Une nouvelle donne

Nous sommes passés de la menace d'extinction de certaines langues à la récupération linguistique. Dans un pays qui semble très unifié comme

la France, je souhaite attirer votre attention sur la diversité des statuts. En Outre-Mer, certains gouvernements locaux jouissent d'importantes prérogatives de ce point de vue, ne sachant pas toujours comment les mettre à profit. Au sein même de la métropole, on constate une grande diversité de statuts. L'Alsace bénéficie d'un statut particulier. Par ailleurs, une loi concernant spécifiquement la Corse permet à l'enseignement de la langue corse de se développer de façon importante. Il existe en outre un office public de la langue basque au sein duquel l'Éducation nationale et élus locaux se réunissent pour valoriser et favoriser l'apprentissage du basque.

Enfin, s'agissant du cadre juridique, la reconnaissance des langues régionales est toujours en demi-teinte. Il existe bien une inscription dans la Constitution, ce qui est un fait majeur. Cependant, cette inscription ne permet pas pour autant de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires leur reconnaissant un certain nombre de droits intangibles.

54

Assurer l'avenir des langues régionales implique d'associer les langues aux enjeux de l'école. En outre, il est nécessaire de les inclure dans la construction européenne. L'enjeu est majeur. Il s'agit de répondre aux défis de la mondialisation, de trouver sa place dans un monde globalisé mais également de prendre en charge sa culture et son histoire et de les faire vivre. Nous sommes désormais prêts à valoriser la connaissance des langues. Il existe aujourd'hui quelques milliers d'offres d'emploi qui requièrent la connaissance des langues régionales.

Le prix Nobel Frédéric Mistral, mort il y a cent ans, écrivait, en occitan : *« Face contre terre, qu'un peuple tombe esclave. S'il tient en main sa langue, il tient la clé qui le délivre de ses chaînes ».*

Langue et culture : renforcer la construction de la langue, promouvoir le développement culturel

L'esprit général de la politique linguistique en Chine

LU Xinhua

Comme chacun sait, les langues jouent un rôle important dans le développement et la prospérité culturels d'un pays. La mise en place des actions en matière linguistique, la diffusion et la standardisation de la langue nationale sont essentielles pour favoriser les échanges entre les différentes ethnies, l'identification à la nation et le renforcement de l'esprit national et du patriotisme.

L'histoire millénaire de la nation chinoise nous a légué un héritage très riche. Les langues et les écritures sont non seulement un support de la culture nationale mais servent également de vecteur pour sa diffusion et son développement. À ce titre, les langues constituent un pilier dans la transmission de la culture chinoise. La Chine est un pays multiethnique et multilingue avec de nombreuses écritures et de nombreux dialectes.

Les langues des minorités sont partie intégrante de la culture chinoise et du patrimoine culturel de la Chine. La stratégie politique chinoise veut que nous généralisions l'usage de la langue nationale tout en protégeant les langues des minorités ethniques. Ces deux axes complémentaires ont pour objectif de favoriser le rapprochement national, la stabilité politique et l'harmonie sociale. L'objectif est encore de préserver la culture chinoise et de consolider un système à la fois unifié et diversifié.

Le plan national de réforme et de développement des langues à moyen et long termes a mis l'accent sur l'unité dialectique entre la langue nationale et la diversité linguistique. Il s'agit de généraliser la langue nationale à

l'intérieur du pays tout en préservant la langue des minorités ethniques. L'objectif est que chacune trouve sa place au sein du système et qu'elles puissent coexister de façon harmonieuse. L'objectif à l'extérieur du pays est d'accélérer l'internationalisation du chinois et de promouvoir sa diffusion et sa visibilité. Les actions en matière linguistique sont devenues un instrument important pour promouvoir l'image de la Chine.

Ces actions impliquent d'adopter une conception scientifique des langues et de traiter de manière intelligente les sept rapports suivants :

- le rapport entre les langues nationales et les langues des ethnies minoritaires ;
- le rapport entre les différentes langues des ethnies minoritaires ;
- le rapport entre le chinois standard et les dialectes ;
- le rapport entre le chinois simplifié et l'ancien chinois ;
- le rapport entre le chinois et les langues étrangères, y compris les langues transfrontalières ;
- le rapport entre les différentes langues étrangères ;
- le rapport entre la vie linguistique réelle et la vie linguistique virtuelle.

Pour équilibrer correctement ces différents rapports, il est essentiel de respecter les droits des différents niveaux de la société (l'État, les communautés, les individus). Il est en outre capital de respecter ce principe d'unité dialectique entre la langue nationale et la diversité linguistique.

La situation actuelle au Xinjiang

La région du Xinjiang constitue la plus grande région multiethnique avec 47 ethnies différentes. Ces langues diffèrent entre elles tant au niveau de la prononciation que de l'écriture. Six langues sont notamment d'usage

courant dans la région dont l'ouïgour, le kazakh, le kirghize et la langue mongole. C'est donc la province de Chine qui utilise le plus grand nombre de langues. L'État attache une grande importance aux actions en matière linguistique. Il a notamment créé une commission des langues ainsi qu'un bureau de traduction des langues ethniques. Ces mesures ont pour but de fournir un cadre réglementaire, normatif et informatisé à l'utilisation de ces langues. Ces politiques et réglementations se sont développées pour constituer aujourd'hui un cadre relativement complet.

Ce cadre se trouve être en conformité avec la Constitution et avec la loi, notamment la loi sur l'autonomie régionale des ethnies. Les collectivités territoriales ont mis en place leur propre réglementation quant à l'utilisation, aux recherches et au développement des différentes langues. Ce cadre juridique est donc tout à fait favorable à l'utilisation de ces langues.

L'État attache ainsi une grande importance à la préservation des langues des minorités et promeut des travaux de recherches les concernant. Depuis 1953, l'État a missionné des experts pour mener des recherches approfondies sur l'ouïgour, le kazakh, le kirghize, la langue mongole, etc.

57

Des normes et standards ont été publiés pour plusieurs langues dont l'ouïgour, le kazakh et le kirghize. Des dictionnaires chinois-ouïgour, ouïgour-chinois et chinois-kazakh ont également été publiés. Ces initiatives ont permis d'enrichir, de dynamiser et d'améliorer la précision de ces différentes langues.

Dès 1953, nous avons créé une instance dédiée au vocabulaire et à la terminologie de ces langues. Cette instance assume un travail de mise à jour et de prise en compte des néologismes. Nous avons travaillé sur plus de 300 000 termes de ces différentes langues, dans des domaines aussi variés que le droit, la politique, l'éducation, la culture, le sport, l'agriculture, la santé, etc. Ce travail est basé sur la réalité actuelle mais inclut également un regard sur l'avenir. L'accélération des travaux d'informatisation a en effet permis de demeurer en phase avec l'évolution du monde. Nous avons par exemple publié des recueils de caractères et de codes informatiques utilisés pour ces différentes langues. Nous avons également mis au point des systèmes de mise en page informatique destinés à l'imprimerie. Nous

avons en outre publié les règles de transcription phonétique des noms ouïgours et kazakhs.

Un très grand projet est en cours de réalisation pour mettre au point une base informatique dédiée aux langues. Il s'agit du plus gros chantier informatique jamais lancé en matière de langue avec un investissement de 120 millions de yuans. Après plusieurs années d'efforts, nous avons obtenu des résultats très satisfaisants dans différents domaines, notamment en matière de politique, de justice, d'économie, d'éducation, etc. Dans le domaine juridique et administratif, cinq langues sont utilisées pour toutes les réunions officielles, à savoir l'ouïgour, le chinois, le kazakh, le mongol et le kirghize. Quant aux administrations régionales, elles sont obligées d'utiliser les deux langues que sont l'ouïgour et le chinois. En fonction des besoins, d'autres langues régionales peuvent également être utilisées. Les actes sont donc écrits en chinois ainsi qu'en une langue locale.

58

Dans le domaine éducatif, l'enseignement se fait en ouïgour, en chinois, en kazakh, en kirghize et en russe. Au niveau universitaire, il existe des programmes d'enseignement en chinois, en ouïgour, en kazakh ainsi qu'en mongol. De nombreux manuels sont également rédigés dans ces différentes langues.

Dans le domaine des médias et de l'audiovisuel, les stations de radio et de télévision sont diffusées en chinois aussi bien qu'en langue régionale. La radio et la télévision de la région du Xinjiang sont diffusées en cinq langues. En 1952, les premiers films ont été doublés en ouïgour. Un studio spécifiquement dédié à ces doublages a même été créé.

Le 15 mars 1951, nous avons créé la maison d'édition du Xinjiang qui édite des ouvrages en quatre langues. En 1982, une maison d'édition spécialisée dans les ouvrages en ouïgour a vu le jour. De nombreux journaux sont aujourd'hui publiés en plusieurs langues. Le *Quotidien du Xinjiang* est ainsi publié en quatre langues. Le magazine intitulé *Langue et Traduction* est quant à lui édité en cinq langues. Douze maisons d'édition éditent des manuels d'enseignement en six langues. Le gouvernement régional a également lancé un projet de collection des ouvrages de la littérature du Xinjiang. Vingt-six volumes ont été publiés en cinq langues

différentes. Il s'agit essentiellement des grands classiques littéraires des différentes minorités ethniques de la région.

Dans le domaine des services publics, qui inclut les transports, le tourisme, la culture, les sports, l'éducation, la finance, la santé, les télécommunications et la poste, nous avons également standardisé les enseignes et les panneaux d'information. Tous les concours et examens des fonctionnaires sont proposés en deux langues à tous les candidats. Ceux-ci ont le choix de concourir en chinois ou dans leur propre langue. Nous avons également lancé deux projets de recherches pour étudier les langues utilisées dans les différents domaines du service public. Ainsi, après soixante ans d'efforts et conformément à la loi, nous avons réalisé des progrès significatifs en matière de politique linguistique.

Norme et évolution des langues

HOU Min

Directrice du Centre national d'observation et de recherche de la radio-diffusion des ressources linguistiques

Jean PRUVOST

Professeur des universités, directeur éditorial des éditions Honoré Champion

ZHOU Hongbo

Rédacteur en chef de la maison d'édition Commercial Press

Bénédicte MADINIER

Chef de la mission du développement et de l'enrichissement de la langue française à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication

Patrice GELINET

Membre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, président de la mission Langue française et francophonie

Recherches sur l'observation des langues en Chine

HOU Min

Je suis heureuse de vous parler aujourd'hui de la politique de veille linguistique en Chine. J'aborderai en premier lieu la composition et les ressources de cette politique. Cette politique a été décidée par le gouvernement chinois. En 2004, le département de la gestion et de l'information du ministère de l'Éducation a créé quatre centres linguistiques dédiés à l'écriture, à l'oralité, au réseau et aux manuels d'éducation. Ces recherches sont essentielles à la compréhension de l'évolution de la langue. Notre veille linguistique porte également sur la langue d'usage ainsi que sur les langues des minorités ethniques.

Concernant les *mass media*, notre dispositif est divisé en quatre sous-ensembles. L'étude de la fréquence de l'occurrence des mots nous permet de comprendre les nouvelles tendances linguistiques. Toutes ces ressources nous permettent de mener une politique efficace et confèrent une très grande vitalité à la veille linguistique.

61

Pratique et résultats de la politique de veille linguistique

Nous disposons d'une vaste base de données sur laquelle nous avons effectué un certain nombre de recherches. Nous avons réalisé une enquête sur les caractères chinois entre 2005 et 2013. Les résultats de cette enquête montrent que, bien que notre société soit en pleine mutation, l'utilisation des caractères chinois reste soumise à une règle très stable.

Nous avons également mené une enquête de neuf ans sur l'utilisation des mots. Les résultats de cette enquête montrent que l'utilisation des mots est elle aussi soumise à des règles particulièrement bien respectées.

Avec une base de données de 1 milliard de mots, nous comptons 2,2 millions d'occurrences. En réalité pour 90 % de ces mots, le ratio est le suivant : mille caractères pour dix mille mots.

Nous avons par ailleurs comparé, dans une étude qui s'étendait sur une période de neuf ans, les emplois associés et emplois individuels des caractères et des mots. Sur cette période, nous avons constaté que 65 % des caractères relevaient d'un emploi associé contre seulement 5 % pour l'emploi individuel. Cet état de fait est donc marqué par une très grande stabilité. L'utilisation des caractères chinois, en emploi associé ou en emploi individuel, demeure très stable.

Sur cette même période de neuf ans, nous constatons que la situation est sensiblement différente s'agissant des mots. En effet, l'occurrence des emplois associés n'est que de 10 % contre plus de 50 % pour les emplois individuels. Le caractère est donc marqué par la stabilité tandis que le mot est marqué par le changement.

62

Les conclusions tirées de cette étude se rapprochent de cette assertion de Noam Chomsky selon laquelle à partir d'un petit nombre d'éléments formels, nous pouvons produire des phrases en nombre infini.

Le détail de cette base de données révèle qu'en 2010, sur les 21 millions d'entrées recensées, la grande majorité est formée par des noms de personnes. En revanche, leur taux de fréquence est très limité. Concernant les noms qui ne sont pas des noms propres, les circonstances d'emploi sont radicalement différentes. Cela révèle que le taux de fréquence des noms communs est bien supérieur à celui des noms propres, alors même que leur nombre est nettement plus important.

Nous nous sommes également intéressés aux mots et aux caractéristiques linguistiques sur les blogs. Nous avons observé que selon que les individus sont des hommes ou des femmes, les occurrences des mots diffèrent sensiblement. Les résultats montrent que les hommes s'intéressent davantage aux questions de société et de politique, alors que les femmes s'intéressent davantage aux questions relatives à la famille et à la vie quotidienne.

Notre travail se veut avant tout au service du pays. Depuis quelques années, l'usage du chinois fait l'objet d'un certain nombre de débats. Ceux-ci révèlent notamment la crainte d'une crise du chinois due à l'utilisation grandissante de mots en lettres latines. Peut-on véritablement parler d'une crise du chinois ? L'étude réalisée sur 23 ans, entre 1990 et 2012, à partir d'articles de presse, révèle que l'utilisation de mots écrits en lettres latines a effectivement augmenté dans des proportions significatives. Toutefois, leur usage demeure limité. Le chinois n'absorbera pas ces mots écrits en toutes lettres de manière indéfinie. Ils représentent une part marginale de l'ensemble des caractères chinois. Leur fréquence d'usage demeure extrêmement faible malgré l'augmentation observable au cours des dernières années.

L'enquête réalisée sur 23 ans révèle que 10 000 mots en toutes lettres ont été utilisés dans les articles de presse du *Quotidien du peuple*. Toutefois, leur usage associé ne concernait que 23 d'entre eux. Cette enquête prouve que le chinois n'est pas en crise. Les mots écrits en lettres latines ne sont pas très nombreux. Cependant, nous devons trouver une solution pour freiner leur multiplication et un comité d'experts a été mis en place à cet effet.

63

Les résultats de cette veille linguistique ont été consignés dans un livre vert traduit en anglais. Nous publions également chaque année un recueil qui recense tous les nouveaux mots apparaissant dans la langue chinoise. L'ouvrage est divisé en chapitres, consacrés par exemple aux nouveaux mots apparus dans les médias, sur internet, etc. Ce recueil permet de saisir les évolutions linguistiques qui ont eu lieu au cours de l'année. Sa publication est devenue un événement très attendu.

Théorie et technique de la veille sémantique

De nouvelles théories et de nouvelles doctrines ont fait leur apparition en matière de veille sémantique, concernant par exemple l'évolution des mots dans le temps et l'espace ou encore le cadre de la veille sémantique. Le modèle que nous avons mis en place nous permet de réaliser une veille sur tout type de mots et de pouvoir ainsi répondre à nos obligations.

Outre la théorie, notre travail s'appuie également sur des techniques modernes. En l'absence d'une veille informatisée, cette plate-forme de veille sémantique serait impossible.

Notre travail de veille linguistique sert avant tout les besoins de l'État et de la population chinoise. Nous coopérons avec des collaborateurs implantés au niveau régional de manière à décentraliser notre travail. Tous nos centres disposent également de sites internet sur lesquels chacun peut accéder aux résultats de nos recherches. Un certain nombre d'ouvrages sont également disponibles sur internet.

Trois éléments président au travail de veille sémantique, à savoir la langue, la métrologie et la société. Ces études nous permettent de mieux comprendre la société, de mieux appréhender l'état d'esprit de l'homme contemporain et de comprendre l'évolution des mentalités. La veille sémantique tente de se départir de toutes les « factions linguistiques » qui ont pu exister. Nous poursuivrons donc notre travail pour servir notre pays.

Le français, une langue qui évolue en permanence

Jean PRUVOST

L'évolution permanente de la langue

Ma présence parmi vous est un immense honneur dont je tenterai d'être digne. Si nous étions en 842, voici ce que je pourrais dire : « si saluarai eo. cist meon fradre karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa. sicum om per dreit son fradra saluar dift ». La phrase que je viens de prononcer est incompréhensible... Pourtant, il s'agit d'un extrait des *Serments de Strasbourg*, notre plus ancien document écrit en langue française. En 1100, la même phrase prendrait cette forme : « si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, si come on par dreit, en ço que il me altresi façet. »

65

On constate alors combien la langue a évolué. Toutefois, pareil extrait reste difficilement compréhensible sans apprentissage préalable de l'ancien français. En 1400, la même phrase évoluera encore dans sa forme : « si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si, comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresi ». Il s'agit toujours du même message, mais désormais nous pouvons en comprendre le sens en y étant attentifs. Enfin, c'est vraiment au XVII^e siècle que le message deviendra compréhensible : « Aussi, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il en fasse autant. » Il s'agit ici du français moderne, ladite phrase demeurant parfaitement compréhensible au XXI^e siècle.

Ainsi, entre le IX^e et le XVII^e siècle, l'évolution de la langue française est manifeste. Au début de cette période, la langue du Moyen Âge nous apparaît comme une langue étrangère. Huit siècles plus tard, au XVII^e siècle,

cette langue nous semble être la même que la nôtre. Cependant, à mieux y regarder s'agit-il véritablement de la même langue ? Les mots de la langue courante de Madame de Sévigné et ceux de la langue d'Amélie Nothomb ont-ils le même sens ?

Soit la phrase suivante issue du Grand Siècle, dit classique : « Hubert se sent énervé par cette injure et tout à l'heure va faire en sorte que tous soient étonnés ». Au XVII^e siècle, cette phrase se comprend de la façon suivante : « il se sent affaibli par cette injustice et tout de suite va faire en sorte que tous soient comme frappés par le tonnerre ». Le sens des mots a de fait profondément changé. L'historien de la langue doit ainsi rappeler que le terme « énervé » signifiait « affaibli, sans nerfs », en rien « excité ». L'expression « tout à l'heure » désignait dans la langue classique « tout de suite ». Ce n'est qu'au cours du XVIII^e siècle que l'expression « tout à l'heure » a pris le sens de « dans un court moment ». Par ailleurs, dans le vocabulaire classique, l'injure désignait « l'injustice », du latin *injuria*, violation du droit. Le sens de quelques expressions encore en vigueur, comme « l'injure du temps », provient de cette étymologie. Enfin, « étonner » signifiait initialement « ébranler quelqu'un à la façon du tonnerre ».

66

À trois siècles d'écart, le sens d'une même phrase se trouve ainsi profondément modifié. La signification des mots a en effet évolué au point même de prendre parfois un sens contraire. L'évolution rapide de la langue constitue donc un fait incontestable.

Les dictionnaires, témoins sans pareils de cette évolution

Les dictionnaires restent les meilleurs témoins de cette évolution. Ils offrent une photographie du lexique à une période donnée en proposant une sorte d'*arrêt sur l'image* du mouvement permanent de la langue. Aussi, une rapide histoire du dictionnaire en tant que genre s'impose ici.

Tout d'abord, la naissance du dictionnaire monolingue français au XVII^e siècle n'est pas un fait du hasard. Le XVII^e siècle correspond en

France à l'instauration d'un véritable État. À la suite des désordres des guerres de religions, on assiste en effet à l'instauration d'un État fort, centralisé, incarné par Henri IV puis par Louis XIV. Tout au long du siècle s'opère une prise de conscience autour de la langue française qui apparaît de plus en plus comme un outil précieux pour l'élite culturelle et politique. Les dictionnaires monolingues sont ainsi nés de ce désir de maintenir la stabilité de la langue. Les dictionnaires constituent en effet des outils précis permettant de décrire la langue pour en définir la norme et tenter de la fixer.

Une croyance – illusoire – a alors eu cours, pendant un court moment, selon laquelle la langue allait pouvoir être immobilisée dans un état de perfection. À cette époque très particulière, le pouvoir, le Roi, les écrivains et la cour s'expriment dans une même langue avec le même point de vue esthétique et la même ambition de clarté. Il a bientôt fallu déchanter : à la fin du Grand siècle, chacun savait déjà que la langue évoluerait. Néanmoins, c'est dans ce contexte d'une langue et d'une littérature classiques que naît la « trinité lexicographique ». Trois dictionnaires fondent en effet la lexicographie monolingue française et offrent à cette langue son premier socle normatif.

67

Le premier de ces trois dictionnaires est le *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet, publié en 1680. Ce tout premier dictionnaire, d'initiative privée peut être considéré comme l'ancêtre du *Grand Robert*, riche de nombreuses citations. Il s'agit de décrire l'usage de la langue et de l'illustrer par des citations. Il contient 25 000 mots, certains de même forme et de même sens que les mots d'aujourd'hui, mais de connotations très divergentes. Dans la définition du *loup* présentée par Richelet, il est ainsi affirmé que l'animal a « les yeux bleus et étincelants » et que sa « cervelle croît et décroît selon le cours de la lune ». Le cochon est dit quant à lui haïr « le loup, la salamandre, l'éléphant, les belettes et les scorpions ». Ces savoirs charmants et désuets sont tout droit venus de l'Antiquité. Certaines définitions contiennent des détails étonnants, frôlant parfois le cauchemar : « il y a des fourmis plus grandes que les renards ».

En outre, la signification de certains mots diffère de celle d'aujourd'hui. « L'amant qui persévère » devient un « heureux amant ». Au XVII^e siècle,

l'amant est la personne qui aime et est aimée. Corneille opposait l'amant qui aime et est aimé à l'amoureux qui aime sans être aimé en retour. Enfin, ce *Dictionnaire françois* inclut également certains termes aujourd'hui disparus. S'y trouvent par exemple le terme « escaffe », signifiant « coup de pied au cul », ainsi que son verbe dérivé, « escaffer ».

Le second dictionnaire de cette trinité lexicographique est le dictionnaire universel d'Antoine Furetière. Ancêtre des dictionnaires encyclopédiques tels que le *Grand* et le *Petit Larousse*, il paraît à titre posthume en 1690. L'ouvrage, le *Dictionnaire universel*, est riche d'informations sur la langue mais plus particulièrement sur les choses et les idées désignées par les mots. De la même manière, il renferme un certain nombre de mots dont le sens a changé aujourd'hui. Dans ce dictionnaire d'entreprise privée, la « crapule » désigne « une vilaine et continuelle débauche de vin ». L'exemple est significatif : « les peuples du Nord sont fort sujets à la crapule, à une perpétuelle ivrognerie ». Il est clair que comme tout dictionnaire, le *Dictionnaire universel* véhicule des idées qui ne sont pas toujours justes. Il contient enfin des mots ayant disparu tels que la « comotation », « petite débauche et repas que font les professeurs ou les écoliers qui se divertissent ensemble ».

68

Le troisième dictionnaire n'est plus d'initiative privée. Il s'agit d'un dictionnaire de l'institution, le *Dictionnaire de l'Académie française*, publié en 1694. Il résulte d'une commande de l'État, au moment où l'Académie française est fondée par Louis XIII, répondant à la volonté de son ministre Richelieu, en 1635. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dictionnaire institutionnel. D'un côté en France se trouvent les dictionnaires d'entreprise privée, tels que ceux de Richelet, Furetière, Littré, Larousse, Robert et ceux de la maison Hachette. De l'autre côté se démarquent les dictionnaires de l'institution tels que celui de l'Académie française ou celui du CNRS, le *Trésor de la langue française*. Les premiers, privés, s'achètent et font vivre leurs auteurs, de haute culture. Les seconds, institutionnels, sont gratuits et aussi conçus par une élite culturelle et érudite - les académiciens, non rétribués, et des chercheurs du CNRS, de l'université.

La dynamique privée d'un côté, à l'écoute très attentive des usagers, d'un côté, et de l'autre, avec les institutions, l'absence d'enjeux économiques

et du même coup la mise en place de projets très ambitieux que ne pourrait pas poursuivre l'entreprise privée, ce sont là deux constantes de notre lexicographie. Cette complémentarité s'avère particulièrement efficace. Aujourd'hui, les dictionnaires institutionnels sont par exemple consultables en ligne gratuitement.

Deux constats s'imposent à la fin du XVII^e siècle quant à l'évolution de la langue et à ses instruments de normalisation que sont les dictionnaires. D'une part, à sa parution, le dictionnaire de l'Académie française n'a pas été apprécié à sa juste mesure par le Roi, déjà séduit par le *Dictionnaire universel* de Furetière. Il est vrai que ce dernier comportait 40 000 mots alors que celui de l'Académie en définissait seulement 18 000. Cependant, les projets étaient très différents.

Les philosophes du XVIII^e siècle percevront immédiatement l'immense qualité du dictionnaire de l'Académie. Il a en effet pour objectif de donner des définitions fondées sur la logique, le genre et l'espèce avec des exemples simples et représentatifs de l'usage courant. Ce dictionnaire, alors à tort pas assez valorisé par les Français, a été extrêmement apprécié des étrangers. Il constituait de fait pour eux un excellent dictionnaire du « français langue étrangère ». La preuve en est faite à travers sa présence systématique en nombre dans les bibliothèques de toute l'Europe qui sont nombreuses à le posséder.

69

Par ailleurs, le dictionnaire de l'Académie étant largement représenté en Europe, il constitue d'emblée l'ambassadeur le plus efficace de la langue française aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. En 2006, quatre siècles plus tard, le dictionnaire de l'Académie française en sera à sa neuvième édition, bientôt achevée : il fera date par bien des points, tout en s'installant dans la pérennité et la plus haute qualité.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française, Hélène Carrère d'Encausse, a en l'occurrence déclaré lors de la séance publique annuelle de 2006 : « parce qu'il doit être tout à la fois le greffier de l'usage, le témoin de l'histoire et celui du changement, le dictionnaire de l'Académie aura presque doublé de volume ». Ce sera et c'est déjà, dans sa version disponible sur internet, une référence de premier ordre.

Avec trois modèles distincts bien établis (le dictionnaire *encyclopédique* de Furetière, le dictionnaire *de langue* de Richelet, et le dictionnaire de langue, descriptif de l'usage et normatif de l'Académie), l'équilibre était trouvé dès le XVII^e siècle, en se maintenant et en se développant au XVIII^e siècle. Au siècle des Lumières naissait par ailleurs un autre genre, celui propre à l'*encyclopédie*, dans le sillage de l'*Encyclopédie* (1751-1772) de Diderot et d'Alembert.

Au XIX^e siècle, une autre période commençait avec notamment l'essor de la scolarité et l'avènement de la République. Dans cet esprit, à la suite des dictionnaires en un volume destinés entre autres aux lycées, paraissait en 1856, notamment pour les établissements scolaires, un *Nouveau dictionnaire de la langue française* rédigé par un jeune instituteur bourguignon venu à Paris : Pierre Larousse. Il s'agit là du premier dictionnaire de Pierre Larousse, en un volume. Il paraîtra chaque année, les millésimes se suivant, et il sera complété en 1868 par une seconde partie consacrée aux noms propres. En 1905, alors que le *Petit Larousse illustré* prend le relais, 4 millions d'exemplaires en auront ainsi été vendus depuis sa création en 1856. Le succès de ce petit dictionnaire aura donc été considérable, tout comme celui du Petit Larousse, qui a fêté sans une ride ses cent ans en 2005, vendu cette année-là à un million d'exemplaires. Ce petit dictionnaire et le *Petit Larousse* jouent de fait pour la langue française un rôle démocratique majeur depuis 1856.

En 1967 naît le *Petit Robert*, issu du *Grand Robert* paru en 1964. Il est vendu sans illustration et avec force citations. Il est aisé d'imaginer combien le projet de Paul Robert, né en Algérie, a été lui aussi porteur pour la langue française. Enfin, conçu par le CNRS, le *Trésor de la langue française*, gratuit depuis 2000 sur internet, constitue le plus gros dictionnaire français monolingue, avec 16 volumes, 410 000 exemples et environ 110 000 mots. Commencé en 1971, achevé en 1994, il attend un complément qui doit s'installer sans difficulté sur le support électronique.

Pour souligner combien la langue française évolue tout en gardant toute sa force, on peut rappeler par exemple que le *Petit Larousse* de 1905 offrait une multitude d'exemples de termes ayant aujourd'hui disparu. On y trouve notamment les expressions suivantes : « il trôle partout ses

enfants », le verbe « trôler » signifiait en fait « promener » ; « ce n'est qu'une mâchoire » qui signifiait « un homme inepte qui ne pense qu'à manger » ; « que le bon dieu te patafiole » qui signifiait « que le bon dieu te confonde » ; « patine-toi » autrement dit « dépêche-toi » ; et enfin « un homme à poil », formule familière aujourd'hui mais qui désignait alors un homme énergique. Toutes ces expressions ont disparu du dictionnaire car l'usage ne les a pas retenues. Il est très difficile en réalité de prévoir les mots ou expressions qui aujourd'hui installés dans le millésime 2015 du *Petit Larousse illustré* auront disparu dans trente ans. C'est le travail des observateurs de la langue que sont les lexicographes que de bien repérer l'émergence des mots et leur disparition progressive.

« Autoconservation, « exoconservation », « vapoter », « veganisme », « une tuerie », « l'obsolescence programmée », la « consolidation programmée », le « tourisme spatial », la « zénitude », un « tag », « surinterpréter » représentent par exemple les mots enregistrés pour le millésime 2015. Chacun de ces mots mériterait commentaire. Les faire entrer dans le dictionnaire, c'est en reconnaître la fréquence, pas forcément la qualité, l'intérêt, la validité lexicologique, mais il est indispensable de les « traduire », d'en offrir une définition pour qu'on les comprenne. Pour autant, leur traduction n'équivaut pas à leur promotion. Il s'agit également de pouvoir proposer des équivalents, grâce à l'Institut de la langue française et à la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. La Chine et la France sont à cet égard en pointe, car ces deux très grands pays disposent d'une véritable politique linguistique.

« L'assiduité, la politesse, l'amour de la paix et la douceur forment les traits distinctifs du caractère de la Chine », affirme au sujet de la Chine le *Dictionnaire de la conversation* publié en 1842. L'ancien vice-président de la commission nationale de la langue et de l'écriture disait ceci : « après l'avènement de la Chine nouvelle, pour répondre aux besoins du développement national, du progrès social et de la communication du peuple, le gouvernement et la société civile ont travaillé efficacement à l'élaboration de différentes normes et à leur diffusion en douceur ». C'est de cette manière que nous aimons nos langues respectives et c'est ici que se construit très efficacement, avec vous, ce programme.

Le dictionnaire, outil le plus important de la standardisation

ZHOU Hongbo

La communication est un instinct naturel de l'être humain. L'homme a besoin de communiquer et de connaître l'autre. Toutefois, les différences entre les individus et les peuples génèrent des malentendus. Pour surmonter les obstacles à la connaissance de l'autre, il est nécessaire d'échanger avec lui des propos. Pour cette raison, je souhaite vous présenter deux exemples.

Le dictionnaire Ricci

72

Pour comprendre une culture, il est nécessaire de commencer par apprendre sa langue. Le grand dictionnaire Ricci fut d'abord édité en 2002 en sept volumes. Le mois dernier, Commercial Press a édité un volume unique de ce dictionnaire Ricci chinois-français. La diapositive projetée à l'écran vous présente les sept volumes du grand dictionnaire Ricci. Ces volumes sont le résultat d'un travail titanesque. Tous les caractères chinois s'y trouvent recensés. Matteo Ricci, innovateur visionnaire, disait qu'il s'agissait d'un travail colossal mais qu'il serait pure folie de ne pas le terminer.

L'image projetée sur l'écran présente l'édition en un volume du dictionnaire Ricci, coéditée le mois dernier par Commercial Press et l'Association Ricci. Il s'agit d'un dictionnaire simplifié élaboré sur la base des sept volumes précédents. Il constitue le plus grand dictionnaire bilingue franco-chinois disponible en Chine, avec plus de 110 000 noms et entrées.

Nous avons décidé de travailler sur un volume unique édité en Chine. Cette nouvelle édition en un seul volume présente quelques particularités par rapport à l'édition précédente. Sur la base des épreuves des sept volumes, nous avons sélectionné 100 000 mots à partir des 300 000

entrées classées. Nous avons également ajouté 6 000 mots nouveaux. Vous sont présentées également à l'écran les nouvelles expressions contemporaines, y compris les termes financiers et boursiers. Nous avons également des entrées réservées aux expressions populaires.

La troisième particularité de cette nouvelle édition est une vaste réorganisation de l'ensemble. À gauche de l'image se trouve l'ordre suivi dans le dictionnaire précédent et, à droite, la réorganisation des entrées selon la phonétique. Nous avons conservé des proverbes chinois et leurs équivalents français. L'expression est d'abord traduite mot à mot. Ensuite, nous proposons un équivalent français de l'expression chinoise.

Dans le volume unique de Ricci, nous avons conservé la particularité du dictionnaire en sept volumes que constituent les annexes. Celles-ci sont très importantes et ont toutes été conservées dans le volume unique. Elles doivent permettre aux Chinois de décrire tout ce qui a trait à la tradition chinoise dans des termes français. Dans le volume unique, nous avons également souhaité permettre aux lecteurs chinois de mieux connaître la culture française par le biais des équivalences d'interprétation.

73

Le magazine *Planète Chinois*

Nous avons édité le magazine *Planète Chinois* pour permettre aux étrangers de mieux connaître la Chine et sa culture. Ce magazine est édité en anglais et, depuis 2009, nous disposons d'une version française. *Planète Chinois* paraît quatre fois par an et connaît un grand succès. Monsieur Bellassen est notre conseiller pour les versions anglaise et française.

La version française du magazine, lancée en 2009 à Francfort, a été créée sur la base de la version anglaise. La version française de *Planète Chinois* illustre différents aspects de la vie quotidienne des Chinois. Un encadré sur la page de droite est réservé à l'apprentissage du chinois.

L'édition de *Planète Chinois* qui vous est présentée à l'écran aborde toute une série de sujets très divers comme la vie rurale en Mongolie intérieure, la mutation des grandes villes, le rock à Pékin, l'évolution sociale, l'opéra,

la fabrication de parapluies en papier, le droit dans l'histoire chinoise, le cinéma, etc. Des articles sont aussi disponibles sur le site internet de *Planète Chinois*. Son contenu est de plus en plus riche.

Conclusion

Ces deux exemples illustrent la façon dont un dictionnaire ou un magazine peuvent constituer des ponts entre deux langues et deux cultures. Par le biais de la langue nous pouvons communiquer et comprendre l'autre. Or communiquer ne signifie pas abandonner sa propre langue mais au contraire créer l'occasion d'enrichir la pensée de façon mutuelle.

À travers le dictionnaire, chacun fait le projet de s'entendre d'une langue à l'autre. C'est ainsi que s'enrichit la pensée et que l'échange permet d'atteindre une partie de la vérité. À la fin de la préface du dictionnaire Ricci, il est écrit : « le travail qui aboutit à la publication du grand dictionnaire Ricci signifie que traduire est une tâche à accomplir au travers d'un échange culturel quotidien. Vraiment traduire implique de vraiment aimer et de vraiment comprendre ».

Commercial Press est un organisme au service de la culture chinoise. Nous avons toujours recherché la qualité et la moralité et sommes prêts à apporter notre contribution aux échanges sino-français.

L'action publique d'enrichissement de la langue française

Bénédicte MADINIER

Évolution de la langue, enrichissement de la langue, normalisation

Permettez-moi, pour commencer, de vous dire combien je me réjouis de poursuivre cet échange, entamé il y a deux ans. Je voudrais aujourd'hui examiner avec vous la manière dont l'État apporte sa pierre à l'évolution de la langue française, particulièrement sous l'angle de la normalisation.

Comme on l'a déjà évoqué, la langue française est en permanent devenir. Comme toute autre langue, elle évolue et s'invente au jour le jour :

75

« Il est d'une langue comme d'un fleuve que rien n'arrête, qui s'accroît dans son cours, et qui devient plus large et plus majestueux à mesure qu'il s'éloigne de sa source »

écrivait Louis Sébastien Mercier, un auteur du XIX^e siècle quelque peu oublié aujourd'hui.

À entendre cette affirmation, d'un lyrisme peut-être excessif, mais née de l'observation, on peut s'interroger sur la pertinence, le bien-fondé d'une politique de normalisation terminologique, a fortiori si cette politique est conçue comme un enrichissement de la langue. Ce qui semble bien relever du paradoxe.

Paradoxe à vouloir enrichir une langue en constant développement : le fleuve ne cesse de s'accroître de lui-même. Paradoxe à vouloir régulariser une langue en constante évolution : le fleuve ne se laisse pas

facilement emprisonner dans les digues d'interdits ou d'obligations. Paradoxe pour l'État à intervenir sur une langue qui appartient à tous : le principe de liberté d'expression, inscrit dans la Constitution, est en effet un principe intangible.

Sans reprendre tous les enjeux qui s'attachent à l'engagement des autorités françaises en faveur de la langue, on peut sans doute trouver un début de réponse dans cet autre principe constitutionnel : « La langue de la République est le français », qui impose à l'État de se montrer exemplaire et lui fait obligation de s'exprimer en français.

Une politique terminologique se justifie ainsi en première instance : l'État doit disposer des mots, des termes nécessaires pour communiquer en français avec les citoyens, et il doit s'en donner les moyens.

Si on met toujours en avant les mots, le vocabulaire, c'est qu'il est la partie la plus visible, la plus facilement perceptible de la langue. Pourtant, depuis des siècles, la langue française a fait l'objet d'une attention des pouvoirs publics. L'État s'est attaché, en particulier par l'intermédiaire de l'Académie française, autant sinon plus qu'au lexique, au respect des règles orthographiques et grammaticales et au respect des codes de la bienséance (vouvoiement, niveaux de langue...). De façon très révélatrice, pour décrire un usage respectueux de ces conventions formelles, on parle en français d'un langage « châtié ».

76

Or, cet ensemble de conventions, cette norme « académique » du bon usage, tend actuellement à s'affaiblir nettement, même à l'écrit. Comme le souligne le linguiste Alain Rey : « Il existe aujourd'hui des sous-normes concurrentes, notamment celle des médias, de l'école et des discours politiques. » Il faudrait ajouter celle des réseaux sociaux, avec leurs nouvelles méthodes de communication (tel le *hashtag*, ou *mot-dièse* de Twitter).

En outre, dans la société actuelle, mécanisée, automatisée, et désormais numérisée, on assiste à une forte inflation lexicale, particulièrement dans les domaines de pointe, comme l'internet qui apporte son lot quasi journalier d'innovation. L'omniprésence de la technologie dans la vie quotidienne entraîne une vulgarisation du vocabulaire scientifique et technique, qui ne trouvait généralement place autrefois que dans les dictionnaires de spécialité mais qui entre désormais en force dans les

dictionnaires généraux. Je prendrai un seul exemple : le *Dictionnaire de l'Académie*, par excellence garant de la norme. Par rapport à la précédente édition (1935) qui comptait 35 000 mots, la neuvième édition, en cours de rédaction, devrait comporter environ 10 000 mots supplémentaires, dont une forte proportion de termes techniques, ce qui représente un accroissement sans commune mesure avec les éditions passées.

En raison de sa longue histoire, le français est pourtant riche d'un très grand nombre de termes spécialisés. Les emprunts, notamment à l'anglais, ont toujours été un facteur d'enrichissement du vocabulaire mais, actuellement, la contamination du lexique par les termes anglo-américains confine à la saturation : le français n'a pas la capacité d'assimiler, de s'approprier, de franciser des termes trop nombreux, et trop rapidement adoptés. Plutôt que la métaphore du fleuve, j'en choisirai une autre, végétale. La langue française est comme un vieil arbre qui s'enracine dans le terreau latin et grec, qui a grandi et forci au fil des siècles, au gré d'apports divers (langues germaniques, italien, anglais...), mais qui, aujourd'hui, risque l'asphyxie en raison de la prolifération d'une plante parasite envahissante, et qui ne produit plus elle-même de nouveaux fruits, de nouveaux termes. Selon le philosophe des sciences Michel Serres, une langue « se fragilise dès lors (...) qu'elle se prive de mots techniques, scientifiques... » précisément ceux qui charpentent une réflexion, qui modèlent une pensée originale, qui suscitent et concrétisent une avancée conceptuelle. Lui fait écho la mise en garde d'un célèbre journaliste, Bernard Pivot :

« Si nous laissons l'anglais seul dire la science et le monde moderne, alors le français se mutilera et s'appauvrira. Il deviendra une langue banale ou, pire, une langue morte. »

Parallèlement et contradictoirement, comme par compensation, par réaction à cette avalanche de néologismes anglo-américains, souvent un seul et même mot anglais est utilisé en français pour exprimer de façon indifférenciée des notions très différentes : *flyer*, *coach*, *smart*, même dans les domaines très spécialisés, lesquels exigent au contraire la plus grande exactitude. Simplification, réduction, approximation, appauvrissement du

lexique vont paradoxalement de pair avec l'augmentation exponentielle des termes, qui n'est pas maîtrisée.

Plus radicalement encore, avec les messages par téléphone portable s'ajoute, ou même se substitue au langage écrit traditionnel un langage minimaliste, une langue de signes à l'échelle planétaire. Les mots font place à des icônes et symboles purement visuels, susceptibles d'être compris universellement. Les « emojis » (émoticônes) se multiplient et se normalisent rapidement : 1 500 sont déjà identifiés et codifiés par Unicode. Moyen efficace pour une communication sans frontières, certes, mais qui reste très limitée et floue. Le fameux pouce levé « I like » (« J'aime ») peut être interprété de maintes façons : « Je suis d'accord », « Je pense que c'est exact », « C'est une bonne idée », « Cela m'intéresse », « Cela m'amuse »... On peut remarquer au passage que même ce signe simpliste est porteur d'une forte charge culturelle, en référence aux jeux du cirque de l'Antiquité romaine. Cette codification intensive renforce la tendance générale à l'imprécision et le risque d'une dilution progressive du sens.

78

Cela ne dissuade pas certains de persévérer dans la recherche d'une langue de communication universelle normalisée. Je pense au « Noun project », ce dictionnaire visuel lancé en 2010, qui vise à créer « LA langue visuelle mondiale », en représentant chaque objet et chaque concept par une icône, de « lavage de voiture » à « ivresse », en passant par « banque alimentaire » ou « réchauffement climatique ». Une compagnie britannique travaille même à la création d'un réseau social utilisant uniquement les « emojis », où aucun mot n'est admis. On peut se figurer la pauvreté d'une communication réduite à ces schémas.

C'est dans ce contexte multiforme et fluctuant que l'État trouve la légitimité et l'utilité de son action.

Ainsi, à l'opposé de ces démarches simplificatrices plus ou moins concertées, qui ne sont pas dénuées d'utilité mais ont un effet profondément réducteur sur l'évolution du langage, le dispositif français d'enrichissement de la langue a une mission simple, bien délimitée : proposer et promouvoir des termes français spécifiques pour les nouvelles notions et réalités économiques, techniques et scientifiques appelées à se diffuser dans le grand public. Pour ce qui nous concerne, l'activité normative consiste donc à combler les manques avérés du lexique

spécialisé, à travers des travaux de terminologie et de néologie conduits par des experts de haut niveau, dans un cadre officiel.

J'avais eu l'occasion de présenter le dispositif lors du séminaire de Pékin. Je n'y reviendrai que très brièvement, d'autant plus que j'ai été frappée par la similitude des structures et des méthodes mises en place dans nos deux pays. Il faut saluer le rôle majeur du professeur Li Yuming dans l'impulsion donnée à la constitution en Chine d'un appareil étatique de terminologie. En France, le dispositif établi en 1996 sous l'autorité de Monsieur Gabriel de Broglie fait en ce moment même l'objet d'un remaniement formel qui met en valeur le rôle des experts, tout en assouplissant les procédures, afin de répondre au mieux à un besoin qui ne fait que s'accélérer depuis quelques années.

J'aimerais y insister, enrichir le vocabulaire ne consiste pas à traduire les termes anglais, mais à cerner les nouveaux concepts et à les nommer en français, à les appréhender selon un angle propre à une mentalité, à une forme d'esprit, à une culture particulière. On sait à quel point le langage affecte notre perception des choses, donne forme à la pensée. Comment pourrait-on imaginer de se priver des immenses ressources mentales que recèlent nos langues, de ces aptitudes diverses à penser le monde, et donc à le faire évoluer ? Il faut à la langue française non les injonctions d'un contrôleur ou d'un gendarme, mais les soins d'un bon jardinier pour l'aider à s'épanouir.

79

Il est d'autant moins question de restreindre de façon autoritaire la variété des usages que la diversité des formes met en évidence la capacité de la langue à décrire la réalité avec une finesse extrême. Lorsque plusieurs termes coexistent, afin de cerner le concept au plus près, on peut choisir le mot le plus exact, par exemple *cyclone*, *ouragan*, *tornado*, *typhon*... ou, pour prendre un exemple moins scientifique, *astronaute*, *cosmonaute*, *spationaute*, *taïkonaute*... Le tout est de s'accorder sur la notion :

« On peut s'entendre avec ceux qui ne parlent pas la même langue, mais non pas avec ceux pour qui les mots n'ont pas le même sens. ».

La formule est d'un célèbre biologiste français, Jean Rostand.

En recommandant un terme et sa définition, l'objectif majeur est d'encourager la communication en français entre spécialistes et de mettre le savoir à la portée du plus grand nombre.

Tel est le domaine d'action du dispositif : proposer pour des notions encore peu fixées et souvent complexes, des termes et définitions clairs, accessibles au profane, sans ambiguïté ni approximation, et emportant la conviction. Convaincre les usagers et rechercher le consensus est un défi, et un défi de taille.

Pour autant, ce travail n'a rien d'un aménagement, d'une planification systématique.

Ne serait-ce que dans le choix des termes « candidats », l'approche est méthodique mais non exhaustive : une partie des termes nouveaux, trop spécialisés, n'a pas vocation à sortir du cercle restreint des spécialistes ; une autre partie semble vouée *a priori* à un sort éphémère : l'accélération constante et le renouvellement incessant de l'innovation technologique, en particulier dans l'univers numérique, rendent douteuse l'implantation pérenne de nombreux termes. Seuls sont retenus les concepts que l'on estime destinés à se répandre et à durer.

80

Certes, cette action est normative dans la mesure où les termes et leurs définitions sont publiés au *Journal officiel* et prennent valeur de référence, en particulier pour les services publics qui doivent les employer au lieu du terme étranger équivalent, presque toujours anglo-américain.

Mais de là à ce que la référence s'impose éventuellement comme une norme, il lui reste plusieurs étapes à franchir. En effet, si norme il y a, c'est bien uniquement celle de l'usage. Elle s'établit progressivement, depuis la création du terme, et sa recommandation par voie officielle, puis son adoption par les usagers potentiels, ensuite son adoption par le public, et enfin son entrée dans les dictionnaires qui en est la consécration. Ainsi, le rôle du dispositif est moins de produire une norme qu'anticiper, imaginer ce qui pourra devenir la norme.

Le mot chinois *wushu* vient d'entrer dans le *Petit Larousse* 2015, ainsi défini :

Ensemble d'arts martiaux et de gymnastiques traditionnelles d'origine chinoise (kung-fu, qi gong, tai-chi-chuan) qui peuvent se pratiquer à main nue ou avec une arme. Le wushu moderne, sport de compétition, réunit deux disciplines : le tao lu (chorégraphie martiale) et le sanda (art de combat).

Le voici donc reconnu, entré dans la norme, sans même passer par le dispositif !

Le fleuve poursuit son cours...

Pourtant, il faut le reconnaître, de tels exemples de mots étrangers adoptés en français sont très peu nombreux par rapport à la multiplication préoccupante des anglicismes.

Si, pour trop de gens, ce problème est, comme l'a dit le professeur Zhao, « un non sujet », le dispositif reste vigilant, l'enjeu principal étant de faire vivre le français aux côtés des autres langues, de favoriser leur enrichissement mutuel et de contribuer ainsi au maintien de la diversité culturelle.

Nous faisons le pari de l'avenir des langues, et de leur coexistence.

Évolution et prescription au prisme des médias

Patrice GELINET

J'évoquerai ici le rôle que joue le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), et celui que j'y joue en tant que conseiller, s'agissant de la langue française. Bien qu'ayant travaillé pendant de nombreuses années à la radio et étant un téléspectateur assidu, je suis toujours surpris par les révélations de certains sondages. Ceux-ci indiquent qu'en France, les Français passent près de quatre heures à regarder la télévision et près de trois heures à écouter la radio. Il est ainsi aisé de comprendre le rôle essentiel que peuvent avoir ces médias audiovisuels, non seulement en matière d'information, de divertissement et d'éducation, mais aussi dans la pratique de la langue. L'une des fonctions du CSA est précisément de veiller à ce que cette langue soit défendue.

82

Un certain nombre de missions du CSA sont bien connues et parfois critiquées. Nous sommes régulièrement traités de censeurs. Cette accusation est fautive, un censeur étant celui qui interdit à une émission de passer à l'antenne. Par conséquent, il écoute ou visionne ce programme avant sa diffusion. Or le CSA intervient quant à lui après la diffusion des programmes, dans le cas où une radio ou une télévision ne respecte pas ses obligations.

Parmi ses diverses missions, le CSA attribue ou non des fréquences, veille au respect du pluralisme, désigne les présidents des chaînes publiques de radio ou de télévision, veille au respect de la diversité, de la parité hommes-femmes, etc. Outre ces missions, le CSA est également chargé par la loi de « veiller à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises dans les médias audiovisuels ».

Cette formule ne date pas d'aujourd'hui. Elle existait et était utilisée longtemps avant l'invention de la radio et de la télévision. En 1549, Joachim du Bellay avait écrit pour le groupe de la Pléiade dont il était

fondateur avec Ronsard un texte intitulé : « Deffence et illustration de la langue Françoise ». Il y a 500 ans, la défense de la langue française était donc déjà un sujet de préoccupation. Cela peut paraître étonnant dans la mesure où, à l'époque, 10 % de la population seulement parlait le français. Cette langue venait tout juste d'être imposée comme langue du droit et de l'administration par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François I^{er} en 1539.

Pourquoi la défense de la langue était-elle déjà un sujet de préoccupation ? Il s'agissait, d'après du Bellay, de donner à la population une langue commune autre que le latin et de « remplacer des langues barbares et vulgaires par une langue élégante et raffinée ». En d'autres termes, du Bellay souhaitait défendre et assurer la promotion de la langue française.

C'est exactement dans le même esprit que le CSA aborde sa mission de défense de la langue française. Nous sommes conscients que la place qu'occupent les médias dans notre vie quotidienne aujourd'hui est très importante. Les auditeurs, les téléspectateurs et particulièrement le jeune public ont tendance à utiliser le même langage que celui entendu à la télévision ou à la radio. C'est dans les médias, au moins autant qu'à l'école, que se jouent l'existence, le rayonnement et l'avenir de la langue française.

83

Certes la norme de la langue provient de l'Académie française, des institutions et de l'Éducation nationale. Cependant, à bien des égards, le journaliste et l'animateur jouent un rôle considérable. Le CSA est donc chargé de défendre et d'illustrer la langue française avec les moyens dont il dispose. Quels sont ces moyens ? De quelle manière la langue française est-elle traitée aujourd'hui à la radio et à la télévision ? Est-elle menacée ? Cette langue doit-elle évoluer ? Enfin, peut-elle évoluer sans risquer de disparaître ?

Les moyens du CSA

Pour assurer sa mission, le CSA s'appuie sur la loi et avant tout sur la Constitution. Celle-ci indique en effet que la langue de la République est le français. Le français est la langue officielle de 29 États dans le monde

et est parlé par plus de 220 millions de locuteurs. Outre la Constitution, la loi du 4 août 1994 dite loi Toubon rend la langue française obligatoire à la télévision et à la radio. Toutefois, obligatoire ne signifie pas exclusif. Dans une décision du 29 juillet 1994, le Conseil constitutionnel rappelait que si l'usage du français est obligatoire, il n'empêche personne de choisir « les termes les mieux appropriés à l'expression de sa pensée en utilisant des expressions issues des langues régionales, des vocables dits populaires ou des mots étrangers ».

S'appuyant sur la Constitution, sur la loi Toubon et sur l'avis du Conseil constitutionnel, le CSA peut agir sur les médias audiovisuels. Ces derniers recouvrent deux catégories distinctes. Il existe d'une part les radios et télévisions privées. Leur fréquence appartient au domaine public et leur est accordée gratuitement. En contrepartie, nous exigeons le respect d'un certain nombre de contraintes parmi lesquelles se trouvent des dispositions imposant l'usage du français. Par exemple, la convention de la première chaîne de télévision française en audience, TF1, précise : « la société veille à assurer un usage correct de la langue française dans ses émissions, dans les adaptations, dialogues et sous-titrages de programmes étrangers, ainsi que dans le titre de ses émissions. Un conseiller à la langue française est désigné par la chaîne ».

84

Ces conventions avec les sociétés privées sont relativement contraignantes, notamment dans le domaine de la chanson. En France, la plupart des radios sont des radios musicales. Leur convention leur impose un quota minimum de chansons françaises à inclure dans leur programmation musicale. Quelques radios spécifiques telles que Radio Classique ou Jazz Radio ne sont pas concernées par cette disposition. Une telle contrainte vise à défendre la langue française par le truchement de la chanson française dans les médias.

D'autre part, le secteur public des médias audiovisuels comprend les 6 chaînes de France Télévision, les 7 chaînes de Radio France et France Média Monde. Ces chaînes sont placées sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Le CSA est également chargé de veiller au respect des cahiers des charges de ces différentes sociétés publiques. Le cahier des charges de France Télévision précise par exemple que

« cette société doit veiller à l'usage et au respect de la langue française et proscrire les termes étrangers lorsqu'ils possèdent un équivalent en français ». Lorsque ces conventions ne sont pas respectées par les opérateurs, le CSA peut intervenir, y compris par des sanctions. Il est toutefois rare qu'il intervienne dans le domaine de la langue. La langue de l'audiovisuel est une langue orale, qui peut donc tolérer des fautes de français. Par ailleurs, la plupart des émissions sont en direct, ce qui impose une tolérance dont le CSA ne ferait pas preuve à l'écrit.

Dans ce domaine comme dans d'autres, le CSA préfère convaincre que contraindre. Il est en effet préférable de promouvoir et d'illustrer le bon usage de la langue plutôt que de sanctionner ceux qui la maltraitent, ce qui serait d'ailleurs contre-productif. Il faut savoir admettre que le français peut aussi s'enrichir de termes étrangers. En outre, des termes qui peuvent paraître vulgaires à un moment donné sont parfois susceptibles d'être progressivement intégrés à la langue pour faire finalement partie du vocabulaire courant.

La langue française est-elle très mal traitée dans les médias ?

85

En dépit du nombre de plaintes venues de personnes déplorant le mauvais traitement infligé à la langue dans les médias, je crois qu'il faut être nuancé. Lors de mon arrivée au CSA, l'une de mes toutes premières démarches a été de consulter les institutions en charge de la langue. Au premier rang de celles-ci se trouvent évidemment l'Académie française, mais également la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture ou encore l'Organisation internationale de la Francophonie. Qu'il s'agisse du secrétaire perpétuel de l'Académie française, Madame Carrère d'Encausse, de Monsieur Xavier North ou de l'OIF, tous considèrent que dans l'ensemble, la langue n'est pas si mal traitée qu'on le dit par les médias.

Toutefois, un certain nombre de points sont à déplorer. En premier lieu, les anglicismes sont l'objet d'un usage abusif et de plus en plus répandu.

Or celui-ci est véritablement superflu quand existe un équivalent français. Pourquoi dire « *live* » quand on peut dire « en direct » ou « en public » ? Pourquoi dire « *low cost* » et non pas « à bas coût » ? Pourquoi dire « *challenge* » plutôt que « défi », « *mail* » plutôt que « courriel », « *prime time* » plutôt que « première partie de soirée », « *best of* » plutôt que « florilège », etc. ? La multiplication de ces anglicismes est un phénomène inquiétant. Or une fois qu'un mot anglais est passé dans le langage courant, il est vain de proposer le néologisme français qui permettrait de le traduire.

L'usage des anglicismes envahit de plus en plus la publicité, qui doit obligatoirement être sous-titrée quand elle utilise l'anglais. Les titres d'émissions ou de séries doivent également être traduits. Par exemple, le titre de l'émission « *The Voice* » de TF1 est très facilement traduisible.

Les responsables de radio et de télévision sont très sensibles à ce discours et font le même constat. Le 9 décembre 2013, ils étaient réunis à l'occasion d'un colloque organisé par le CSA au Collège de France. À l'issue de cette rencontre, nous avons envisagé une initiative tout à fait originale qui mobilisera la quasi-totalité des radios et télévisions de France. Le 16 mars 2015, à l'ouverture de la *Semaine de la langue française*, elles consacreront une partie de leurs programmes à la langue française.

86

Toutes les chaînes de radio et de télévision sont volontaires pour participer à cette initiative de promotion et d'illustration de la langue. Cette opération devra se dérouler dans un esprit d'ouverture, avec une volonté de défendre notre langue commune tout en acceptant son évolution.

La langue que nous parlons aujourd'hui n'est pas la même que celle qui était parlée du temps de Ronsard. Le français est aujourd'hui parlé par plus de 220 millions de personnes dans le monde parce qu'il a su s'adapter à l'évolution du monde, aux transformations de la société ainsi qu'aux progrès des sciences et des techniques. L'épanouissement de la langue française est dû à l'invention de mots nouveaux et aucunement à un repli frileux sur une langue figée, sclérosée, qui serait inéluctablement condamnée à mourir, ce que personne ne souhaite.

Faire circuler les œuvres et les savoirs

Christophe MUSITELLI

Directeur du département Langue française, livre et savoirs à l'Institut français

FAN Ding

Directeur du service des recherches sur les politiques du siège de l'Institut Confucius

Le rôle de l'Institut français dans les échanges culturels et linguistiques entre la France et la Chine

87

Christophe MUSITELLI

Il y a cinquante ans le général de Gaulle établissait des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. La France a été le premier grand pays du monde occidental à procéder à un échange d'ambassadeurs avec la Chine. Il s'agit d'un moment fondateur qui influence depuis cinquante ans les relations entre nos deux pays. 2014 marque l'année de ce cinquantième anniversaire et de nombreux événements ont illustré le dynamisme des échanges entre nos deux pays. Des visites de hauts responsables politiques ont renforcé cette collaboration proche, ce que fera aussi le « dialogue de haut niveau ».

Ce séminaire est l'illustration de ce que ce cinquantenaire, porté par

l'Institut français, veut célébrer. Il s'agit à la fois de célébrer l'héritage des relations fraternelles entre nos deux pays et également de mener une réflexion sur la manière dont nos deux pays abordent l'avenir de cette relation.

Dans le domaine de la création artistique, que je n'évoquerai pas aujourd'hui, je souhaite tout de même rappeler l'existence en Chine du festival Croisements. Ce grand événement, porté par l'Ambassade de France et l'Institut français, propose chaque année depuis 2011 un très grand nombre de manifestations culturelles françaises à un public très nombreux. L'engouement pour ce festival constitue la preuve de la vitalité et de la curiosité qui animent nos échanges. Cette année, plus de 70 événements sont programmés dans plus de 20 villes différentes en Chine.

88

L'Institut français est l'opérateur du ministère des Affaires étrangères et du développement international pour l'action culturelle extérieure de la France. Le terme « culturel » doit être ici entendu au sens large, incluant toutes les questions éducatives et linguistiques. La Chine est évidemment une priorité de l'action culturelle extérieure de la France. Notre relation est avant tout construite sur l'importance de nos échanges culturels et littéraires ancrés dans cette grande tradition d'études réciproques.

L'Institut français de Chine, dépendant de l'Ambassade de France à Pékin, dispose d'un Bureau du livre et de l'écrit qui est essentiel pour les échanges intellectuels entre les deux pays. La Chine est l'un des trois seuls pays au monde à posséder un Bureau du livre avec les États-Unis et l'Inde. Depuis Paris, l'Institut français complète et enrichit la réflexion et les actions menées sur place, notamment pour la circulation des jeunes chercheurs français et leurs relations avec les chercheurs chinois.

En poste depuis seulement un an, j'ai déjà le sentiment que la coopération intellectuelle et scientifique entre la France et la Chine s'est intensifiée. La vigueur de ces échanges s'illustre notamment à travers l'intensification constante des échanges entre éditeurs chinois et français. La Chine est depuis 2012 le premier pays traducteur d'ouvrages français.

L'intensification des échanges entre éditeurs et traducteurs chinois et français

Toutes ces actions s'inscrivent dans une logique de dialogue et non de projection de nos valeurs dans un autre pays. Alors qu'elle a, par le passé, cherché à exporter sa culture, la France est aujourd'hui à l'écoute et suit une logique partenariale.

Dans le domaine du livre et de la traduction l'action de l'Institut français s'inscrit dans une double logique articulant des questions intellectuelles et linguistiques et des questions économiques. L'Institut français considère que l'écrit demeure le pivot de la logique d'influence de la France, le français restant effectivement une langue d'influence mondiale. L'industrie du livre est la première industrie culturelle française à l'exportation. Son activité internationale représente un quart de son chiffre d'affaires.

Dans ce cadre, notre mission est de promouvoir la littérature de langue française dans une acception très vaste. Il s'agit également de soutenir la traduction des sciences humaines et sociales françaises afin qu'elles puissent être lues à travers le monde. La traduction constitue l'un des principaux vecteurs d'influence de la France. Le français étant la deuxième langue la plus traduite après l'anglais, la traduction constitue le premier maillon de la chaîne. En dehors des pays francophones au sens strict, la promotion de nos écrits et de nos écrivains ne serait pas possible sans la traduction.

89

Par conséquent, le soutien à la traduction irrigue l'ensemble de nos actions que sont la promotion de la production éditoriale et des auteurs ainsi que la diffusion de la recherche en sciences humaines et sociales. Or la traduction implique des traducteurs. Un autre pan du travail effectué en coopération avec la Chine a été cette année de travailler sur la formation des traducteurs. Plusieurs programmes de l'Institut français visent à mettre en relation les traducteurs français et les traducteurs chinois, afin qu'ils établissent un dialogue et apprennent les uns des autres.

L'Institut français a également mis en place un programme d'aide à la cession de droits grâce auquel les éditeurs chinois n'ont pas à s'acquitter

de droits. Par ailleurs, un plan d'aide à la publication offre une aide à la traduction et soutient chaque année 70 titres français pour leur traduction en chinois. Ce plan constitue un élément central du dispositif.

Par ailleurs, en 2009 a été créé le prix Fu Lei. Ce prix littéraire récompense une œuvre en langue chinoise et rend hommage au travail effectué par les éditeurs et les traducteurs pour la promotion du livre français en Chine. Inauguré par le prix Nobel de littérature français, Jean-Marie Gustave Le Clézio, il continue de récompenser chaque année les meilleurs ouvrages traduits du français au chinois. Cette année, le prix sera dédoublé et un prix Fu Lei sera également décerné à un jeune traducteur.

Entre 2012 et 2013, les cessions de droits des éditeurs français vers la Chine ont augmenté de 20 % en un an. Les éditions pour la jeunesse représentent 65 % de ces cessions de droits. Il y a donc en Chine un désir très fort de découvrir la production de littérature de jeunesse française.

Cette politique de traduction a débouché sur un moment très important pour nous, à savoir la présence de Shanghai comme ville invitée au Salon du livre de Paris. Ce fut l'occasion d'échanges extrêmement fructueux entre nos deux pays.

90

L'intensification des échanges intellectuels entre la France et la Chine

Depuis 2011, l'Institut français a mis en place un programme de sciences humaines et sociales ayant pour objectif de développer des collaborations pour intensifier les échanges intellectuels. Ces trois dernières années, ce programme a donné lieu à un certain nombre de cycles, de dialogues et de conférences qui constituent une sorte de cartographie de la recherche franco-chinoise. En 2011, un grand cycle de dialogues asiatiques a permis à des philosophes français et chinois de dialoguer. En 2012, un cycle de réflexions philosophiques sur les Lumières s'est tenu dans trois villes chinoises (Shanghai, Pékin et Wuhan). Il a donné lieu à un partenariat très fort entre le département de philosophie de

l'université de Wuhan et le Collège international de philosophie.

En 2013 s'est tenue à Hong Kong la grande conférence d'enseignants de littérature française et francophone en Asie. Elle a également débouché sur de nombreuses collaborations fructueuses.

En outre, le nouveau dynamisme de la bibliothèque chinoise des Belles Lettres illustre lui aussi la vigueur des échanges intellectuels entre la France et la Chine. Cette bibliothèque a pour ambition de proposer en France les classiques de la littérature chinoise dans tous les domaines (lettres, sciences, philosophie, histoire, poésie, médecine, astronomie, etc.). À l'occasion de la naissance de cette collection, une grande tournée en Chine a donné lieu à des échanges très intenses sur la façon dont on peut aborder et apprécier la littérature chinoise en France aujourd'hui.

Enfin, la question francophone et la question de la circulation des étudiants constituent également un enjeu fondamental pour nous. L'Institut français et l'Institut français de Chine sont particulièrement soucieux des étudiants et des universités. Plusieurs programmes existent avec pour objectif de faire venir des étudiants en France et de leur faire découvrir la culture française. Ces programmes sont en développement permanent. L'Institut français s'efforce également de mettre à disposition des enseignants de français des outils et des programmes innovants pour soutenir un enseignement de qualité. Le site internet de l'Institut français fournit de plus amples informations à ce sujet.

91

Les missions de l'Institut français à Paris sont bien celles d'accompagner le développement des relations franco-chinoises et de continuer à les enrichir. Ce séminaire participe pleinement de cet enrichissement.

Les coopérations sino-françaises dans le domaine linguistique

FAN Ding

Je représente aujourd'hui l'Institut Confucius ainsi que la Commission nationale de chinois. Notre directrice, Madame SHU, a des affinités très profondes avec la France. Le développement des instituts Confucius n'est pas sans lien avec son expérience dans le pays. Elle s'est en effet largement inspirée des expériences de l'Alliance française.

À l'instar de l'Alliance française nous sommes chargés de promouvoir la langue chinoise. L'Alliance française est vieille de 30 ans tandis que l'Institut Confucius n'existe que depuis une dizaine d'années. Nous avons créé environ 400 instituts Confucius et 700 cours de chinois qui comptent plus de 10 000 élèves inscrits. Cette année, nous avons également instauré une journée mondiale de l'Institut Confucius.

92

À partir de nos quelques années d'expérience, nous avons défini les points et objectifs suivants. En premier lieu, notre objectif est de développer l'enseignement des langues et les échanges culturels. Par ailleurs, nous visons un public très large, qui concerne les enfants à partir de 6 ans jusqu'aux personnes âgées de 80 ans. Nous voulons mener un nombre croissant d'études sur la langue, mais également diversifier notre activité dans les domaines touristique, sportif, etc. Enfin, notre objectif est encore de renforcer les échanges entre les différentes cultures.

Notre modèle de coopération est très particulier. La plupart des instituts Confucius sont créés en partenariat avec une université étrangère. Le conseil d'administration comprend des membres chinois ainsi que des membres de l'université étrangère, de façon à assurer une gestion conjointe de l'établissement. Chaque année, nous envoyons 7 000 enseignants partout dans le monde, y compris dans des endroits où l'Institut Confucius n'est pas encore implanté. L'Institut Confucius est également très présent en France.

La culture, patrimoine immatériel, se diffuse à travers la langue. L'industrie du langage constitue une filière à part entière. En Chine, elle se développe de plus en plus et son chiffre d'affaires est estimé à plus de 16 milliards de yuans.

La langue constitue également un élément essentiel pour comprendre un individu. Quand vous communiquez avec une personne dans votre langue, elle peut comprendre et retenir ce que vous lui dites. Quand vous vous adressez à elle dans sa propre langue, elle le retient par cœur. Il existe entre 5 000 et 7 000 langues dans le monde. L'anglais seul n'est pas suffisant pour assurer tous nos échanges. Nous pouvons apprendre à échanger avec autrui dans sa propre langue, ce qui permet en outre de mieux connaître sa culture.

Des similitudes existent entre la France et la Chine. Ce sont deux pays anciennement agricoles, traditionnels. Tous deux cherchent à défendre leurs cultures respectives et utilisent la langue comme moyen de diffusion culturelle. Le français et le chinois sont deux langues parmi les plus belles du monde.

93

Aussi, le renforcement de notre coopération constitue une piste tout à fait prometteuse. Notre directrice Madame SHU a présenté tout à l'heure des projets de coopération. Nous souhaiterions également mettre en place une plate-forme offrant aux jeunes la possibilité de se rendre à l'étranger. Cette année par exemple, nous avons invité de jeunes Américains à venir en Chine et l'année prochaine, des entrepreneurs chinois se rendront aux États-Unis. Nous souhaiterions étendre également ce système à la France. Ensemble, nous poursuivrons notre effort commun pour perpétuer cette coopération.

Xavier NORTH

Je souhaite remercier l'équipe organisatrice de ce séminaire, notamment nos collègues de l'Institut français et des Affaires étrangères. Je souhaite également remercier mes collègues de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France qui m'ont assisté dans l'organisation de ces deux journées.

La diffusion internationale des langues

Anne GRILLO

Directrice de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche,
ministère des Affaires étrangères et du Développement international

CAO Deming

Président de l'université des Langues étrangères de Shanghai

Joëli BELLASSEN

Inspecteur général de chinois, ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

WEN Qiufang

Professeure de l'université des Langues étrangères de Pékin

94

Imma TOR FAUS

Directrice de la langue française et de la diversité linguistique, Organisation
internationale de la Francophonie

XING Hongbing

Professeur de l'université des Langues et cultures de Pékin

André THIBAUT

Professeur, titulaire de la chaire « Francophonie et variétés des français »,
université de Paris-Sorbonne, Paris IV

HUANG Shao'an

Professeur de l'université de Shandong

Introduction : la promotion du français à l'international et de la diplomatie culturelle française

Anne GRILLO

Je remercie Xavier North qui m'a fait l'honneur d'animer cette seconde partie de notre réunion, consacrée à la diffusion internationale des langues.

Je salue et remercie nos amis chinois, et en particulier Monsieur le Directeur général, d'être venus si nombreux. Nous sommes heureux de compter dans cette assemblée des interlocuteurs occupant des fonctions prestigieuses. Avec la qualité de votre délégation, nous avons des interlocuteurs précieux.

J'ai toujours plaisir à rencontrer des amis chinois. La Chine est un pays qui a toujours compté pour moi, tant personnellement que professionnellement. J'ai commencé ma carrière de diplomate à Pékin, le 1^{er} mars 1997. La veille, la Chine était plongée dans un deuil national, suite au décès de Deng Xiaoping. J'en suis partie le 15 juillet 2001, au lendemain de la décision du Comité International Olympique d'attribuer les Jeux Olympiques à Pékin. Pendant ces années, j'ai pu mesurer combien nos pays étaient fiers de leur langue respective, sans pour autant verser dans l'arrogance. Au-delà de nos différences culturelles évidentes, nombreuses sont nos préoccupations communes s'agissant de nos langues respectives. Elles portent notamment sur leur diffusion, au sein même de nos pays, comme à l'extérieur, en termes de rayonnement. Aussi la coopération linguistique entre nos deux pays est-elle apparue évidente.

Nous nous consacrerons aujourd'hui à la dimension internationale de ces langues. Ce séminaire intervient à un moment particulier, puisqu'il constitue l'un des temps forts du cinquantenaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine – moment que nos deux chefs d'État ont choisi pour lancer ce dialogue sur les échanges humains.

Demain, nous rendrons compte des travaux de ce séminaire, qui constituent une contribution majeure.

La langue française est le trait d'union de toutes nos actions diplomatiques. Nous ne concevons pas une diplomatie sans notre langue. En effet, la nation française s'est construite autour du français, qui a toujours été considéré comme un atout. En 1883, le diplomate Paul Cambon et le géographe Pierre Foncin fondaient l'Alliance française, qui a eu dès son origine une vocation universelle et la mission de faire rayonner la langue et la culture françaises.

96

Aujourd'hui, à l'heure de la mondialisation, nous sommes plus que jamais convaincus que le français est une chance. En premier lieu, il s'agit d'une langue qui fédère, et qui possède les caractéristiques d'une langue mondiale. Avec 220 millions de locuteurs, elle est la sixième langue la plus parlée dans le monde, derrière le chinois, l'hindi, l'anglais, l'espagnol et l'arabe. C'est aussi la langue officielle de 32 États et gouvernements, une langue qui fédère 400 millions d'habitants. Elle est partagée par 77 États et membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette langue est reconnue et dispose d'un statut de langue officielle : aux Nations Unies et dans ses nombreuses instances, au sein de l'Union européenne ou de l'Union africaine, ou encore aux Jeux Olympiques. À cette occasion, je salue la Chine pour la place qu'elle a su réserver à la langue française et à la Francophonie, en prenant l'initiative de signer une convention, avec l'Organisation internationale de la Francophonie, pour la promotion du français aux Jeux Olympiques de Beijing. Cette démarche fut renouvelée lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse de Nankin, cet été.

Le français est aussi une langue étrangère dans beaucoup de systèmes éducatifs. Il s'agit de la langue la plus apprise après l'anglais. Cette langue est aussi une opportunité dans le domaine économique. En effet, l'espace francophone représente 15 % de la richesse mondiale, et 12 % du commerce international. Il existe aujourd'hui un consensus au sein des experts pour considérer que l'appartenance à l'espace francophone permet un gain moyen de PIB par habitant de 6 %.

Le français est une langue qui permet de porter la défense du multilinguisme, un enjeu qui nous est cher. L'anglais est la langue de communication internationale, et ce fait n'est plus un sujet. Pour autant, le multilinguisme n'en demeure pas moins une richesse, comme le savent parfaitement nos deux pays. Ainsi, nous constatons que le français progresse dans des zones où cette évolution n'apparaissait pas comme la plus probable, comme c'est par exemple le cas dans votre pays, mais aussi en Inde, dans les pays du Golfe, en Afrique du Sud ou encore au Nigéria. À l'initiative de la France, le Conseil exécutif de l'UNESCO a adopté au printemps dernier une décision pour promouvoir le multilinguisme et l'enseignement des langues au sein des systèmes éducatifs. Cette initiative avait d'ailleurs été fortement soutenue par la Chine, ce que nous n'avons pas oublié. Votre pays a aussi accueilli la Conférence mondiale sur les langues en juin dernier, à l'occasion de laquelle la Vice-Premier ministre avait rappelé que la maîtrise des langues sert la compréhension mutuelle.

La France a progressivement construit une gamme d'outils et de vecteurs de promotion de notre langue à l'étranger. Cette langue se diffuse à travers un réseau culturel particulièrement dense de par le monde, ce dont peu de pays peuvent se prévaloir. Je parle des Instituts français, des Alliances Françaises et de nos écoles françaises. Ce réseau est l'un des atouts de la promotion de la langue française, car il accueille les publics et les apprenants. Cette caractéristique nous singularise d'autres pays. Nous coopérons aussi avec les systèmes éducatifs locaux, à travers l'appui à des filières bilingues ou des sections internationales, *via* notamment l'utilisation de labels. C'est ce que nous souhaiterions faire avec la Chine, à travers un projet exceptionnel de sections pilotes de langue française.

97

La langue française irrigue tous nos outils de diplomatie culturelle. L'Institut français est l'opérateur culturel du ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Nous nous appuyons aussi sur un audiovisuel extérieur, autour de France Médias Monde, qui regroupe France 24, Radio France International et Monte-Carlo Doualiya, mais aussi TV5 Monde. Nos universités contribuent également à ce rayonnement.

Ainsi, la promotion de la langue française est au cœur de nos outils et de tous nos projets de coopération. Il est impossible de dissocier la

langue française du rayonnement de la culture française. Le français est une langue, mais aussi une culture. Le musée des Arts Décoratifs qui nous accueille a réalisé une très belle exposition à l'occasion du cinquantenaire des relations diplomatiques entre la Chine et la France, qui a permis aux Français de redécouvrir la richesse et la diversité des collections présentées en hommage à votre pays. Je mentionnerais également l'extraordinaire exposition sur la dynastie Han qui va s'ouvrir au Musée Guimet en octobre, une exposition sans précédent grâce au prêt exceptionnel de pièces provenant de votre pays. Ainsi, nos cultures font écho à nos langues respectives. Faire entendre nos artistes et écrivains français est une chose, mais nous l'entendons dans un souci de réciprocité, et c'est bien l'esprit qui nous anime aujourd'hui. D'ailleurs, l'appétence pour les auteurs et poètes chinois est frappante en France.

Les étudiants chinois sont de plus en plus nombreux à venir étudier en France. Ils y sont bienvenus, et doivent être accueillis dans les meilleures conditions. Ils sont au nombre de 35 000 aujourd'hui, et nous souhaitons en accueillir davantage. Le ministre des Affaires étrangères en a fait une priorité. À cet égard, la non-maitrise de la langue ne doit pas être un obstacle. Des dispositifs permettent aujourd'hui d'apprendre le français en France, mais nous avons aussi travaillé à des offres de formation en anglais, en cherchant à donner le goût du français.

Ainsi, le projet de section pilote de langue française dans les écoles secondaires en Chine revêt à nos yeux une grande importance, car il s'agit d'un marche-pied vers la poursuite des études en France.

La promotion du français est un objet en soi de notre diplomatie culturelle, et irrigue plus largement l'ensemble de notre action étrangère. Nous avons beaucoup à apprendre les uns et les autres, afin de trouver des façons de mieux travailler conjointement. C'est l'objet de notre matinée.

La valeur des langues : l'enseignement des langues étrangères en Chine dans le contexte de la mondialisation

CAO Deming

Dans un contexte de mondialisation, il est possible à n'importe quel moment de diffuser sa voix. La Chine compte aujourd'hui 617 millions d'internautes. Internet permet au peuple chinois d'être en contact avec le monde. La population chinoise peut ainsi entretenir des échanges commerciaux et culturels, avec parfois des conséquences inattendues. Le ballon de la Coupe du monde au Brésil a ainsi été produit dans un petit village de la province du Jiangxi, aux antipodes du Brésil. Ces deux peuples ont communiqué ensemble, grâce à la technologie numérique, mais aussi grâce à l'anglais et au portugais. Ainsi, même dans les provinces les plus reculées de Chine, les enfants apprennent leurs leçons d'anglais.

99

Cet état de fait a suscité un débat en Chine sur l'enseignement des langues étrangères, notamment au niveau du baccalauréat. Certains spécialistes ont déploré la trop grande importance accordée à l'anglais, ce qui a suscité une levée de boucliers de la part des parents d'élèves, qui voient le multilinguisme et le multiculturalisme comme autant d'atouts professionnels.

L'émergence de la Chine est un fait remarquable de ces dernières années qui a de vastes répercussions pour les Chinois eux-mêmes. Ainsi, 97 millions de Chinois se sont cette année rendus dans des pays étrangers, où ils ont dépensé plus de 129 milliards de dollars. 1,5 million de Chinois ont visité la France. En 2013, on comptait plus de 400 000 étudiants chinois de par le monde – dont 35 000 en France. La Chine est devenue le premier vivier d'étudiants étrangers en France, où elle dépassera prochainement le cap des 50 000 étudiants.

Le Président Chirac avait une fascination pour les bronzes de l'époque Qing. Dans les musées de Shanghai, cette fascination continue d'être évoquée,

et est perçue comme l'un des préludes à l'amitié entre nos deux pays. L'engouement des étrangers pour le chinois a été croissant et se poursuit encore aujourd'hui, comme en témoigne l'organisation des Jeux Olympiques des Jeunes. Aujourd'hui, les Chinois ne sont plus étonnés d'entendre des étrangers maîtriser le mandarin. À cet égard, saluons l'action des instituts Confucius, qui accueillait en 2013 plus de 850 000 étudiants.

La mondialisation a érigé l'anglais en tant que langue de communication internationale. Or la langue ne sert pas uniquement à communiquer, mais doit être perçue comme un outil de compréhension de cultures différentes. La langue crée également de la valeur économique. Il faut reconnaître l'existence d'un certain nombre de barrières en matière d'éducation, car la maîtrise d'une langue maternelle ne permet pas toujours de bien appréhender une langue étrangère et sa culture. Certaines études ont démontré que la maîtrise d'une langue étrangère permet d'espérer un surplus de revenus de l'ordre de 15 000 dollars en moyenne. Selon la langue considérée, cet apport financier diffère : il serait ainsi de 1,5 % pour l'espagnol, et de 2,3 % pour le français.

100

Aujourd'hui, la maîtrise des langues étrangères permet en Chine de jouir d'un statut qui dépasse celui obtenu par la maîtrise d'une autre spécialité. Au Royaume-Uni, on estime que les effets de la faible maîtrise des langues étrangères contribuent négativement à hauteur de 3,5 % du PIB. Nous consacrons donc d'importants moyens à la formation des compétences en langues étrangères, puisque cet effort se monte à 3,75 milliards d'euros.

Shanghai, à l'instar de Paris, Londres ou New York, s'investit dans l'enseignement des langues étrangères. Le Centre de Recherche et de Stratégie des Langues Etrangères de Shanghai promeut cette politique, qui ne concerne pas uniquement l'anglais. Shanghai a le statut de ville internationale. Elle jouit à ce titre d'une certaine flexibilité, et est en mesure de fournir un certain nombre de services dans une langue étrangère. Nous mettons l'accent sur la maîtrise de ces langues, et leur usage normalisé, afin que ce capital linguistique profite effectivement à la société.

Les langues permettent une meilleure coopération culturelle. Elles sont un vecteur de culture. La traduction à elle seule n'est pas toujours en mesure

de restituer cette dimension culturelle. La traduction est, en quelque sorte, une « création », même si cette assertion peut être contestée. La langue est un produit de l'histoire, et reflète le mode de pensée d'un pays, d'une identité, ou d'une ethnie. En tant que vecteur des sentiments, elle permet de comprendre le point de vue et l'expression d'un peuple. Le multiculturalisme permet donc de mieux appréhender la signification et la profondeur de la culture de l'autre, qui favorisera l'émergence de compromis et contribuera à la paix mondiale.

La langue est un vecteur permettant à tout pays de s'insérer dans la mondialisation. Elle a donc une valeur cruciale, essentielle à toute culture. En Chine, l'apprentissage d'une langue étrangère commence dès l'école élémentaire, et s'effectue sur les douze années suivantes. Au niveau universitaire, nous avons créé plus de 1 000 spécialités en anglais, 500 en japonais, 130 en russe et en français, et 70 en espagnol. De nombreux instituts de langue étrangère ont également vu le jour en Chine.

Toutefois, il nous reste un certain nombre de problèmes à résoudre, à commencer par la pénurie des ressources d'enseignement, ou encore la représentation insuffisante des langues étrangères en Chine. Dans l'enseignement supérieur, environ soixante langues sont enseignées, ce qui n'est pas suffisant. En outre, un certain nombre d'universités ne disposent pas des moyens nécessaires pour proposer des cursus en langue étrangère. Cette situation ne favorise pas la compréhension par le peuple chinois du reste du monde.

Par ailleurs, l'efficacité de la pédagogie demande encore à être améliorée. Un certain nombre d'écoles proposent des cursus en langue étrangère, mais il leur faut gagner en qualité. Leur niveau ne dépasse pas le niveau A2 du Cadre européen. Ces inégalités en termes de capacités et de pratiques se traduisent notamment par un accent excessif mis sur la lecture, ou encore par une pratique portée sur des modèles trop familiers.

De surcroît, nous avons dissocié l'enseignement de la langue et de la civilisation à laquelle elle appartient, ce qui se traduit par une pénurie de connaissances du pays étudié, et une vision par trop simpliste de sa culture. Les étudiants ainsi formés n'ont pas la capacité de s'investir facilement

dans des échanges multiculturels. Aussi la réforme de l'enseignement en Chine apparaît-elle comme une nécessité.

L'accroissement des échanges avec l'extérieur impose de mener une profonde réflexion sur l'enseignement en Chine, comme nous le faisons à l'université des Langues étrangères de Shanghai. Nous mettons en place des modèles d'enseignement innovants, afin de permettre l'acquisition de compétences plurielles. Ainsi, nous recommandons à nos étudiants de se former sur au moins deux langues, et de s'investir dans une spécialisation. Nous souhaitons que cet enseignement des langues étrangères s'intéresse en profondeur aux différentes facettes du pays concerné, et encourageons nos étudiants à lire un maximum à son sujet. Cet investissement permettra la création d'un certain nombre de masters et doctorats traduisant une meilleure connaissance du monde extérieur. Déjà, un certain nombre de recherches menées en Chine et concernant les pays du Moyen-Orient, la Russie ou les pays européens ont connu de très beaux succès.

102

Nous encourageons la venue d'enseignants étrangers en Chine, afin d'y créer une véritable plate-forme d'études, et de favoriser les échanges. À cet égard, l'action de l'Institut Confucius est d'une utilité inestimable. Nous encourageons les enseignants étrangers à venir donner des conférences dans nos universités, afin d'élargir l'horizon de nos étudiants. La réforme pédagogique doit être le fer de lance de l'enseignement des langues étrangères. Tel qu'il est pratiqué à Shanghai, celui-ci a permis de former des diplomates, des chefs d'entreprise ou enseignants aux compétences reconnues dans le monde entier. Nous avons aussi contribué à l'enrichissement des manuels en langue étrangère.

Nous vivons dans un contexte mondialisé, où coexistent différentes langues et cultures. Le monde n'est plus dominé par l'anglais. Les langues étrangères ont gagné en valeur. Le multiculturalisme est donc devenu une compétence précieuse, et un moyen de mieux communiquer. Il doit permettre à la Chine de mieux s'intégrer dans l'échiquier mondial, et de mieux communiquer grâce à une réforme qui améliorera notre capacité à échanger avec les autres pays dans leur langue maternelle.

La rénovation de l'enseignement des langues en France : le cas du chinois

Joël BELLASSEN

Mon exposé présentera un événement majeur : l'émergence de la langue chinoise en tant que discipline en France. Une discipline est un corps vivant, et s'apparente à un cours d'eau, avec sa ou ses sources, son relief, ses microclimats, ses obstacles. L'enseignement du chinois n'a pas été un long fleuve tranquille, mais il suit un cours favorable depuis un certain nombre d'années, tout particulièrement en France.

À travers leurs *Lettres édifiantes et curieuses*, les missionnaires jésuites français ont joué un rôle majeur dans la construction et la diffusion d'une représentation de la Chine, et de la langue chinoise écrite et parlée. La première appréhension rationnelle et cohérente de la langue chinoise est due à un jésuite français, le père Prémare (1666-1736), qui tente pour la première fois de ne pas analyser le chinois à travers le prisme du latin, mais d'en appréhender la singularité. C'est en France que pour la première fois se construit une représentation rudimentaire et immédiate, lorsque le jeune converti Shen Fuzong (1658-1691), Michel-Alphonse de ses prénoms chrétiens, suit le jésuite flamand Philippe Couplet en direction de la Grande-Bretagne. S'arrêtant à Paris, il y rencontre le Roi Soleil durant l'été 1684. Quelques semaines plus tard, la revue du *Mercure Galant*, d'une grande influence auprès de la société lettrée européenne, publie un article qui relate cette rencontre. Louis XIV s'y montre curieux des façons dont le jeune « Mikelh Xin » use de baguettes pour manger, ainsi que de la façon d'écrire des Chinois, attirant l'attention sur « *leur Encre et leur Plume bien différentes des nôtres* » et sur une écriture « *mille fois encore davantage* ».

103

Le rôle de cette médiation sino-jésuite dans la diffusion du chinois en France se précise et prend un nouveau cours avec Arcade Hoang (1679-1715), également converti. Celui-ci est à l'origine de la sinologie laïque française, et fut dit interprète du roi Soleil. Deux de ses disciples, Fourmont et Fréret, deviendront les premières sources laïques de la sinologie française.

Dans le « microclimat » français et l'appétit particulier de la France pour la langue chinoise, il convient de faire état de la médiation de la littérature et de la poésie, et notamment de l'apport de Judith Gautier, fille du poète Théophile Gautier. Celle-ci avait appris le chinois, et publié *Le Livre de Jade*, premier recueil rassemblant un certain nombre de poèmes Tang de la meilleure tradition chinoise. Plusieurs hommes de lettres français, presque toujours poètes (Pierre Loti, Paul Claudel, Victor Segalen, Saint-John Perse, Henri Michaux, etc.) portent une attention à la langue, et plus particulièrement à l'écriture chinoise. Les contours de la diffusion du chinois en France et, au-delà, de la sinologie française, sont ainsi jetés, et perdurent jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, il y a exactement deux siècles, Abel-Remusat devenait le premier titulaire au monde d'une chaire de langue et littérature chinoises, dans laquelle il s'était investi « *sans guide, sans secours et sans instruments* ». Ainsi titulaire de sa chaire au Collège de France, il est à l'origine du premier enseignement institutionnel du chinois, qui attirera des étudiants provenant de l'Europe entière.

104

Par la suite, le chinois est introduit à l'Institut des Langues Orientales dans le cadre d'une vision particulièrement moderne, c'est-à-dire dans le but de former des médiateurs, diplomates et commerçants. Lyon accueille la deuxième chaire de chinois au début du XX^e siècle, grâce au soutien de sa puissante Chambre de commerce. Maurice Courant en assura la chaire, avec une visée tout aussi moderne et pratique.

L'évolution du chinois et son enseignement en France ont connu une succession de situations contradictoires. En quelque sorte, le chinois s'est situé, au cours de son histoire « *entre la lance et le bouclier* ». Comme le raconte l'ancien apologue chinois, la lance et le bouclier étaient présentés par leur vendeur respectivement comme la plus acérée et le plus solide du monde ; il lui fut répondu qu'une telle lance et un tel bouclier ne pouvaient pas exister dans un même monde. Le chinois est ainsi en proie à certains paradoxes. En France, pendant très longtemps, le chinois a été la « voie royale » conduisant aux études savantes sinologiques de la chaire du Collège de France, alors qu'il est également vu dès la création des premières formations d'apprentissage du chinois comme une langue de communication.

Initiative pionnière et fondatrice dès 1966, soit deux ans après l'instauration des relations diplomatiques franco-chinoises, est créé pour la première fois dans un pays occidental un concours de recrutement de professeurs qualifiés dans le domaine du chinois. Le CAPES de chinois contribue à instituer très tôt les rudiments de la discipline. Dès l'automne 1964, 21 étudiants français partent en Chine y étudier la langue, qui se caractérise alors par une valeur d'insertion particulièrement faible, et deux ans plus tard, en 1966, le CAPES de chinois jettera les bases de la discipline moderne, dont le réseau des lycées hôteliers franco-chinois constitue aujourd'hui une forme d'aboutissement institutionnel démontrant la valeur d'insertion professionnelle du chinois.

Le chinois marque sa différence, son paradoxe, entre lance et bouclier... Son écriture est opaque : un caractère chinois est tel un visage inconnu, sur lequel on ne peut mettre de nom s'il n'a pas été rencontré. En revanche, les mots composés à l'aide de ces caractères-unités de sens sont, aux plans sémantique et étymologique, totalement transparents : le terme « stomatite » est par exemple plus facilement compréhensible qu'en français, de par sa transparence sémantique (« inflammation de la bouche »).

105

Depuis que le Cadre européen commun de référence pour les langues est devenu l'horizon et la boussole de la discipline générale des langues vivantes, le nouveau défi auquel a été confronté le chinois a été le rapprochement entre les attendus du Cadre européen commun de référence pour les langues, conçu de fait dans un espace éducatif et didactique où évoluent des langues à écriture alphabétique, et le chinois, langue à écriture seconde, et de surcroît non alphabétique. Cette tension didactique contradictoire s'est trouvée au cœur d'une initiative européenne de recherche appliquée, avec le projet EBCL (European Benchmarking Chinese Language) lancé en 2011, réunissant quatre équipes européennes (allemande, anglaise, française et italienne) et visant à rendre « eurocompatible le chinois ». La voie qui s'est dessinée a pris appui sur l'approche des seuils de caractères initiée en France dès les années 1980 et faisant reposer l'accomplissement des activités langagières écrites en chinois sur des conditions de seuils de caractères. Un tel travail faisait suite à un travail de transposition didactique entrepris

au sein de l'éducation nationale en France visant à intégrer une langue à écriture non alphabétique au sein du système éducatif, et notamment à travers les modalités d'évaluation au baccalauréat ou à travers la définition d'objectifs pédagogiques et de programmes.

Lance ici, là bouclier, le chinois est la langue qui compte le plus grand nombre de locuteurs natifs, alors qu'il est paradoxalement désigné çà et là comme « langue rare ». Nous y verrons, bien entendu, le poids de certaines représentations. Le chinois en France a pourtant une dimension considérable par rapport à l'ensemble des pays occidentaux, puisque le taux de progression des étudiants y est de 400 % en dix ans. 630 collèges et lycées diffusent à ce jour un enseignement réglementaire de chinois, au sein de la totalité des académies – y compris, depuis peu, en Corse. On peut y trouver, sans aucun doute, la trace d'une certaine politique linguistique en faveur de la diversification des langues. Sur les vingt dernières années, le chinois est la langue dont l'enseignement, bien que de dimension modeste, fait l'objet de la plus forte médiatisation. En septembre 2013, dans le cadre de la rentrée scolaire, *Le Monde* consacrait par exemple une page entière sur l'enseignement de la langue chinoise et son essor.

106

Contradiction patente, le chinois en France est à la fois le fruit d'une longue histoire, mais reste une discipline jeune, en cours de construction. Il s'est bâti en tant que discipline à partir des années 1980 et 1990, et surtout 2000, à contre-courant de l'approche qui prévaut en Chine. En effet, l'approche française de la langue chinoise dans l'enseignement scolaire reconnaît l'existence d'une double unité à gérer dans l'apprentissage du chinois : le caractère, unité de sens et autonome comme tel à l'écrit aux yeux de l'apprenant, et le mot, en tant qu'unité autonome dans la communication. Cette approche n'est pas celle de la Chine, qui reconnaît uniquement l'existence de l'unité du mot. À partir de 2002, l'approche du chinois sous l'angle de seuils de caractères a été généralisée.

Le chinois en France a pris la mesure de la révolution numérique. La plus grande révolution informatique dans le domaine des langues a concerné le chinois, puisqu'elle conduit à écrire à l'aide d'un clavier alphabétique une écriture qui n'est pas alphabétique. Il s'est donc agi pour les programmes

scolaires de l'Éducation nationale d'en prendre la mesure et d'en tirer les conclusions au niveau pédagogique et didactique.

Le chinois a intégré des orientations programmatiques à partir des années 1980. Fait unique dans le monde occidental, un corps statutaire d'inspection a été formé à partir de 2006, portant la voix de sa discipline. À cette même date, un espace de formation continue des professeurs de chinois a également été mis en place.

L'enseignement du chinois en France et du français en Chine a connu des évolutions « en miroir », comme en témoigne la récente création en 2014 de sections pilote de français en Chine sur le modèle des sections de chinois créées en France en 2008.

Le chinois ayant intégré le cours de la discipline langue vivante, il a bénéficié de l'ensemble des rénovations profondes de ces apprentissages, et notamment au baccalauréat. Il a également bénéficié du travail par compétences langagières, et en a tiré le plus grand profit. Au collège et au lycée, l'apprentissage du chinois s'effectue aussi de façon intégrée à une autre matière (histoire-géographie, mathématiques, éducation physique, etc.). Le ministère de l'Éducation nationale apporte une attention particulière aux certifications de niveau en chinois, et a ouvert au chinois le DCL (Diplôme de compétence en langue).

107

En ces temps de commémoration du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques franco-chinoises, il convient de mentionner que quelques mois avant l'établissement des relations diplomatiques avec la Chine, Charles de Gaulle affirmait « *J'observe que davantage de Français devraient apprendre le chinois, et réciproquement, davantage de Chinois devraient apprendre le français, pas tous bien sûr...* ».

Construire une base de ressources humaines dans le domaine des langues pour améliorer la capacité nationale en langue étrangère

WEN Qiufang

Par compétences linguistiques, nous retenons la définition du professeur Brecht, qui les appréhende comme la capacité d'un État à maîtriser sa langue nationale et répondre aux besoins en matière d'apprentissage des langues étrangères. S'inspirant des théories économiques, cette analyse des besoins peut s'effectuer sur plusieurs niveaux. La capacité d'un État à satisfaire le besoin en langue répond à une loi de l'offre et de la demande, où l'offre désigne les ressources humaines susceptibles d'accomplir l'enseignement des langues, et la demande les besoins actuels et anticipés. La capacité nationale en langue étrangère ainsi déterminée dépend de critères techniques et stratégiques. Au niveau technique, la demande actuelle ne correspond pas forcément à la demande future, et il convient donc de tenter de l'anticiper. En outre, afin de convertir de façon optimale le potentiel en langue étrangère d'un pays, ses capacités linguistiques doivent être correctement exploitées, ce qui suppose une bonne planification des ressources et des besoins.

108

La capacité linguistique d'un pays équivaut au niveau moyen de la capacité linguistique de l'ensemble de ses ressortissants. Cette capacité linguistique nationale ne correspond pas au niveau constaté au sein de la population.

Le Gouvernement chinois a mis en place une gigantesque banque de données recensant l'ensemble des ressources humaines en langues étrangères. Certains pays ont déjà mis en place une base de données similaire. Les États-Unis établissent par exemple une cartographie de leurs ressources linguistiques sur la base d'un recensement effectué tous les dix ans. Chaque année, l'administration américaine procède également *via* des questionnaires remplis par des échantillons représentatifs des

différentes communautés vivant sur le sol étasunien. De plus, tous les deux ans, elle réalise des enquêtes sur les ressources en langues étrangères au sein des établissements d'enseignement supérieur. L'administration sait ainsi que 47 millions de personnes vivant sur le sol américain parlent une autre langue que l'anglais, et est en mesure de les localiser précisément au sein de chaque état, région ou ville – ce qui offre de larges possibilités de comparaisons. Ces données très précises sont également exploitées par l'armée américaine.

La Russie a également entamé une démarche cartographique similaire, dans laquelle la Chine souhaite également investir. Cette cartographie jouerait un rôle essentiel et stratégique afin de répondre aux besoins de notre pays en langues étrangères. Un recensement au niveau national a été engagé afin de compléter nos capacités en langues, et affecter les compétences là où les besoins auront été identifiés. Cette politique de planification à partir de la banque de données en ressources humaines est largement appuyée par le ministère de l'Éducation.

Notre université travaille également à l'élaboration d'une base de données en ressources humaines compétentes en langues étrangères. Cette banque de données est organisée en plusieurs rubriques. Les enseignants et étudiants des établissements d'enseignement supérieur y sont recensés, et ces données seront accessibles pour le Gouvernement ou certaines entreprises privées. L'objectif est de diffuser ces compétences, et les placer au plus près des besoins. Dans cette optique, nous entendons collecter et construire différentes sous-rubriques, afin de préciser le contenu de ces compétences. À ce stade, nous avons déjà collecté les données relatives aux 1 970 enseignants et étudiants recensés dans notre base de données. À l'horizon 2017, nous aurons complété les compétences linguistiques générales par d'autres spécialités et compétences professionnelles particulières. En 2020, cette base de données deviendra un outil de gestion en ressources humaines des services et entreprises d'État.

Pour établir la base de données recensant les volontaires, nous nous sommes inspirés d'autres pays, et notamment des États-Unis. En 2013, le Président américain promulguait un acte de Défense nationale encadrant le statut juridique des volontaires. À cette occasion, 4 600 volontaires

linguistiques ont été recensés. La Chine s'est inspirée du modèle américain pour établir un plan à moyen long terme et constituer une banque de volontaires linguistiques. Ces personnes peuvent être des ressortissants chinois, ou des étrangers. Le ministère de l'Éducation souhaite construire une banque de données relative à ces volontaires dans les deux ans à venir.

Une fois construites, ces bases de données doivent pouvoir être correctement exploitées. Il s'agira donc d'adapter le contenu pédagogique dispensé par les établissements d'enseignement supérieur aux pénuries de compétences constatées.

Le français, une langue en partage

Imma TOR FAUS

Je remercie les organisateurs de ce séminaire d'avoir invité l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à participer à cette rencontre bilatérale, qui s'ouvre à la diversité de l'espace francophone institutionnel. Un préjugé enraciné assimile le mouvement francophone à une prétendue volonté d'hégémonie de la nation française sur le reste du monde. Colporter cette idée revient à méconnaître les origines de ce mouvement et de ce projet initial, porté par des hommes de culture issus des anciennes colonies françaises. Durant la période coloniale, des intellectuels d'horizons très divers se sont sentis unis par la langue française, que Léopold Sédar Senghor qualifiait de « *merveilleux outil trouvé dans les décombres du régime colonial* ». Paris, dans les années 1920-1930, était devenu le rendez-vous de ces hommes de culture, qui créèrent par la suite différentes revues comme *L'étudiant noir* ou, plus tard, *Présence africaine*.

111

Avant la décolonisation, certaines années sont très fertiles en événements mettant au premier plan ces hommes de culture issus de pays colonisés, qui réfléchissent et créent en français, qualifié par Senghor de « *soleil qui brille hors de l'Hexagone* ». Ce mouvement se développe en parallèle du processus d'émancipation politique des peuples colonisés. C'est dans le cadre de ce processus que les hommes d'État, notamment africains, comprennent qu'ils ont tout intérêt à mettre à profit ce partage de la langue française pour se regrouper, débattre de questions culturelles, mais aussi économiques, financières ou politiques. C'est ainsi que naîtra la volonté de mettre en place un Commonwealth « à la française ». Cette proposition sera soutenue par plusieurs chefs d'État, dont Habib Bourguiba en Tunisie, Diori Hamani au Niger, ou encore Norodom Sihanouk au Cambodge.

La première conférence des pays ayant partiellement ou entièrement la langue française en partage sera convoquée en 1969 à Niamey au Niger. Au cours de cette conférence, un consensus se dégagera autour de la nécessité de créer une organisation de coopération multilatérale dans les domaines culturel et technique entre pays francophones. Il s'agira

de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), mise en place le 20 mars 1970 à Niamey, qui marque la création officielle de la Francophonie institutionnelle. Depuis, le 20 mars est fêté partout dans le monde comme la Journée internationale de la francophonie. L'objet de cette organisation est d'agir pour que les pays du Sud acquièrent les moyens de maîtriser leur développement. Les premiers thèmes de coopération vont porter sur l'éducation, sur la formation et sur la culture.

Abdou Diouf affirmait que la langue française a dès lors cessé d'être la langue de la colonisation, pour devenir au contraire la langue de l'émancipation et de la coopération. Il est le Secrétaire général de l'OIF, issue de l'ACCT, organisation multilatérale qui rassemble 57 États membres et 20 États observateurs. Ses domaines d'action dépassent le cadre linguistique, et couvrent l'éducation, la diversité culturelle, la paix, la démocratie, les Droits de l'Homme ou encore le développement durable – auxquels s'ajoutent des thèmes transversaux comme l'égalité entre hommes et femmes ou encore la jeunesse.

112

L'OIF travaille en étroite collaboration avec différents opérateurs comme TV5 Monde, l'Association internationale des maires francophones, l'université Senghor d'Alexandrie ou l'Agence universitaire de la Francophonie, qui fédère 800 universités de tous les continents possédant un département de français.

La Francophonie est aussi un vaste réseau d'associations, réunies dans le cadre de la Conférence des OING francophones. Cette Conférence permet de profiter de l'expérience de terrain de ces associations dans les divers domaines d'intervention de la Francophonie. En particulier, le Réseau des Associations Professionnelles Francophones, créé en 2011, regroupe des représentants de professions aussi diverses que la comptabilité, le notariat, la maintenance industrielle, etc. Ces associations sont réunies autour de la promotion de l'utilisation du français, et ont recours à une culture professionnelle d'inspiration francophone dans des univers de plus en plus dominés par la culture anglo-saxonne.

Au cours des années, la Francophonie s'est transformée en un vaste espace politique de solidarité, qui prétend mettre en œuvre une

mondialisation plus humaine, attentive à la diversité et qui résiste à la diffusion d'une culture standardisée.

La langue française est le symbole de cette résistance, et le pivot de cette ambition. Pour la plupart des États membres, le français est une langue choisie. Les pays membres dont les habitants ont majoritairement le français comme langue maternelle sont en nombre très réduit (Québec, Fédération Wallonie-Bruxelles, Suisse francophone ou Monaco). Dans de nombreux pays, notamment d'Afrique francophone, les populations font un usage quotidien de la langue française dans des contextes très variés. Elle est souvent la langue de la scolarisation, la langue officielle et administrative, ou la langue sociale permettant à des concitoyens de langue maternelle différente de communiquer. Elle est aussi la langue de communication et de culture, utilisée dans les médias ou la littérature.

Dans beaucoup d'autres pays membres comme la Grèce, la Roumanie ou le Vietnam, et dans les 20 pays ayant le statut d'observateur, la plupart des francophones ont appris la langue dans le cadre de leur scolarité. Comme l'anglais, le français a le privilège d'être enseigné sur les cinq continents, pratiquement dans tous les pays du monde. Il est la cinquième langue la plus enseignée sur la planète, derrière le mandarin, l'anglais, l'espagnol, et l'arabe ou l'hindi, selon les estimations.

113

La géographie de la francophonie dépasse de loin les frontières des États membres de la Francophonie institutionnelle. En témoigne le récent engouement des jeunes Chinois pour la langue française, preuve de l'attraction qu'exercent la France et sa civilisation, et de l'utilité du français pour s'ouvrir les portes d'une Afrique francophone à la croissance économique soutenue.

Une étude sur la langue française en Chine sera publiée dans le prochain rapport de l'Observatoire de la langue française de l'OIF. Ce rapport paraîtra en novembre, et fait état d'une fourchette de 110 000 à 125 000 apprenants du français en Chine – les données des centres d'enseignement privé étant difficiles à recueillir. La Chine figure, avec les États-Unis, le Brésil, le Nigéria ou l'Inde, parmi les plus importants réservoirs d'apprenants du français.

Il existe de nombreuses variétés de français. Cette langue se renouvelle, se réinvente, se transforme, transgresse les règles, et n'hésite pas à évoluer pour s'adapter au monde moderne et à ses réalités culturelles. Le français parlé d'un bout à l'autre de l'espace francophone exprime la variété des rapports que les populations entretiennent avec cet héritage qu'elles partagent. Ainsi, on parle par exemple de « français ivoirien ». Cette langue fait donc l'objet d'une totale appropriation de la part de ses locuteurs, comme en atteste la richesse du vocabulaire du français local.

La promotion de la langue française a toujours été respectueuse des autres langues en présence. Pour la première fois, au Sommet de Kinshasa en 2012, la Francophonie s'est dotée d'une politique intégrée de promotion de la langue française, dont le sous-titre pose le français comme « une langue d'aujourd'hui et de demain ». Ce document guide l'élaboration du nouveau cadre stratégique de la Francophonie et de sa programmation 2015-2018. Ce document définit six priorités pour l'action de l'OIF, correspondant à autant d'enjeux pour l'avenir du français :

114

• **Renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale**

Le français doit conserver sa place sur la scène internationale, et maintenir l'influence politique de ses membres sur la scène internationale en s'appuyant sur des principes d'équité, d'égalité des chances et d'efficacité de ces organisations. Notre programmation vise à renforcer les capacités en langue française des diplomates et fonctionnaires des pays membres ou observateurs. Ainsi, nous avons formé en moyenne 7 000 fonctionnaires internationaux par an depuis 2002, avec le précieux concours des Instituts français et Alliances françaises.

• **Relever le défi politique du multilinguisme**

Toute action de la Francophonie doit prendre en compte le nouveau rapport entre les langues internationales, et doit concourir au dialogue de haut niveau avec les autres espaces linguistiques. Ce dialogue est déployé depuis plusieurs années. Dans le cadre de notre prochaine programmation, nous souhaitons développer le soutien à la traduction et à l'interprétation de conférences, *via* la mise en place d'un réseau francophone de traducteurs et d'interprètes.

- **Adapter l'action multilatérale aux contextes linguistiques régionaux et nationaux**

Le français doit se consolider afin que l'offre linguistique en langue française se maintienne au niveau international. Nous avons donc souhaité mettre l'accent sur le français en tant que langue étrangère, et notamment sur son enseignement en tant que deuxième langue étrangère après l'anglais.

- **Consolider le français comme langue d'accès au savoir pour tous**

Il faut garantir une éducation de qualité en langue française aux populations de la francophonie, en particulier en Afrique, principal foyer de la jeunesse francophone. Or le français n'est pas la langue maternelle de la majorité de ces enfants. Les études ont montré que les enfants apprenaient mieux dans leur langue maternelle. Nous avons donc développé avec l'Agence Française de Développement, le ministère des Affaires étrangères et le Partenariat Mondial pour l'Éducation l'initiative ELAN, Écoles et Langues Nationales, qui se déploie dans huit pays africains où nous favorisons l'introduction du bilinguisme dans les systèmes éducatifs.

115

- **Mettre en valeur l'apport de la langue française au développement économique**

Une stratégie économique est en préparation à cet égard.

- **Valoriser l'usage de la langue française**

Il faut faire évoluer les représentations liées au français, et pour ce faire, il nous faut particulièrement nous adresser à la jeunesse. Le premier forum mondial de la langue française a ainsi été organisé à Québec en 2012, et le prochain aura lieu à Liège en 2015, avec pour thème la francophonie créative, qui cible principalement les 18-35 ans.

Comme vous avez pu le constater, l'OIF dispose d'une offre diversifiée, qui s'adapte aux différents contextes. Une organisation multilatérale ne peut rien sans la volonté politique des différents États qui la composent, et sans le soutien de la société civile, et du monde de l'entreprise et des médias en particulier.

Recherches sur une norme pour l'enseignement du chinois et normalisation

XING Hongbing

Nous avons abordé de nombreux sujets depuis hier, relatifs notamment à l'enseignement de la langue. Pour un État, la définition d'une norme, en vue d'un enseignement standardisé de la langue, constitue un enjeu primordial. Cette problématique ne concerne pas seulement l'enseignement des langues étrangères, mais s'applique également à celui de la langue nationale. Nous avons beaucoup d'attentes vis-à-vis de l'enseignement de la langue maternelle. L'enfant doit apprendre à lire, sachant qu'en Chine, 10 % des enfants présentent des difficultés d'apprentissage de la lecture. Il n'est pas pensable de les laisser de côté. La Chine doit mettre l'accent sur ces populations, car l'offre à leur destination demeure insuffisante à ce jour. Nous avons un certain nombre de pistes de réflexion en ce sens.

116

La normalisation de l'enseignement international du chinois est une démarche de longue haleine. Dans le « Plan national à long terme de réforme et de développement des langues 2012-2020 », il est proposé de renforcer la standardisation de la langue et de promouvoir l'enseignement du chinois à l'étranger. Le professeur Wang Jianqin estime que la plus grande difficulté actuelle à laquelle est confronté l'enseignement du chinois réside bien dans l'absence de normes, qui empêche toute évaluation du chinois enseigné.

Notre effort de standardisation est encore assez récent. Le Hanban travaille à l'amélioration du test « *Hànyǔ Shuǐpíng Kǎoshì* » en le normalisant autant que possible, mais nous manquons d'un *modus operandi* pour optimiser la diffusion de cet enseignement standardisé. Cette limite ne fait que renforcer nos difficultés à promouvoir le chinois à l'étranger. Le Hanban a déjà entériné certaines normes, sans toutefois parvenir à imposer un standard unique. L'échelle de compétences en chinois du

Hanban se limite aux quatre compétences isolées : compréhension et production orales, compréhension et production écrites, sans abandonner la limitation des éléments de langage. Il faut encore réfléchir aux modes d'évaluation de la compétence linguistique, la connaissance d'un certain nombre d'idéogrammes n'apparaissant pas en soi suffisante. Par le passé, l'enseignement du chinois avait une fonction utilitaire, et était destiné à permettre l'exercice de compétences. Il devait permettre de lire et comprendre, et le niveau de maîtrise de la langue était apprécié à l'aune du nombre de caractères reconnus.

Aujourd'hui, l'évaluation de la compétence linguistique a évolué, et doit poursuivre dans cette voie. Contrairement aux étrangers apprenant le chinois, nous ne disposons pas d'une norme nous permettant d'évaluer le niveau en lecture. Certains experts réfléchissent à des pistes de standardisation, mais cette démarche n'a pas encore abouti. Pour ce faire, nous pouvons éventuellement nous inspirer de la méthode Lexile afin d'évaluer le niveau de lecture d'un apprenant chinois ou étranger. Il nous manque encore une méthode de cette nature. Aux États-Unis, le document *Standards for Foreign Language Learning : Preparing for the 21st Century* initiait dès 1996 une démarche d'élaboration de normes d'apprentissage des langues étrangères pour le siècle à venir. Les États-Unis en faisaient un enjeu stratégique national de capacité linguistique.

117

En 2001, le Conseil de l'Europe a mis en place le Cadre européen commun de référence pour les langues, qui constitue une référence importante pour la Chine dans sa volonté d'internationaliser sa langue. Nous souhaitons que le chinois devienne la deuxième langue étrangère enseignée à l'étranger, et ce Cadre constitue une avancée importante dans cette voie. Les normes linguistiques à définir doivent mettre l'accent sur la valeur économique et stratégique des langues. Elles doivent permettre d'évaluer la qualité de l'enseignement, l'apprentissage, et la compétence linguistique proprement dite, tant d'un point de vue micro que macro. La mise en place de ces normes d'évaluation est un préalable à l'internationalisation d'une langue.

Nous rencontrons un certain nombre de difficultés dans cette perspective. Depuis 1986, nous délivrons un diplôme d'enseignement du chinois moderne à des étrangers. Nous encourageons de plus en plus les étrangers

à venir en Chine, où ils sont bienvenus, mais les invitons aussi à apprendre notre langue dans leur pays d'origine. En 2013, le ministère de l'Éducation a approuvé la création d'un master et d'un doctorat en « Enseignement international du chinois ». L'université de Pékin possède une longue tradition d'enseignement du chinois comme langue étrangère. En décembre 2013, BLCU a mis en place la faculté d'enseignement international du chinois, afin de dispenser des cursus en formation continue à plus de 500 étudiants de master « Enseignement international du chinois ».

Toutefois, ces démarches manquent encore d'un corpus théorique, qui permettrait de faire le lien entre les méthodes d'apprentissage traditionnelles et leurs formes plus modernes, qui apportent une utilité immédiate et facilitent la conversation et l'intégration sociale de l'apprenant. D'après nos données statistiques, la Chine accueillait 350 000 étudiants étrangers en 2013 . Ceux-ci y viennent de moins en moins dans le but d'apprendre la langue chinoise, mais bien pour obtenir des diplômes dans différentes spécialités. Il nous faut nous adapter à cette situation, et instaurer des normes internationales d'évaluation du niveau de compétences en langue, à l'instar du Cadre européen commun de référence pour les langues mis en place par le Conseil de l'Europe. Cet enseignement est amené à mettre de moins en moins l'accent sur la maîtrise de l'écriture des idéogrammes.

118

Les recherches sont nombreuses à s'intéresser aux effets psychologiques induits par la maîtrise des langues étrangères, voire par le simple fait de les apprendre. Il apparaît ainsi que la maîtrise de deux langues retarde en moyenne de 5 ans l'apparition de la maladie d'Alzheimer. La mise en évidence d'études démontrant les bienfaits de la maîtrise de langues étrangères ne peut qu'avoir un effet favorable sur le développement de leur enseignement.

Les variétés du français dans le monde

André THIBAUT

En préambule, je signalerais que mes étudiants chinois en phonologie à la Sorbonne obtiennent en moyenne de meilleurs résultats que mes étudiants français. J'en profite pour les en féliciter.

Les variétés du français dans le monde constituent un vaste sujet, que je me propose d'aborder par le biais des ressources lexicographiques régionales, qui permettent de définir et comprendre les nouveaux mots apparaissant en francophonie. Ces mots sont utilisés dans la littérature, la presse, ou encore à l'école. Ces ouvrages constituent donc des ouvrages de référence essentiels pour y accéder. Depuis quelques dizaines d'années, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur de nombreux dictionnaires nouveaux décrivant les différents régionalismes et particularismes de la francophonie ; je me propose d'en présenter quelques-uns.

119

Les dictionnaires de langue générale contiennent eux-mêmes de nombreux exemples de régionalismes. Par exemple, la plate-forme en ligne de l'ATILF (*Analyse et traitement informatique de la langue française*) héberge le plus grand dictionnaire de langue française contemporaine, le TLF (*Trésor de la langue française*, <http://atilf.atilf.fr>) qui comprend 16 volumes sous format papier. Il est accessible sans abonnement, sans mot de passe, et gratuitement. Il s'agit du plus grand dictionnaire français, qui recèle de nombreux régionalismes comme « marigot », mot du français d'Afrique. D'autres dictionnaires consacrés à la langue générale incluent des régionalismes de différentes zones du monde francophone, comme le *Dictionnaire universel*, qui incorpore de nombreux mots du français d'Afrique, ou le *Dictionnaire universel francophone*, incluant plus de pays francophones.

Le Canada, et plus précisément le Québec, produit des dictionnaires de français général qui lui sont propres, et incluent de nombreux mots du français québécois comme « séraphin », dont les sens diffèrent en français général et en français québécois. Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*

insère également des mots québécois venant compléter les mots du français général. Ces dictionnaires sont, sans aucun doute, peu diffusés en Chine. En revanche, *Usito*, dictionnaire de français général comportant de nombreux québécismes, est accessible en ligne (<http://www.usito.com>). Enfin, *Le Grand dictionnaire terminologique*, ou « GDT » (<http://www.granddictionnaire.com>), est également bien connu des traducteurs français-anglais. On y trouve des centaines de milliers de mots, dont un certain nombre de canadienismes comme « courriel ».

D'autres dictionnaires s'attachent à référencer uniquement les régionalismes. En France, ces régionalismes sont bien représentés chez de grands auteurs comme Marcel Pagnol par exemple. Le *Dictionnaire des régionalismes* de Pierre Rézeau apparaît comme une référence pour les régionalismes de France. On y trouve par exemple des cartes renseignant sur la répartition du mot en question. Il existe également des ouvrages consacrés à des régions en particulier. Pierre Rézeau a ainsi également publié un excellent dictionnaire sur les régionalismes du français en Alsace, par exemple. Hors de France, le *Dictionnaire suisse romand* dont je suis l'auteur est paru en 1997. De nombreux produits similaires existent en Belgique, et outre-Atlantique, au Québec, comme avec le *Dictionnaire du français acadien* d'Yves Cormier.

120

Dans la francophonie du Sud, il existe deux grandes familles éditoriales : les publications de l'Agence universitaire Francophone, et celles de l'institut de Linguistique de l'université de Nice à travers sa fameuse revue *Le français en Afrique*. Il existe des inventaires et dictionnaires de régionalismes pour pratiquement tous les pays du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou des zones francophones de l'océan Indien. Par exemple, dans le cadre de la revue du *Français en Afrique*, un dictionnaire a été consacré aux gabonismes, et un autre aux mots de Côte d'Ivoire, où les termes « ancien », « ancêtre » ou « aïeux » prennent un sens tout particulier. Pour un même mot, nous avons ici l'illustration des réalités culturelles et locales propres à chaque zone géographique.

Enfin, la *Banque de Données Lexicographiques Panfrancophones*, ou *BDLP*, réunit les données informatisées d'un très grand nombre de recueils lexicographiques régionaux, dont ceux qui viennent de vous être présentés

(<http://www.tlfq.ulaval.ca>). Cette base informatisée permet différents types d'interrogation.

La description de ces régionalismes a beaucoup progressé depuis quelques décennies, et leur accès est facilité par leur numérisation. Il n'existe donc plus d'obstacles s'opposant à l'emploi de ces régionalismes dans une optique de communication supra locale. En effet, l'essentiel est de disposer des outils pour décoder ces mots ; ils sont désormais à la portée de tous. Je ne peux que vous inviter à les découvrir.

Résoudre la contradiction entre la demande pour une diversité des langues nationales et la demande pour une économie des coûts de transaction

HUANG Shao'an

En tant qu'économiste, j'espère avoir ma place au sein d'un panel de linguistes d'une telle qualité. Nos méthodes ne sont pas toujours appréciées par les autres disciplines, car nous sommes enclins à appréhender les sujets à l'aune des concepts de dépense ou de rendement. Je comparerais l'économie au pain, là où la linguistique, les mathématiques ou la littérature s'apparentent à autant de belles fleurs. Fort heureusement, nous avons besoin des deux.

122

Mon intervention porte sur les contradictions entre recherche de diminution des coûts de transaction d'une part, et demande croissante d'une diversité des langues nationales d'autre part. Les économistes identifient deux types de coût pour toute activité humaine : ceux qu'implique le capital, et ceux inhérents au facteur travail – autrement dit à la main d'œuvre. L'appréciation du coût d'usage d'une langue revient à évaluer son coût de transaction. Cette réflexion se situe donc à l'intersection des champs linguistique et économique. Elle revient à étudier un phénomène linguistique en adoptant des outils économiques. Par exemple, nous avons étudié la relation causale existant entre apprentissage de la langue et emploi. De même, la contribution de la langue à la croissance économique a été également étudiée.

Comment préserver la diversité linguistique sans s'opposer à l'évolution naturelle des langues ? Tous les pays cherchent à préserver la diversité linguistique, mais la tendance de fond est bien celle de la disparition des langues régionales. Les langues évoluent selon une certaine trajectoire.

Elles tendent à se simplifier, et à aller vers une forme de convergence. Cette tendance concorde avec le souhait subjectif des hommes, qui peuvent ainsi utiliser un outil de communication simple, facile à acquérir, et peu coûteux. Moins un individu investit, et plus la langue apprise sera utile, et plus l'intérêt des individus s'en trouvera maximisé. L'État a donc intérêt à promouvoir une langue à usage courant, en tenant compte de son coût d'apprentissage et de la largeur de sa diffusion. L'anglais et le français présentent des coûts d'apprentissage élevés. Le chinois est une langue difficile à apprendre, mais évolue selon une trajectoire particulière. Cette évolution est en contradiction avec les comportements individuels, qui sont conditionnés par un dilemme entre usage de leur langue maternelle minoritaire, et volonté d'acquérir une langue d'usage courant à l'utilité économique démontrée. Toutefois, l'accélération de l'extinction des langues minoritaires prouve que ce dilemme est en passe de devenir caduc.

Il convient de parvenir à l'atteinte d'un certain équilibre entre préservation des langues minoritaires d'une part, et promotion de la langue utilitariste et d'usage courant d'autre part. Sans être défavorable à la préservation des langues minoritaires, je qualifierais cette volonté d'irréaliste, outre son caractère économiquement pénalisant. La politique publique mise en œuvre doit donc laisser le choix aux apprenants, qui décideront en connaissance de cause.

Conclusion

Anne-Marie DESCÔTES

Secrétaire générale du « dialogue de haut niveau sur les échanges humains » entre la France et la Chine, Directrice générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

HAO Ping

Secrétaire général du « dialogue de haut niveau » entre la France et la Chine, Vice-ministre de l'Éducation.

Anne-Marie DESCÔTES

Monsieur le Ministre, je suis très heureuse de vous accueillir ce soir en ce lieu exceptionnel qu'est le musée des Arts décoratifs, au cœur du Louvre, à l'occasion de la clôture du second séminaire franco-chinois sur les politiques linguistiques, qui constitue un temps fort du Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains que nous sommes chargés, tous les deux, de conduire.

Je remercie nos hôtes du musée des Arts décoratifs, et tout particulièrement son directeur général David Caméo, de l'opportunité qu'ils nous donnent de découvrir ou de redécouvrir une collection d'art décoratif unique au monde. L'exposition proposée ici même est consacrée aux collections d'objets d'art chinois du musée des Arts décoratifs, révélatrice de l'ancienneté et de la profondeur des échanges culturels entre la Chine et la France. Dans la seconde partie du XIX^e siècle et au début du XX^e, l'engouement pour l'art chinois a eu en effet une grande influence sur la création française. Cette fascination pour la culture et la création artistique chinoises perdure, et je crois pouvoir affirmer qu'elle est réciproque. Cette merveilleuse exposition témoigne de ce que nos deux pays souhaitent renforcer à travers ce processus politique qu'est le Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains :

une meilleure connaissance et une meilleure compréhension entre nos deux peuples.

Je veux aussi remercier l'Institut de France et son chancelier, Gabriel de Broglie, qui nous a fait l'honneur de sa présence hier dans ce séminaire, ainsi que Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, pour son engagement. Mes remerciements vont également à l'Institut français, à notre ambassade à Pékin, et à la direction de la Coopération culturelle universitaire et de la recherche, dont je salue la directrice, Anne Grillo. Enfin, je tiens à remercier les responsables administratifs, inspecteurs, professeurs et experts qui ont participé à ces journées de réflexion et prolongent les échanges initiés il y a deux ans en Chine. Le premier séminaire franco-chinois sur les politiques linguistiques s'était en effet tenu en 2012 à l'université des Langues et des cultures de Pékin, à l'occasion de l'année linguistique croisée entre la France et la Chine. Je souhaite que vos discussions puissent se poursuivre activement à l'avenir, tant pour nos systèmes d'éducation respectifs que pour la vitalité de nos langues et l'amitié de nos deux pays.

125

Ce second séminaire intervient à l'occasion des célébrations du 50^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la France et la Chine. J'y vois le signe de l'attention particulière que nos deux pays portent à leurs langues respectives, à leur maîtrise, à leur rayonnement, mais aussi au dialogue entre elles et au multilinguisme.

Vos réflexions et vos échanges ont servi de prélude à la première session du Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains qui aura lieu demain au ministère des Affaires étrangères et du Développement international. L'établissement de ce dialogue a été décidé par les deux chefs d'État, à l'occasion de la visite en France en mars dernier de Xi Jinping, Président de la République Populaire de Chine. Les échanges culturels, linguistiques, universitaires et scientifiques entre la France et la Chine sont d'ores et déjà très nourris, mais les commémorations du cinquantenaire nous permettent de franchir une nouvelle étape. Non seulement elles illustrent la vitalité et l'intérêt réciproque que nous portons à la culture et à la langue du pays partenaire, mais elles contribuent aussi à donner une formidable impulsion à nos échanges et à tous nos projets

communs. La 9^e édition du festival culturel Croisements, bien connu de nos amis chinois, a été l'édition de tous les records : 110 programmes, 600 événements dans 41 villes, et 1,2 million de spectateurs ! Dans le domaine éducatif, plus de 15 000 lycéens français et chinois ont participé au concours de mathématiques « Compter pour l'autre ».

La première session du dialogue de haut niveau s'ouvrira demain, sous la présidence du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Monsieur Laurent Fabius, et de la Vice-Premier ministre de la République Populaire de Chine, Madame Liu Yandong. Ce dialogue constitue un appui politique à la dynamique des échanges entre nos deux pays, dont vous êtes des acteurs essentiels. Nous avons souhaité aborder cette année huit thématiques : l'éducation et l'enseignement supérieur ; la science et la technologie ; la culture ; le sport ; la santé ; les médias ; le tourisme ; la coopération décentralisée.

126

Les ministères concernés, français et chinois, ont travaillé ensemble de manière remarquable, avec résolution mais aussi dans le respect de l'autre, et avec le souci du dialogue. Cela nous a permis d'aboutir à des orientations conjointes et de concevoir des projets concrets communs qui seront présentés demain.

Le secteur de l'enseignement des langues est naturellement majeur pour notre coopération. Il est facteur de connaissances, d'échanges, tant dans une perspective culturelle qu'économique. Nous avons besoin de francophones en Chine et de sinisants en France. Car le chinois et le français sont des passerelles vers d'autres horizons, d'autres pays et je pense notamment aux mégalofoles de l'Asie du Sud-Est mais aussi au Maghreb et à l'Afrique de l'Ouest.

En 2008, les ministres de l'Éducation français et chinois ont signé à Pékin un arrangement administratif relatif à l'ouverture des premières sections internationales de langue chinoise en France. Six ans plus tard, nous ne pouvons que constater le succès de ces sections, qui scolarisent plus de 1 500 élèves sur tout le territoire. En mai dernier, à l'occasion de la visite à Pékin du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, nous avons signé un nouvel arrangement administratif sur

les sections françaises en Chine. D'ores et déjà, huit sections pilotes de langue française ouvrent leurs portes en Chine à l'occasion de cette rentrée scolaire. Nous accordons une grande attention au développement de ces sections. En France, les élèves des sections internationales de chinois passent, à la fin de leur scolarité, le baccalauréat avec une option de chinois. Aussi, je souhaite que notre dialogue puisse aboutir à un accès plus large en Chine aux diplômés de fin d'études avec une option de français. Cela constituerait un formidable atout pour la mobilité des jeunes entre nos deux pays !

D'autres projets contribuent à dynamiser l'apprentissage de la langue du pays partenaire. Un certain nombre d'entre eux seront confortés par les résultats de cette première session de notre dialogue bilatéral. Le ministre et la Vice-Premier ministre auront l'occasion de revenir demain sur ces développements. Au-delà de l'apprentissage, il est important que nous puissions nous entretenir ensemble de la place de notre langue dans la société, dans les médias, dans l'économie, de son rôle dans la formation de citoyens, et dans l'épanouissement d'identités culturelles respectueuses de l'autre. Les langues sont en effet le matériau de notre pensée et de notre culture. Elles sont chargées de nos représentations du monde. En la matière, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Nous devons échanger nos expériences et nos bonnes pratiques.

127

En juin 2014, à l'occasion de la Conférence mondiale sur les langues organisée par la Chine en partenariat avec l'UNESCO, la Vice-Premier ministre chinoise, Madame Liu Yandong, nous rappelait que l'apprentissage des langues étrangères était « *le moyen de renforcer le destin commun entre le rêve chinois et les rêves du monde* ». On songe alors à Antoine de Saint-Exupéry, dont l'œuvre est si appréciée en Chine, qui nous invite à « *faire de nos vies un rêve, et d'un rêve, une réalité* ». Il nous appartient aujourd'hui de faire ensemble de ce rêve chinois, un rêve partagé, un destin commun.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre travail et votre engagement au service de l'amitié franco-chinoise.

HAO Ping

Je suis très heureux de participer à ce colloque à l'occasion de la commémoration du cinquantenaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays, et à la veille de l'inauguration du Dialogue franco-chinois de haut niveau sur les échanges humains.

Les participants à ce colloque jouent un rôle important dans les champs linguistiques de nos deux pays. Il est la concrétisation du souhait de nos dirigeants de renforcer notre partenariat stratégique global. Je suis très heureux d'être venu à Paris dans ce but. En l'espace d'une semaine, Paris est devenu « chez moi » : j'assume la Présidence de la Conférence générale de l'UNESCO, et suis donc amené à me rendre souvent dans votre capitale. Chaque séjour à Paris me donne un nouveau sentiment, et je peux témoigner de l'hospitalité du peuple parisien, qui m'assure de nombreuses facilités dans mes fonctions. Notre importante délégation est en provenance de Lyon, où chacun a pu également témoigner de l'hospitalité du peuple français, et de la grandeur de la culture française. L'histoire et la culture sont omniprésentes, partout où nous nous rendons.

128

Demain, nous assisterons avec Madame Descôtes à la première réunion du Dialogue bilatéral de haut niveau sur les échanges humains, et la qualité de nos relations a permis d'apporter un soutien sans faille à cette démarche. Demain, Monsieur Fabius et Madame Liu Yandong lanceront au ministère des Affaires étrangères le mécanisme de ce dialogue de haut niveau, ce qui marquera un nouveau départ dans nos relations bilatérales. La Chine a en effet lancé une initiative similaire avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne et la Russie. Jusqu'ici manquait à cette liste la France, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, puissance économique, culturelle et politique de premier plan. La Chine appelait donc de ses vœux la création d'un tel mécanisme.

Les échanges dans le domaine linguistique constituent une composante importante de ce dialogue. Nous recensons plus de 100 000 apprenants du français en Chine, et comptons bien voir ce nombre croître dans les années à venir. Les étudiants chinois en France sont au nombre de 40 000. L'Alliance française a déjà créé 15 établissements en Chine, accueillant un total de 27 000 étudiants. En France, l'engouement pour le chinois

n'est pas démenti, et son enseignement se généralise. Ce sont 58 000 Français qui apprennent aujourd'hui le chinois. Ensemble, nous avons créé 16 Instituts Confucius. En 2013, nous recensons environ 10 000 étudiants français sur le territoire chinois.

Lors de notre séminaire, les deux parties ont échangé autour des politiques et des pratiques linguistiques. Madame Descôtes a exprimé la satisfaction de la partie française, aussi nous paraît-il important d'entretenir régulièrement des échanges de cette nature afin de mieux nous connaître les uns les autres, et parvenir à des vues communes sur un plus grand nombre de sujets. C'est ainsi que nous poserons les bases d'une bonne coopération future. Il nous faut parvenir, en Chine, à diversifier les compétences linguistiques, qui sont trop concentrées sur l'anglais à ce jour.

La troisième édition de ce séminaire aura vraisemblablement lieu en Chine ; d'ores et déjà, chers amis, tenez-vous prêts à vous y rendre. Notre monde est marqué par la démocratisation et le pluralisme. Les défis posés par la mondialisation sont considérables. La Chine souhaite élargir sa vision et s'enrichir des pratiques et apprendre auprès de la France en matière de politique linguistique.

J'espère que nos deux pays joindront leurs efforts dans le cadre du Dialogue de haut niveau qui s'engage afin de renforcer la position de nos cultures et de nos langues respectives, afin de construire les fondements de notre relation bilatérale. Au nom du ministère de l'Éducation chinois et de la Commission nationale des Langues, je souhaite féliciter les organisateurs et les participants à ce colloque, ainsi que nos hôtes du musée des Arts décoratifs.

Actes du séminaire franco-chinois « Politiques linguistiques et défis du XXI^e siècle », organisé les 16 et 17 septembre 2014 au musée des Arts décoratifs par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, en collaboration avec l'Institut français, dans le cadre de France-Chine 50 (1964-2014).

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

6, rue des Pyramides 75001 Paris
téléphone : 01 40 15 73 00 télécopie : 01 40 15 36 76
courriel : dg|lff@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles

Délégué général

Loïc Depecker

Délégué général adjoint

Jean-François Baldi

Coordination des actes

Odile Canale, Linda Marchetti

Responsable éditoriale

Pauline Chevallier

Graphisme

Micaela Neustadt

La délégation générale à la langue française et aux langues de France remercie chaleureusement Monsieur Joël Bellassen pour sa collaboration à la réalisation des actes.

© Délégation générale à la langue française et aux langues de France, octobre 2016

Ce document est librement mis à disposition
sous les conditions de la licence Creative Commons CC-BY-SA 3.0



<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/fr/>

Achévé d'imprimer en octobre 2016
sur les presses de l'imprimerie Corlet
à Condé-sur-Noireau (Calvados)
dépôt légal : octobre 2016
ISBN 978-2-11-139357-8
Rencontres/2016/04/FR

北京语言大学

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation générale à la langue française
et aux langues de France
6, rue des Pyramides 75001 Paris
téléphone : 01 40 15 73 00
courriel : dgfff@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles



INSTITUT
FRANÇAIS



北京语言大学
Beijing Language and Culture University

